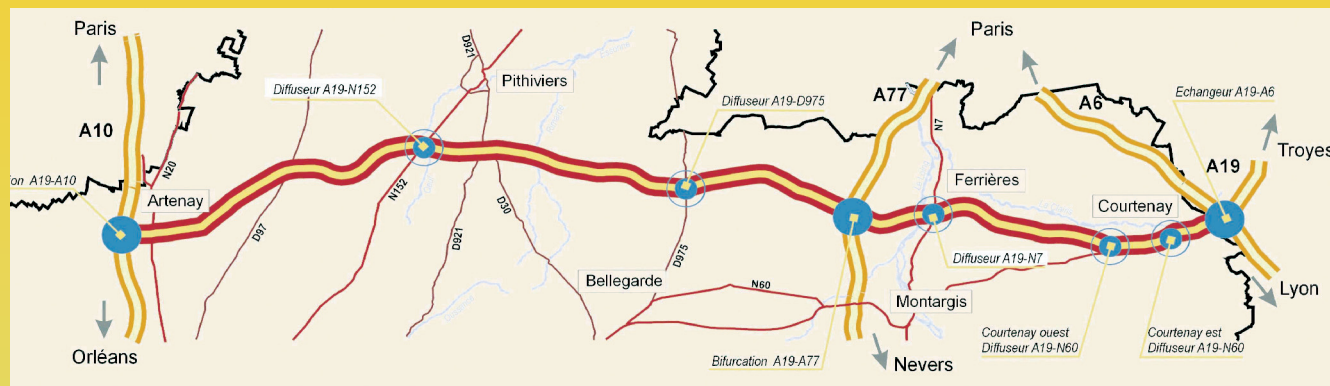


Diagnostic socio-économique des territoires traversés par l'autoroute A 19 dans le département du Loiret

Rapport d'étude



octobre 2010

Diagnostic socio-économique des territoires traversés par l'autoroute A19 dans le département du Loiret

Rapport d'étude

Cette étude a été réalisée par l'Insee dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général du Loiret.

Rédactrice : Claire Formont

Insee Centre 131 rue de Faubourg Bannier 45034 Orléans Cedex 1
Directeur régional : Dominique Perrin

Préface

Dès la fin de l'année 2007, le Conseil général a engagé une étude d'impact socio-économique de l'autoroute A19 sur le département du Loiret afin d'anticiper les effets potentiels de cette infrastructure sur les territoires traversés ou périphériques.

Cette étude a été menée au cours de l'année 2008 avec l'appui technique d'un prestataire extérieur. Elle a permis, sur la base de l'analyse des répercussions de l'autoroute A19, de mesurer les effets socio-économiques de celle-ci et d'établir un plan d'intervention, suivant une approche thématique (mobilité et transports ; développement économique ; habitat et services ; foncier, urbanisme et environnement ; aménagement du territoire). Il s'agit d'accompagner au mieux l'arrivée de cette infrastructure dans la perspective d'un développement harmonieux du territoire départemental.

Les données statistiques sur lesquelles repose l'étude d'impact étant majoritairement issues du Recensement général de la population de 1999, il importait pour le Département que celles-ci puissent faire l'objet d'une actualisation, avec la possibilité d'une mise à jour régulière, au regard des résultats du recensement rénové, ces derniers étant publiés annuellement depuis le 1^{er} janvier 2009.

C'est à ce titre que le Conseil général a souhaité initier une démarche de suivi du territoire concerné et a ainsi mis en place une démarche partenariale avec l'Insee Centre afin de bénéficier d'un accompagnement technique.

La présente étude, qui correspond notamment à un diagnostic sur la structure et l'évolution de la population, de l'emploi, de l'activité et des déplacements, est donc le fruit de cette collaboration et constitue le socle d'un suivi annuel des territoires impactés par l'A19, sur la base d'indicateurs définis conjointement.

À l'avenir, il s'agit pour le Département de disposer d'informations statistiques actualisées, lesquelles pourront constituer un outil d'aide à la décision dans la perspective de la poursuite d'un développement équilibré du territoire loirétain.

Sommaire

Introduction	7
I - Peuplement et dynamique de population	10
I.1 - La zone d'étude relativement peu peuplée.....	11
I.2 - Une population résidante plus âgée, principalement composée de couples	13
Une population relativement plus âgée	13
Plus de retraités et moins d'étudiants	15
Moins de personnes habitant seules	16
Une majorité de couples parmi les ménages	16
I.3 - Une croissance de la population principalement due à l'apport migratoire.....	17
Une population qui augmente plus faiblement que celle du Loiret depuis 1962 mais un dynamisme retrouvé après 1999	17
L'apport migratoire essentiel à la croissance de la population	18
I.4 - Des migrations résidentielles excédentaires grâce aux arrivées en provenance d'Île-de-France	19
I.5 - Des caractéristiques démographiques différentes entre l'est et l'ouest de la zone d'étude.....	22
L'ouest de la zone deux fois moins dense	22
Une population moins âgée à l'ouest	22
Moins de retraités et plus de cadres à l'ouest.....	22
Des ménages de plus petite taille à l'est.....	22
De fortes migrations dans l'est de la zone.....	22
II - Le marché de l'emploi	24
II.1 - Moins d'actifs en emploi et plus d'emplois non salariés dans la zone d'étude.....	25
II.2 - Migrations alternantes domicile-travail : beaucoup de déplacements en dehors de la zone d'étude	26
II.3 - Une entrée dans la vie active précoce et des femmes davantage confrontées au chômage	29
II.4 - L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi plus faible dans la zone d'étude	30
II.5 - Une population active peu diplômée	31
II.6 - Les conditions d'emploi des salariés plus stables dans la zone d'étude.....	32

II.7 - Une dissemblance entre l'ouest et l'est de la zone d'étude.....	33
Un taux d'activité plus élevé dans l'ouest de la zone d'étude.....	33
Un chômage moindre dans l'ouest de la zone d'étude.....	35
Les actifs résidant dans la zone Ouest se déplacent plus en dehors de la zone pour travailler	37
Des actifs plus diplômés dans l'ouest de la zone	39

III - L'appareil productif.....40

III.1 - Description du tissu économique	41
Surreprésentation de l'industrie, moins d'emploi tertiaire	41
Moins d'activités présentes dans la zone d'étude	43
Plus d'emplois dans la fabrication et l'agriculture, moins dans la recherche et la gestion	44
Une spécialisation sectorielle à tendance industrielle	45
Huit établissements du transport sur dix dans le transport routier	47
Une surreprésentation d'ouvriers dans la zone d'étude	48
Moins d'emplois salariés.....	48
III.2 - Démographie d'entreprises	49
Plus d'établissements sans salarié et moins dans les services.....	49
Cinq entreprises industrielles parmi les dix plus gros employeurs de la zone d'étude	50
Une majorité de créations d'entreprises dans les services.....	51
Une pollution industrielle concentrée sur quelques sites	52
III.3 - Des caractéristiques productives différentes entre l'ouest et l'est de la zone d'étude	54
L'industrie plus présente à l'ouest, des services plus développés à l'est.....	54
Plus d'établissements et de créations dans l'industrie à l'ouest.....	54
III.4 - Un tourisme de séjour au détriment d'un tourisme de passage.....	55
Un accueil touristique orienté vers la résidence secondaire.....	55
L'emploi touristique légèrement plus développé dans la zone d'étude	56
Un tourisme plus développé dans l'est de la zone.....	57
III.5 - Un territoire essentiellement agricole, dominé par les grandes cultures	59
Un territoire essentiellement composé de terres agricoles	59
Deux tiers de la superficie de la zone d'étude utilisée pour l'agriculture	61
Le nombre d'exploitations agricoles en baisse	62
De grandes cultures prédominantes.....	62
Importance de l'agriculture plus marquée à l'ouest.....	63

IV - Conditions de vie.....	64
IV.1 - Moins de résidences principales mais plus de propriétaires dans la zone d'étude.....	65
Plus de résidences secondaires dans la zone d'étude	65
Le parc de résidences principales.....	67
IV.2 - Un niveau de vie moins élevé	69
Un revenu annuel moyen par foyer fiscal relativement faible	69
Des salaires globalement plus faibles dans la zone d'étude, mais plus élevés pour les CSP dites supérieures.....	71
IV.3 - La zone d'étude plus exposée à la précarité monétaire.....	72
Une part de ménages fragiles plus faible qu'au niveau national	72
Une plus grande précarité des actifs.....	72
Une moindre diminution de la précarité dans la zone d'étude	73
IV.4 - Un meilleur niveau de vie à l'ouest de la zone d'étude	74
Plus de propriétaires à l'ouest	74
Des revenus plus élevés à l'ouest.....	74
Une précarité plus présente dans l'est de la zone.....	74
IV.5 - La zone d'étude moins bien équipée en services.....	75
Les communes de la zone d'étude globalement moins bien équipées	75
Distance à l'équipement	76
Gestion des déchets	76
Éducation : une absence de formations supérieures mais un équipement scolaire important.....	77
Migrations alternantes domicile-études : peu d'échanges en dehors du Loiret	80
 Tables des illustrations.....	 81
 Annexes.....	 84
Environnement - Définitions	84
Activités économiques en NES 36	87
Précarité, ménages fragiles et bas revenus - Définitions.....	90
Équipements et services - Liste des équipements de la BPE	91
Éducation - Définitions	96

Introduction

Considérant que l'ouverture en juin 2009 de l'autoroute A19 dans le nord du Loiret aura des impacts sur l'évolution et la structure de la population et de l'emploi, ainsi que sur les déplacements quotidiens liés aux études ou à l'emploi, le Conseil général du Loiret et l'Insee Centre ont décidé de collaborer pour réaliser un diagnostic des territoires traversés par l'A19.

L'A19 traverse, sur 101 kilomètres, 43 communes du Loiret, reliant l'A6 au niveau de Courtenay à l'est et l'A10 au niveau d'Artenay à l'ouest (voir carte 0.1).

Pour réaliser cette étude, l'Insee Centre a utilisé cinq zones de référence : une zone définie par l'Insee, constituée des communes proches de l'A19, nommée « zone d'étude », une zone un peu élargie, définie par le Conseil général en référence à une précédente étude, nommée « zone de comparaison », le département du Loiret, la région Centre et la France métropolitaine.

La zone d'étude est constituée de onze cantons : Amilly, Artenay, Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Châlette-sur-Loing, Courtenay, Ferrières-en-Gâtinais, Montargis, Neuville-aux-Bois, Outarville et Pithiviers (voir carte 0.2).

Ce territoire sera comparé à l'ensemble du département du Loiret et à la zone de comparaison, constituée de 211 communes, incluant l'aire urbaine d'Orléans.

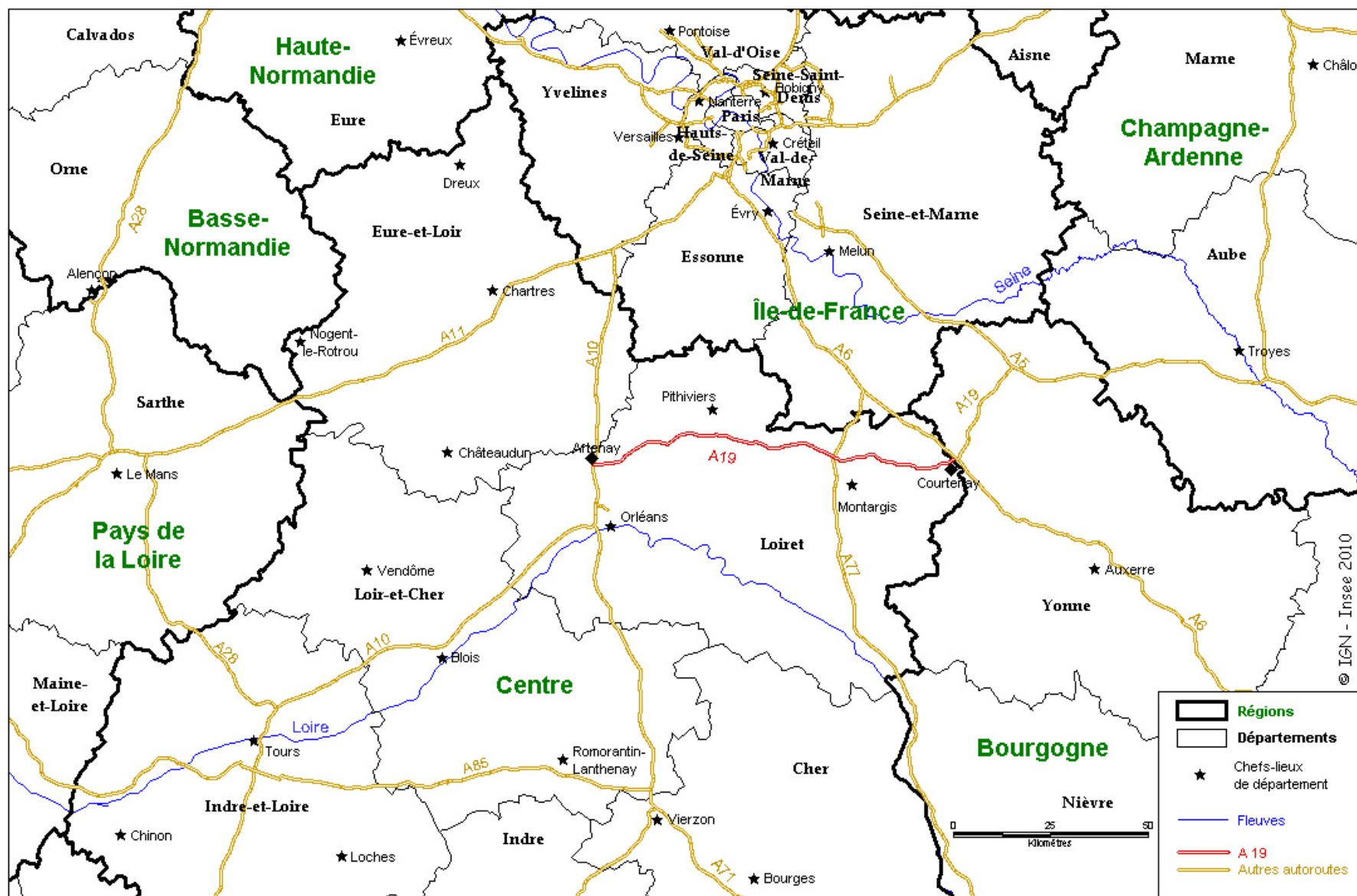
L'étude du territoire a justifié le découpage de la zone d'étude en deux parties : la zone Ouest et la zone Est, qui présentent des caractéristiques significativement différentes selon plusieurs aspects.

La zone Ouest est composée des cantons de : Artenay, Pithiviers, Outarville, Neuville-aux-Bois.

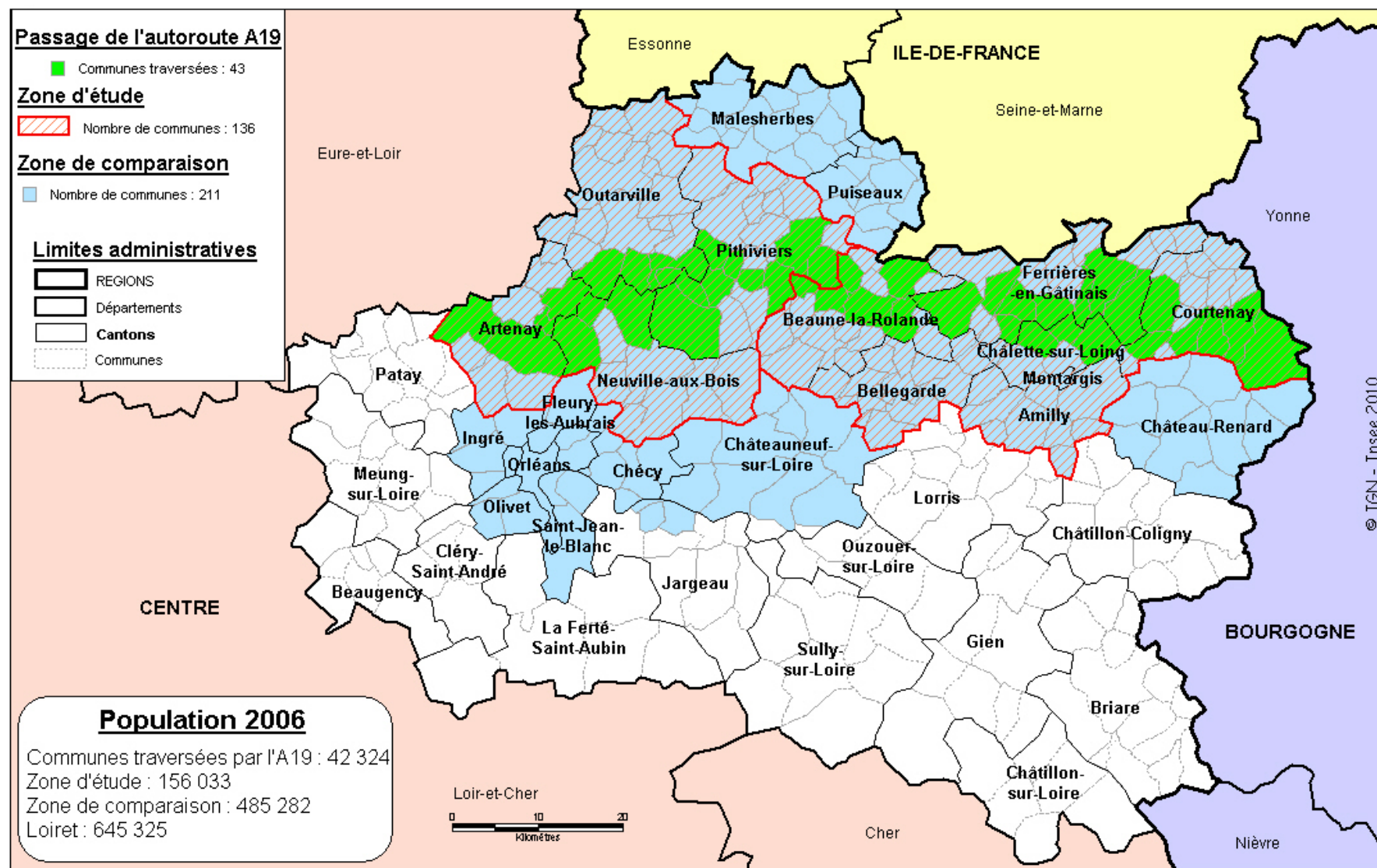
La zone Est est composée des cantons de : Bellegarde, Beaune-la-Rolande, Ferrières-en-Gâtinais, Courtenay, Châlette-sur-Loing, Montargis, Amilly.

Ce dossier présente tout d'abord les particularités de la population de la zone d'étude, puis les caractéristiques du marché de l'emploi et de l'appareil productif et enfin les conditions de vie des habitants.

Carte 0.1 : Autoroute A19 Artenay-Courtenay - Plan de situation géographique



Carte 0.2 : Autoroute A19 Artenay-Courtenay - Zones d'étude



Source : Insee, Recensement de la population 2006

I - Peuplement et dynamique de population

Depuis 1962, la population n'a cessé d'augmenter dans l'ensemble des territoires étudiés, mais de moins en moins rapidement. Jusqu'en 1999, la population augmente moins rapidement dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison et le reste du département. Cette croissance est toutefois plus forte que celle du Centre et de la France. Entre 1999 et 2006, la zone d'étude connaît un léger regain de croissance, atteignant un taux de croissance supérieur à ceux de la zone de comparaison et du Loiret.

En 2006, 156 000 habitants sont recensés dans la zone d'étude, pour 485 300 dans l'aire de comparaison et 645 300 dans le Loiret. La zone d'étude présente une densité de population supérieure à la moyenne régionale mais deux fois plus faible que celle de la zone de comparaison, qui comprend l'aire urbaine d'Orléans. La zone d'étude a ainsi un caractère relativement rural, nuancé par la présence de quelques communes importantes présentant une densité de population élevée.

Le solde migratoire contribue pour plus de deux tiers à la croissance de la population de la zone d'étude. C'est au contraire le solde naturel qui apporte l'essentiel de la croissance démographique dans la zone de comparaison et le département.

Les flux migratoires de la zone d'étude, sur 5 ans, sont ainsi positifs avec le reste de la France métropolitaine, alors que la zone de comparaison et le Loiret connaissent des flux négatifs avec le territoire métropolitain. Les principaux flux migratoires externes de la zone d'étude s'effectuent avec l'Île-de-France, notamment les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et l'aire urbaine de Paris. À l'inverse, la zone d'étude est déficitaire avec le reste de la région Centre mais présente des migrations positives avec le reste du Loiret et l'aire urbaine d'Orléans.

La population de la zone d'étude est plus âgée que celles de la zone de comparaison et du Loiret. La part des plus de 60 ans est supérieure, bien que similaire à celle de la région Centre, tandis que la proportion des jeunes de 15 à 29 ans est plus faible. En revanche, la part d'enfants de moins de 15 ans est légèrement plus élevée dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison et le Loiret, ce qui résulte en partie des caractéristiques des mouvements migratoires.

La composition socioprofessionnelle de la population explique en partie ces différences d'âge. En effet, la zone d'étude affiche un déficit d'élèves et d'étudiants par rapport à tous les zonages de référence, alors qu'elle compte une proportion de retraités plus élevée. La zone d'étude présente également un déficit pour les professions intermédiaires alors que les ouvriers y sont nettement surreprésentés.

La zone d'étude compte proportionnellement moins de personnes vivant seules et plus de couples que les autres zones. Les ménages d'une personne y sont donc sous-représentés, de même que les familles monoparentales, tandis que les familles structurées autour d'un couple sont surreprésentées, notamment les couples sans enfants.

L'est de la zone d'étude est plus dense, mais la population y est plus âgée, la proportion de retraités étant plus élevée. Les ménages y sont de plus petite taille, comptant moins de familles avec enfants. La croissance de la population est assez similaire à celle de la zone Ouest. Toutefois, dans cette dernière, le solde naturel contribue pour les trois quarts à l'évolution de la population, tandis que dans la zone Est, le solde migratoire contribue pour 90 % à l'évolution de la population.

I.1 - La zone d'étude relativement peu peuplée

En 2006, la zone d'étude recense 156 000 habitants, pour 485 300 dans l'aire de comparaison et 645 300 dans le Loiret. La communauté d'agglomération d'Orléans, incluse dans l'aire de comparaison, compte 272 500 habitants et se classe ainsi en termes de population au 12^e rang des communautés d'agglomérations françaises. L'intégration ou non de l'agglomération orléanaise explique les écarts majeurs entre les territoires étudiés.

Par rapport au reste du département, la densité de la zone d'étude, bien que supérieure à la moyenne régionale, reste assez faible en 2006. La densité de cet espace s'élève à 71 habitants par km², pour 140 dans la zone de comparaison, la densité de cette dernière étant plus élevée que celle du Loiret, qui ne compte que 95 habitants par km², et que celle de la France métropolitaine (113 habitants/km²).

Dans la zone d'étude, 87 % de la population vit dans des communes de l'espace à dominante urbaine*, contre 90 % dans l'espace de comparaison et 82 % dans le Loiret. Parmi elle, près de la moitié réside dans un pôle urbain contre plus des trois quarts dans l'espace de comparaison et les deux tiers dans le Loiret.

Les communes de l'espace à dominante rurale dans la zone d'étude présentent une densité plus élevée que dans la région (48 habitants par km² contre 31 habitants par km² dans la région). Ces communes présentent même une densité plus élevée que celles appartenant à une couronne périurbaine ou multipolarisées.

Tableau 1.1 : Population et densité en 2006 selon le type d'espace

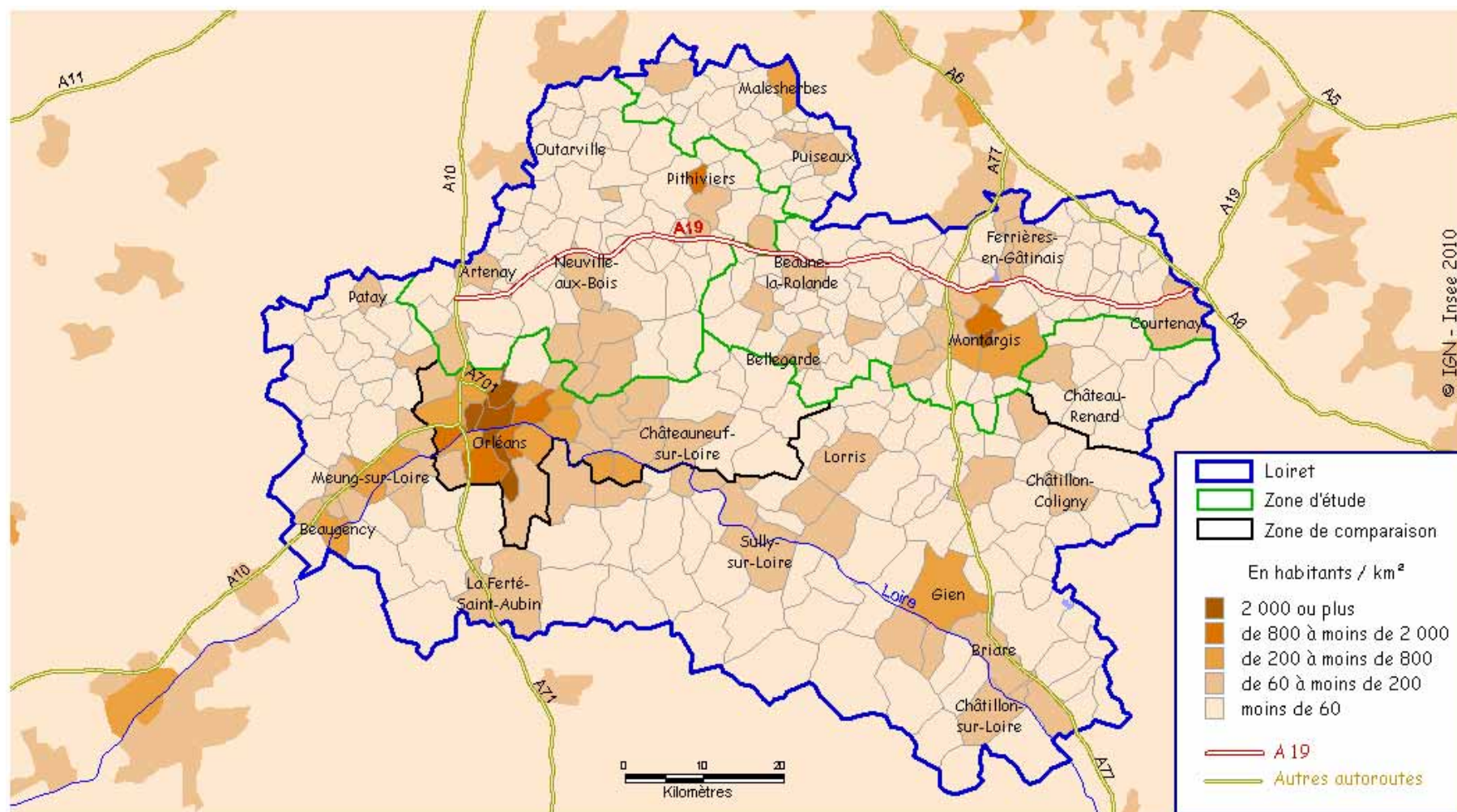
Type d'espace *	Zone d'étude			Zone de comparaison			Loiret			Centre			France métropolitaine		
	Population	Superficie (km ²)	Densité (h/km ²)	Population	Superficie (km ²)	Densité (h/km ²)	Population	Superficie (km ²)	Densité (h/km ²)	Population	Superficie (km ²)	Densité (h/km ²)	Population	Superficie (km ²)	Densité (h/km ²)
Communes de l'espace à dominante urbaine	135 955	1 774	77	437 442	2 658	165	528 771	4 276	124	1 826 364	16 920	108	50 336 732	223 795	225
<i>dont appartenant à un pôle urbain</i>	66 042	154	429	335 325	443	756	351 920	542	649	1 161 169	1 960	592	36 947 569	44 002	840
<i>dont appartenant à une couronne périurbaine</i>	31 644	674	47	55 846	994	56	128 103	2 441	52	529 009	10 964	48	10 227 546	132 058	77
<i>dont multipolarisées</i>	38 269	946	40	46 271	1 221	38	48 748	1 294	38	136 186	3 996	34	3 161 617	47 735	66
Communes de l'espace à dominante rurale	20 078	419	48	47 840	818	58	116 554	2 499	47	693 203	22 231	31	11 063 001	320 171	35
Ensemble des communes	156 033	2 193	71	485 282	3 476	140	645 325	6 775	95	2 519 567	39 151	64	61 399 733	543 966	113

* zonage en aires urbaines dans sa délimitation basée sur le recensement de 1999

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

* L'espace urbain est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.

Carte 1.1 : Densité de la population



I.2 - Une population résidente plus âgée, principalement composée de couples

Une population relativement plus âgée

La zone d'étude est, au vu du recensement de la population de 2006, relativement âgée. En effet, la part des plus de 60 ans y est de près de 24 %, part similaire à celle de la région Centre, contre un peu plus de 20 % pour la zone de comparaison et le Loiret.

La part d'enfants de moins de 15 ans est plus élevée dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison et le Loiret. En revanche, la proportion des jeunes de 15 à 29 ans s'élève à seulement 16 %, soit moins que les parts départementale et même régionale, les jeunes poursuivant probablement leurs études en dehors de la zone.

La zone d'étude compte ainsi 94 personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 80 en zone de comparaison et 83 dans le Loiret (96 en région Centre et 86 en France métropolitaine).

La zone d'étude et la région Centre présentent toutefois une structure par âge de la population relativement proche.

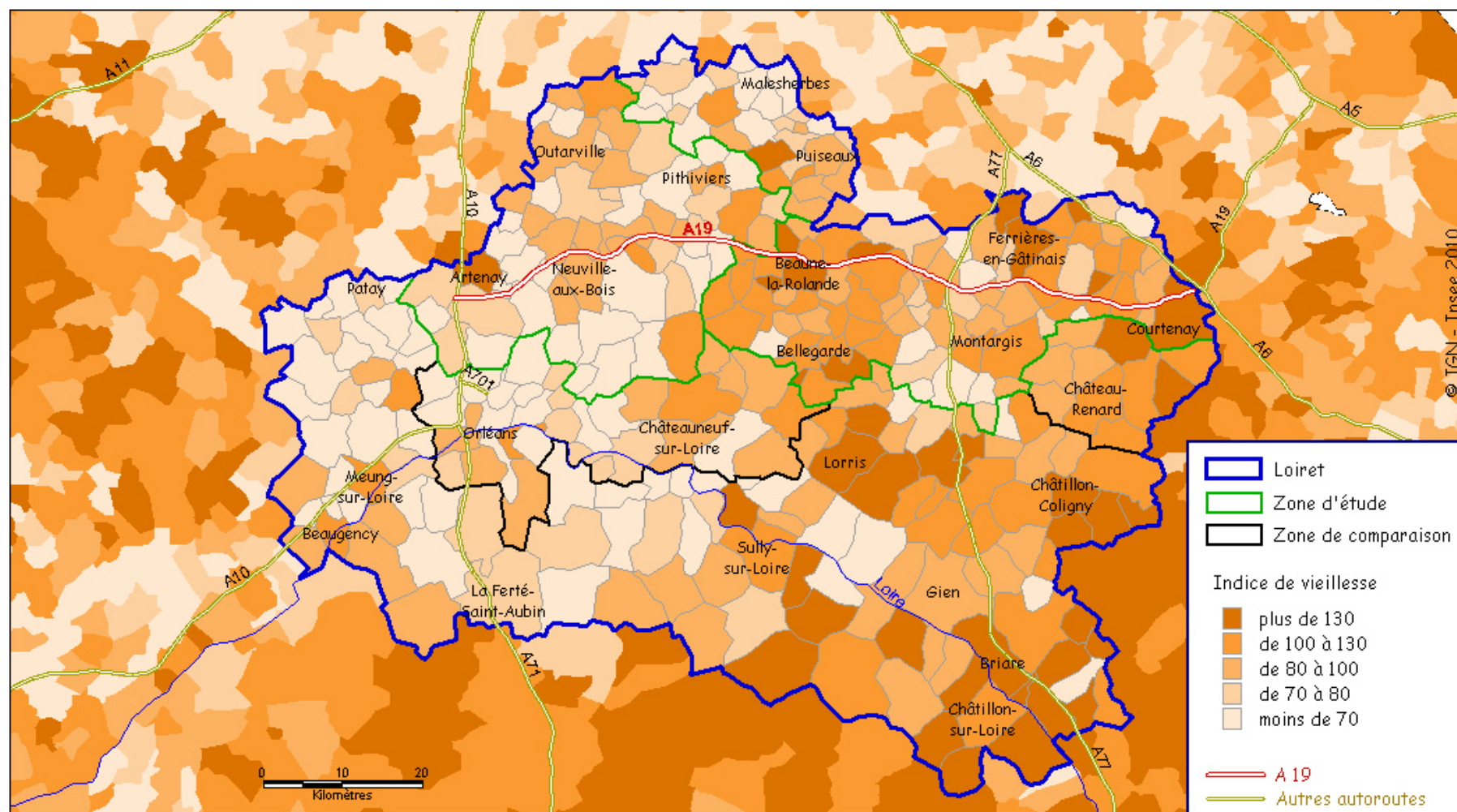
La composition de la population dans la zone de comparaison est similaire à celle du Loiret et de la France métropolitaine.

Tableau 1.2 : Répartition de la population par âge

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
					%
0 à 14 ans	19,2	18,8	18,9	18,0	18,3
15 à 29 ans	16,4	20,0	19,0	17,6	19,0
30 à 44 ans	20,3	20,5	20,7	20,2	21,0
45 à 59 ans	20,2	20,1	20,3	20,7	20,3
60 à 74 ans	14,2	12,4	12,7	13,9	13,0
75 ans ou plus	9,7	8,1	8,4	9,5	8,3
Population totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
0 à 19 ans	25,4	25,7	25,5	24,3	24,8
20 à 64 ans	55,7	58,4	58,0	57,2	58,6
65 ans ou plus	18,9	16,0	16,5	18,5	16,6

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Carte 1.2 : Nombre de personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Plus de retraités et moins d'étudiants

La région Centre présente un déficit d'élèves et d'étudiants par rapport à la France métropolitaine (7,6 % contre 8,8 %). Toutefois, le Loiret compte une proportion d'élèves et d'étudiants supérieure à la moyenne régionale (8,1 %) et la zone de comparaison une proportion égale la part nationale. En revanche, la zone d'étude affiche un déficit d'élèves et d'étudiants par rapport à tous les zonages de comparaison, avec seulement 6,4 % d'élèves et d'étudiants parmi la population de plus de 15 ans.

À l'opposé, la zone d'étude compte une proportion de retraités (29,5 %) plus élevée que la zone de comparaison, le Loiret et la France métropolitaine (environ 25 %), et même que la région Centre

dont la part de retraités est supérieure de plus de 3 points à celle de la France métropolitaine.

La zone d'étude présente également un déficit parmi les professions intermédiaires qui sont nettement sous-représentées par rapport à la zone de comparaison et au Loiret (12,5 % contre environ 14,5 %). En revanche, la catégorie des ouvriers est nettement surreprésentée parmi la population de plus de 15 ans, sa part atteignant 18,5 % en zone d'étude contre 16 % en région Centre et seulement 14 % en France métropolitaine.

Tableau 1.3 : Population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	% France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	1,3	0,6	0,8	1,3	1,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,1	2,6	2,8	3,0	3,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5,1	8,1	7,6	6,3	8,3
Professions intermédiaires	12,5	14,6	14,4	13,0	13,6
Employés	16,1	16,8	16,6	16,7	16,7
Ouvriers	18,5	15,9	16,4	16,0	14,0
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5
Retraités	29,5	25,1	25,9	28,5	25,2
Élèves et étudiants	6,4	8,8	8,1	7,6	8,8
Autres, sans activité professionnelle	7,1	7,0	7,0	7,2	8,6
de 15 à 59 ans	5,9	5,9	6,0	6,0	7,0
de 60 ans ou plus	1,2	1,1	1,1	1,1	1,7
Ensemble de la population de 15 ans ou plus	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

Moins de personnes habitant seules

Parmi les ménages des onze cantons étudiés, seuls 29 % sont formés d'une personne seule, contre environ 33 % dans les zones de référence. En revanche, 36 % des ménages sont composés de deux personnes contre environ 33 % dans les territoires de référence.

Dans la zone d'étude, il y a donc proportionnellement moins de personnes seules et plus de couples que dans les autres zones. Par contre, les proportions sont similaires à toutes les échelles pour les autres types de ménages : environ 15 % de ménages sont composés de 3 personnes, 13 % de 4 personnes, 5 % de 5 personnes, et un peu moins de 2 % de 6 personnes ou plus.

Tableau 1.4 : Nombre de personnes par ménage

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
Part de la population des ménages dans la population totale *	97,8	97,5	97,6	97,4	97,6
Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3
Ménages	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1 personne	29,1	32,9	31,5	32,3	33,1
2 personnes	35,9	33,4	34,1	35,1	32,8
3 personnes	14,4	14,4	14,7	14,3	14,9
4 personnes	13,6	12,6	12,9	12,4	12,6
5 personnes	5,1	4,7	4,8	4,3	4,8
6 personnes ou plus	1,9	2,0	1,9	1,6	1,9

* la population totale comprend les ménages auxquels s'ajoutent les personnes résidant en communauté, les personnes rattachées administrativement et les personnes ayant une résidence habituelle dans une autre commune mais conservant un lien avec la commune.

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Une majorité de couples parmi les ménages

Les ménages d'une personne sont donc sous-représentés dans la zone d'étude par rapport aux autres zones. De même, les familles monoparentales (ménages composés d'un seul adulte avec un ou des enfants) sont proportionnellement moins nombreuses dans la zone d'étude que dans les autres zones.

Inversement, les ménages structurés autour d'un couple sont légèrement surreprésentés, notamment les couples sans enfants.

Cette répartition peut notamment s'expliquer par le fait que la zone d'étude ne comporte pas de « ville étudiante », au contraire de la zone de comparaison qui inclut Orléans.

Tableau 1.5 : Structure des ménages

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
Ménages d'une personne	29,1	32,9	31,5	32,3	33,0
dont âgée de moins de 25 ans	1,5	4,1	3,5	3,3	3,3
dont âgée de 65 ans ou plus	13,5	11,3	11,7	13,1	12,3
Ménages avec famille(s) dont la famille principale * est :	69,0	64,9	66,4	65,7	64,2
un couple sans enfants	31,6	28,4	29,4	30,3	27,1
un couple avec enfant(s)	30,9	29,1	30,0	28,3	28,9
une famille monoparentale	6,5	7,4	7,1	7,0	8,3
Ménages de plusieurs personnes sans famille	1,9	2,2	2,1	2,0	2,8
Ensemble des ménages	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Un ménage peut être composé de plusieurs familles (on parle alors de ménage complexe). Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage.

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

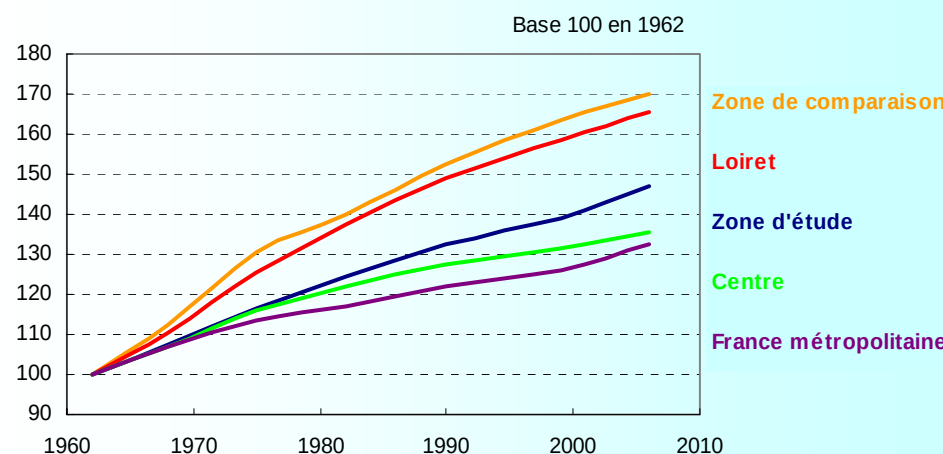
I.3 - Une croissance de la population principalement due à l'apport migratoire

Une population qui augmente plus faiblement que celle du Loiret depuis 1962 mais un dynamisme retrouvé après 1999

Depuis 1962, la population n'a cessé d'augmenter dans l'ensemble des territoires étudiés. La croissance de population la plus forte enregistrée depuis 1962 est celle de la zone de comparaison, qui comprend l'aire urbaine d'Orléans. La population de la zone d'étude augmente moins rapidement que dans le reste du département, mais toutefois plus vite que celle du Centre et de la France métropolitaine.

Globalement, depuis 1962, la population augmente de moins en moins fortement. Dans toutes les zones étudiées, le taux annuel moyen de variation de la population était en effet nettement supérieur à 1 entre 1962 et 1968 alors qu'il est inférieur à 1 entre 1999 et 2006. La zone d'étude connaît toutefois un léger regain de croissance entre 1999 et 2006.

Graphique 1.1 : Évolution de la population entre 1962 et 2006



Sources : Insee, Recensements de la population 1962 à 2006

Tableau 1.6 : Population de 1962 à 2006

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Zone d'étude	106 312	114 405	123 734	132 513	140 606	147 863	156 033
Zone de comparaison	285 489	321 205	372 739	399 541	435 596	467 015	485 282
Loiret	389 854	430 629	490 189	535 669	580 612	618 086	645 325
Centre	1 858 145	1 990 238	2 152 500	2 264 164	2 371 036	2 439 962	2 519 567
France métropolitaine	46 425 393	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 520 688	61 399 733

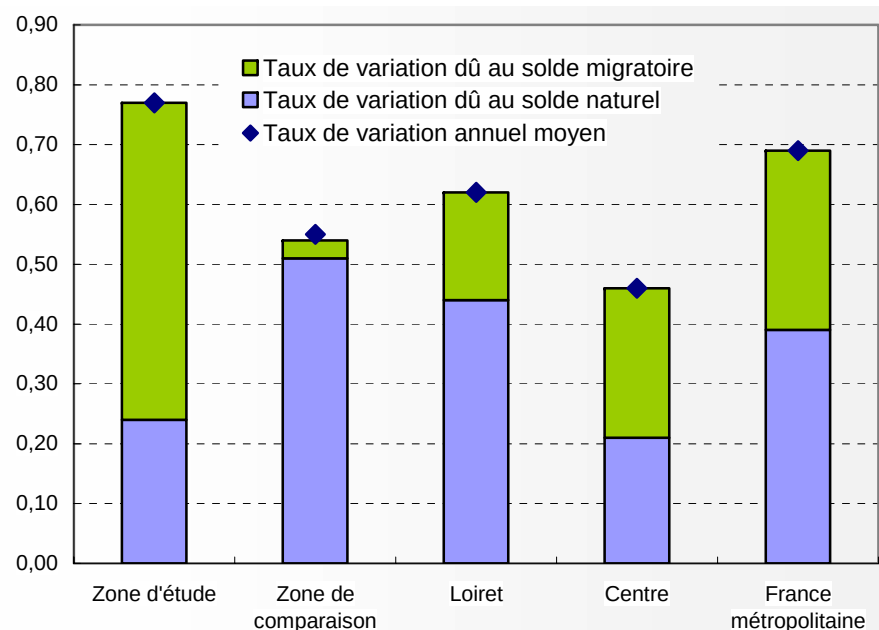
Sources : Insee, Recensements de la population 1962 à 2006

L'apport migratoire essentiel à la croissance de la population

Le solde migratoire contribue principalement à la croissance de la population de la zone d'étude, contrairement à la zone de comparaison ou au département. Il a beaucoup plus d'impact que le solde naturel, peut-être du fait de l'extension de l'aire urbaine d'Orléans.

On observe, en effet, depuis quelques années que la contribution du solde migratoire au taux annuel moyen de variation de la population diminue jusqu'à être négatif dans l'aire urbaine d'Orléans.

Graphique 1.2 : Taux de variation de la population et contribution des soldes entre 1999 et 2006



Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2006

Ainsi, on compte plus de personnes quittant l'aire urbaine que de personnes s'y installant. Il est donc possible que certains individus quittent l'aire urbaine d'Orléans pour s'installer dans la zone d'étude.

Au contraire, la part des migrations dans la zone de comparaison est faible, ce qui s'explique par le fait que cette zone contient l'aire urbaine et ses alentours.

Dans le Loiret, le solde naturel a environ deux fois plus d'impact sur la variation de la population que le solde migratoire.

Tableau 1.7 : Taux de variation de la population et contribution des soldes entre 1962 et 2006

Taux annuel moyen de variation sur la période (%)		1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Zone d'étude	Taux annuel moyen total	1,23	1,13	0,98	0,74	0,56	0,77
	variation due au solde naturel	0,43	0,36	0,17	0,18	0,17	0,24
	variation due au solde migratoire apparent	0,80	0,77	0,81	0,56	0,39	0,53
Zone de comparaison	Taux annuel moyen total	1,99	2,16	0,99	1,09	0,78	0,55
	variation due au solde naturel	0,74	0,80	0,59	0,61	0,53	0,51
	variation due au solde migratoire apparent	1,25	1,36	0,40	0,48	0,25	0,03
Loiret	Taux annuel moyen total	1,68	1,87	1,27	1,01	0,70	0,62
	variation due au solde naturel	0,62	0,62	0,46	0,49	0,42	0,44
	variation due au solde migratoire apparent	1,05	1,26	0,81	0,52	0,28	0,18
Centre	Taux annuel moyen total	1,15	1,13	0,72	0,58	0,32	0,46
	variation due au solde naturel	0,53	0,49	0,26	0,27	0,20	0,21
	variation due au solde migratoire apparent	0,63	0,64	0,46	0,31	0,12	0,25
France métropolitaine	Taux annuel moyen total	1,15	0,81	0,46	0,51	0,37	0,69
	variation due au solde naturel	0,67	0,58	0,40	0,41	0,36	0,39
	variation due au solde migratoire apparent	0,48	0,23	0,07	0,10	0,01	0,30

Sources : Insee, Recensements de la population 1962 à 2006

I.4 - Des migrations résidentielles excédentaires grâce aux arrivées en provenance d'Île-de-France

En 2006, sur cinq ans, les flux migratoires avec la France métropolitaine se révèlent positifs dans la zone d'étude (+ 3 000 individus) alors qu'ils sont négatifs dans la zone de comparaison (- 6 100 individus) et dans le Loiret (- 3 200 individus). La proportion de nouveaux arrivants dans la population âgée de cinq ans ou plus est supérieure dans la zone d'étude (16,8 % contre 14,4 % dans la zone de comparaison). Le taux annuel de migration avec la France métropolitaine est ainsi positif seulement dans la zone d'étude (4,2 ‰).

Les principaux flux migratoires de la zone d'étude s'effectuent avec l'Île-de-France, notamment les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et l'aire urbaine de Paris. Ainsi, la zone d'étude a accueilli depuis 5 ans 9 300 personnes en provenance d'Île-de-France, alors que seulement 3 300 personnes en sont parties pour cette région. Les principales arrivées d'Île-de-France vers la zone d'étude proviennent des départements de Seine-et-Marne (2 700 arrivées) et de l'Essonne (2 600 arrivées).

Les flux de l'espace de comparaison sont similaires mais amplifiés. À l'inverse, la zone d'étude est déficitaire avec le reste de la région Centre, puisqu'elle a accueilli 8 700 personnes en provenance du reste de la région alors que 9 300 sont parties.

Tableau 1.8 : Indicateurs de migration sur cinq ans

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Solde avec la France métropolitaine	2 973	- 6 118	- 3 240
Part des nouveaux arrivants dans la population âgée de 5 ans ou plus (en %)	16,8	14,4	12,2
Taux annuel de migration avec le reste de la France métropolitaine (en ‰)	4,2	- 2,7	- 1,1

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Tableau 1.9 : Principaux flux migratoires

	Zone d'étude			Zone de comparaison		
	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde
Région						
Île-de-France	9 307	3 332	5 975	19 895	12 198	7 697
Centre (hors zone étudiée)	8 756	9 261	- 506	17 220	21 370	- 4 150
Bourgogne	769	832	- 64	1 926	1 805	121
Pays de la Loire	493	775	- 283	2 392	3 341	- 949
Provence-Alpes-Côte d'Azur	346	600	- 254	1 289	2 574	- 1 286
Rhône-Alpes	317	751	- 434	1 434	3 083	- 1 649
Départements						
Loiret (hors zone étudiée)	7 369	7 000	369	7 508	10 945	- 3 437
Seine-et-Marne	2 708	1 043	1 664	4 119	2 042	2 077
Essonne	2 580	709	1 870	5 195	1 958	3 237
Paris	906	558	348	3 015	3 214	- 199
Hauts-de-Seine	617	240	377	1 743	1 510	232
Eure-et-Loir	534	503	31	2 738	1 819	920
Indre-et-Loire	244	975	- 731	1 998	3 544	- 1 546
Aires urbaines						
Paris	8 282	3 033	5 249	18 853	11 807	7 046
Orléans	4 278	4 040	238	3 788	6 995	- 3 208
Tours	196	867	- 671	1 664	3 118	- 1 454

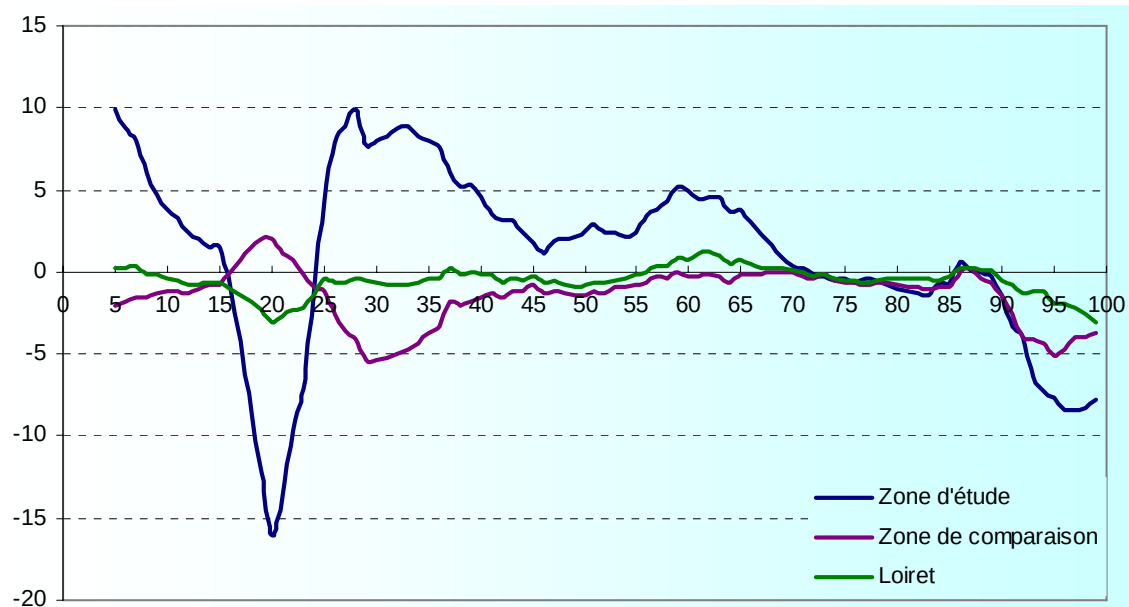
Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Notamment l'Indre-et-Loire, dont l'aire urbaine de Tours, a attiré près de 1 000 personnes, tandis que seulement 250 personnes en sont parties pour rejoindre la zone d'étude. La zone d'étude présente en revanche des migrations positives avec le Loiret et l'aire urbaine d'Orléans.

La zone d'étude présente des migrations positives pour les moins de 15 ans et pour les âges supérieurs à 25 ans, jusqu'à 75 ans. Le solde migratoire est fortement positif pour les 25-35 ans. La zone d'étude attire ainsi potentiellement des jeunes couples avec leurs enfants. Les migrations des 55-65 ans sont également assez élevées, la zone d'étude attirant aussi des retraités ou des actifs en fin de carrière. Le solde migratoire de la zone d'étude est au contraire négatif pour les 15-24 ans, particulièrement autour de 20 ans, âge où les jeunes quittent la zone d'étude pour aller suivre des études supérieures. Il est également négatif après 85 ans, âge où les personnes âgées deviennent potentiellement plus dépendantes et se rapprochent des grandes villes.

Le bilan migratoire diffère pour la zone de comparaison, avec un profil par âge opposé à celui de la zone d'étude et plus atténué. La zone de comparaison présente ainsi un déficit migratoire parmi la population des moins de 15 ans et des plus 25 ans, notamment aux alentours de 30 ans, déficit qui s'atténue progressivement avec l'âge. A contrario, cette zone qui comprend l'agglomération d'Orléans, présente un léger gain migratoire parmi les 15-24 ans, majoritairement étudiants.

Graphique 1.3 : Bilan migratoire sur cinq ans par âge



Lissage par moyenne mobile sur 5 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Les flux migratoires positifs au sein de la zone d'étude concernent toutes les catégories d'âge hormis les 15-24 ans. Ce constat s'explique en partie par le fort déficit migratoire des étudiants et élèves, plus marqué que dans la zone de comparaison ou dans le Loiret. En revanche, la zone d'étude présente un solde migratoire positif pour toutes les autres catégories socioprofessionnelles, hormis les ouvriers agricoles, ce qui peut s'expliquer par la diminution des exploitations agricoles. Les professions intermédiaires, les cadres, les artisans commerçants, les chefs d'entreprise et les employés connaissent des migrations positives importantes.

La composition socioprofessionnelle des flux migratoires de l'aire de comparaison diffère de celle de la zone d'étude. Seules deux

catégories socioprofessionnelles présentent un solde légèrement positif : les employés et les ouvriers non qualifiés.

Les départs les plus importants de la zone d'étude concernent les cadres (- 3,6 %) et les professions intermédiaires (- 2,5 %).

Les nouveaux arrivants sont âgés, pour 43,4 % d'entre eux, de 25 à 39 ans et sont à 63,4 % des actifs occupés.

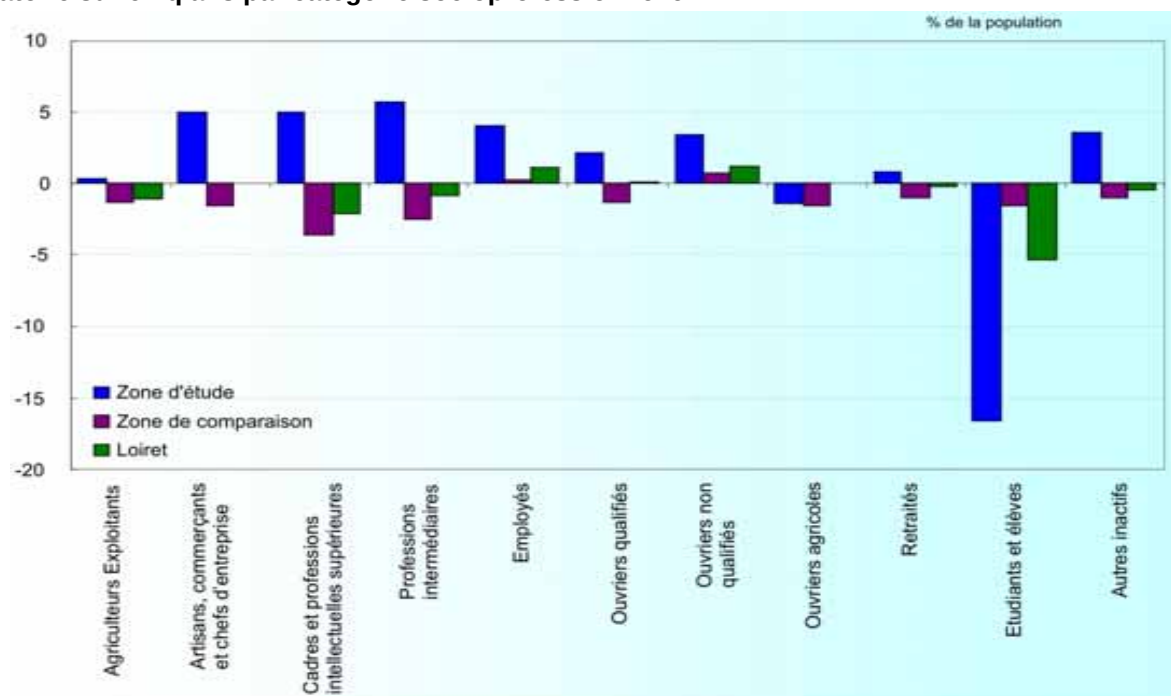
Environ la moitié de ces actifs occupés ont un emploi dans la zone d'étude.

Les nouveaux arrivants sont principalement des employés (21,8 %) et des professions intermédiaires (20,1 %).

Les ménages arrivants comptent, pour 48,1 % d'entre eux, deux ou trois personnes.

Les deux tiers des ménages arrivants habitent une maison et la moitié sont propriétaires.

Graphique 1.4 : Bilan migratoire sur cinq ans par catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

I.5 - Des caractéristiques démographiques différentes entre l'est et l'ouest de la zone d'étude

L'ouest de la zone deux fois moins dense

La zone Ouest compte 54 500 habitants sur les cantons d'Artenay, Pithiviers, Outarville et Neuville-aux-Bois. La zone Est en compte 101 500, sur les cantons de Bellegarde, Beaune-la-Rolande, Ferrières-en-Gâtinais, Courtenay, Châlette-sur-Loing, Montargis et Amilly, pour une superficie quasiment équivalente (environ 1 100 km²). L'agglomération montargoise compte à elle seule près de 57 000 habitants. Par conséquent, la zone Ouest présente une densité beaucoup plus faible (50 habitants par km² contre 92 dans la zone Est).

Une population moins âgée à l'ouest

La zone Est est plus âgée que la zone Ouest. Elle compte 24,7 % de jeunes de moins de 20 ans contre 26,8 % dans la zone Ouest. En revanche, la zone Ouest compte 20,3 % de plus de 60 ans parmi sa population tandis que la zone Est en compte 25,9 %. Ainsi, l'ouest de la zone d'étude compte 76 seniors de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, comme en zone de comparaison, contre 104 à l'est. La part d'actifs potentiels (20-59 ans) est ainsi plus élevée dans la zone Ouest (52,9 % contre 49,4 % dans la zone Est).

Moins de retraités et plus de cadres à l'ouest

La zone Est compte plus de retraités et d'inactifs (hors élèves et étudiants) parmi sa population (39,2 % contre 31,7 % dans l'ouest de la zone d'étude). En revanche, la zone Ouest compte plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures (6,1 % contre 4,6 %), de

professions intermédiaires (14,7 % contre 11,4 %) et d'ouvriers (20,3 % contre 17,6 %).

Des ménages de plus petite taille à l'est

Dans l'est de la zone, 31,4 % des ménages ne comptent qu'une personne et 36,4 % comptent deux personnes (contre 24,3 % et 34,9 % dans la zone Ouest). Quatre ménages sur dix de la zone Ouest abritent ainsi trois personnes et plus pour seulement trois sur dix dans la zone Est. Le nombre moyen de personnes par ménage est ainsi de 2,5 dans l'ouest de la zone contre 2,2 dans l'est.

Les ménages composés d'une famille sont, par conséquent, plus nombreux dans la zone Ouest (trois quarts des ménages contre un tiers dans la zone est). Les ménages dont la famille principale est constituée d'un couple avec enfants représentent 37 % des ménages contre 28 % dans la zone Est.

De fortes migrations dans l'est de la zone

L'évolution de la population présente une tendance assez similaire dans les deux zones. Toutefois, la population a augmenté un peu plus rapidement entre 1999 et 2006 dans la zone Est (taux de croissance moyen de 0,8 % par an contre 0,7 % dans la zone Ouest). Les deux zones se distinguent par les composantes de l'évolution de la population. Ainsi, dans la zone Ouest, le solde naturel contribue pour les trois quarts à l'évolution de la population, tandis que dans la zone Est, le solde migratoire contribue pour 90 % à l'évolution de la population.

La zone Est présente en effet un taux annuel de migrations sur 5 ans, avec le reste de la France métropolitaine, de 5,2 ‰ contre 2,3 ‰ dans la zone Ouest. Toutefois, le profil des migrations confirme les caractéristiques de la zone Est. Le bilan migratoire par tranche d'âge fait apparaître que la zone Est attire beaucoup plus les personnes de 55 à 65 ans, alors que la zone Ouest présente un solde migratoire négatif pour cette population. En revanche, la zone Ouest attire davantage de personnes de 25 à 40 ans, et donc des actifs potentiels. Les deux zones présentent un solde migratoire négatif pour les 15-25 ans, celui-ci étant beaucoup plus marqué dans la zone Ouest.

La zone Est présente un solde migratoire sur 5 ans positif pour toutes les catégories socioprofessionnelles, hormis pour les élèves et

étudiants. En particulier, les arrivées de retraités sont supérieures aux départs, contrairement à la zone Ouest. Le solde migratoire des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires est plus fort dans l'ouest de la zone d'étude. En revanche, le solde migratoire des employés et des ouvriers est plus fort dans l'est de la zone.

Une des caractéristiques de la zone Ouest est qu'elle présente un solde migratoire positif avec la région Centre et notamment avec le Loiret, à l'inverse de la zone Est et de l'ensemble de la zone d'étude. En revanche, la zone Est présente un solde migratoire positif avec les départements de la région parisienne, beaucoup plus élevé que le solde migratoire de la zone Ouest, qui est même légèrement négatif avec la ville de Paris.

II - Le marché de l'emploi

La zone d'étude compte en 2006 près de 65 000 emplois et 7 300 personnes au chômage, soit 10 % de sa population active. Le chômage y est un peu plus élevé que dans le reste du département et équivalent à la région.

Les personnes en emploi résidant dans la zone d'étude travaillent pour plus d'un tiers en dehors de celle-ci, une proportion nettement supérieure à celle des zones de comparaison. Ces actifs sont majoritairement employés dans le reste du Loiret - notamment dans l'aire urbaine d'Orléans - et en Île-de-France.

Un quart des emplois de la zone d'étude est occupé par des actifs résidant en dehors de la zone, une proportion supérieure à celle des zones de comparaison.

Globalement, le taux d'activité des 15-64 ans de la zone d'étude est plus élevé que ceux des zones de référence, surtout du fait de l'activité masculine. Les habitants de la zone démarrent leur activité professionnelle plus tôt dans leur vie et la terminent ainsi avant.

Le taux de chômage au sein de la zone d'étude est plus élevé, surtout celui des femmes. Entre 2007 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi augmente dans la zone d'étude, alors qu'il a diminué entre 2006 et 2007, mais de façon moins accentuée que dans les autres aires géographiques. Dans la zone d'étude, le chômage des femmes est peu sensible à la conjoncture avec une moindre progression en 2006 par rapport aux hommes et une stabilité en 2007, contrairement aux autres zones où il a augmenté.

Globalement, quels que soient l'âge et le sexe, les actifs de la zone d'étude sont moins diplômés que ceux des autres zones, détenant moins souvent un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat.

Avec 86 % de titulaires de la fonction publique et de contrats à durée indéterminée (CDI), l'emploi salarié est globalement moins précaire dans la zone d'étude que dans les zones de comparaison. Les contrats à durée déterminée (CDD) sont moins fréquents tandis que les emplois aidés et l'intérim sont présents à des taux proches des zones de référence.

La zone Est présente un taux de chômage nettement plus élevé que ceux des zones de référence, pour les hommes comme pour les femmes. Les taux d'activité sont plus élevés dans la zone Ouest, notamment pour les femmes entre 25 et 59 ans. Globalement, les actifs de la zone Ouest sont plus diplômés que ceux de la zone Est.

La moitié des actifs occupés habitant dans la zone Ouest travaille en dehors de la zone, alors que seulement un quart de ceux de la zone Est est dans cette situation. Les échanges domicile-travail entre l'est et l'ouest de la zone sont très faibles. Les actifs résidant dans la zone Ouest sont plus nombreux à travailler dans un autre département de la région, notamment dans l'Eure-et-Loir, tandis que les actifs résidant dans la zone Est travaillent plus en Île-de-France.

II.1 - Moins d'actifs en emploi et plus d'emplois non salariés dans la zone d'étude

Les actifs en emploi (89,8 %) sont proportionnellement un peu moins nombreux dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison et le reste du département.

La population active de la zone d'étude est également moins souvent salariée (80 %) et détient une plus forte proportion de chômeurs (10,2 %), surtout de chômeurs de longue durée.

Tableau 2.1 : Population active de 15 ans ou plus en 2006

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret		Centre		France métropolitaine	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Population active totale*	72 009	100,0	232 861	100,0	308 106	100,0	1 171 248	100,0	28 752 678	100,0
dont actifs ayant un emploi	64 670	89,8	210 602	90,4	279 821	90,8	1 054 948	90,1	25 573 863	88,9
<i>dont salariés</i>	57 614	80,0	192 557	82,7	254 068	82,5	938 307	80,1	22 576 763	78,5
<i>dont non salariés</i>	7 056	9,8	18 044	7,7	25 754	8,4	116 642	10,0	2 997 100	10,4
dont chômeurs	7 338	10,2	22 259	9,6	28 285	9,2	116 300	9,9	3 178 815	11,1
<i>dont depuis plus d'un an</i>	3 210	4,5	8 949	3,8	11 265	3,7	49 410	4,2	1 405 325	4,9

* La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

II.2 - Migrations alternantes domicile-travail : beaucoup de déplacements en dehors de la zone d'étude

La zone d'étude compte plus d'actifs en emploi au lieu de résidence que d'emplois au lieu de travail (emplois pourvus dans la zone d'étude). Ainsi, le nombre d'emplois par actif occupé est plus faible en zone d'étude (0,87) que dans la zone de comparaison (1,05). Cet écart révèle une insuffisance du nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs occupés en zone d'étude, ce qui explique des déplacements domicile-travail en dehors de la zone plus importants. A contrario, l'aire de comparaison concentre légèrement plus d'emplois que d'actifs occupés résidant dans la zone, de nombreux emplois étant présents dans l'agglomération d'Orléans.

Ainsi, en 2006, les actifs occupés au lieu de résidence (personnes ayant un emploi et résidant dans la zone) de la zone d'étude travaillent pour plus d'un tiers en dehors de cette zone (34,1 %). Cette proportion est d'environ un sur dix dans l'espace de comparaison (13,3 %) et dans le Loiret (9,5 %). Les actifs résidant et travaillant dans la même commune sont moins nombreux dans la zone d'étude (27,8 %) que dans l'espace de comparaison (32,5 %).

Les trois quarts des emplois de la zone d'étude sont occupés par des actifs résidant dans la zone, contre plus de huit sur dix dans l'espace de comparaison et plus de neuf sur dix dans le Loiret.

Tableau 2.2 : Déplacements domicile-travail en 2006

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Actifs occupés au lieu de résidence	64 693	100,0	210 660	100	279 910	100,0
Résidant et travaillant dans la même commune	18 002	27,8	68 403	32,5	87 889	31,4
Résidant et travaillant dans la zone	42 656	65,9	182 546	86,7	253 218	90,5
Travaillant en dehors de la zone	22 037	34,1	28 114	13,3	26 692	9,5
Emplois au lieu de travail	56 060	100,0	221 337	100	274 095	100,0
Des actifs résidant dans la zone	42 656	76,1	182 546	82,5	253 218	92,4
Des actifs résidant en dehors de la zone	13 404	23,9	38 791	17,5	20 877	7,6
Nombre d'emplois par actif occupé	0,87		1,05		0,98	

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Deux tiers des actifs occupés résidant dans la zone d'étude y travaillent également. 20 % travaillent dans le reste du Loiret, en grande majorité dans la zone de comparaison, 1,0 % de ces actifs travaillent dans un des autres départements de la région. 11 % travaillent en Île-de-France, principalement en Seine-et-Marne, dans l'Essonne et à Paris.

Les actifs en emploi résidant dans la zone de comparaison sont près de 87 % à y travailler également. Seulement 7,0 % travaillent en Île-de-France.

Tableau 2.3 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de travail des résidents de la zone

Lieu de résidence	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
Lieu de travail	Flux	% flux	Flux	% flux	Flux	% flux
Loiret	55 661	86,2	190 400	90,5	253 331	90,7
dont zone d'étude	43 043	66,7	49 275	23,4	52 799	18,9
dont zone de comparaison	53 675	83,2	182 873	86,9	205 366	73,5
Eure-et-Loir	472	0,7	1 024	0,5	1 353	0,5
Indre-et-Loire	86	0,1	419	0,2	532	0,2
Loir-et-Cher	61	0,1	995	0,5	2 287	0,8
Cher	43	0,1	284	0,1	1 170	0,4
Indre	20	0,0	112	0,1	173	0,1
Total Centre	56 342	87,3	193 234	91,9	258 846	92,7
Seine-et-Marne	2 412	3,7	3 178	1,5	3 291	1,2
Essonne	1 697	2,6	3 833	1,8	4 026	1,4
Paris	1 526	2,4	4 224	2,0	4 958	1,8
Val-de-Marne	599	0,9	1 134	0,5	1 305	0,5
Hauts-de-Seine	417	0,6	1 182	0,6	1 408	0,5
Seine-Saint-Denis	236	0,4	502	0,2	592	0,2
Yvelines	188	0,3	435	0,2	511	0,2
Val d'Oise	111	0,2	284	0,1	276	0,1
Total Île-de-France	7 186	11,1	14 772	7,0	16 367	5,9
Yonne	462	0,7	700	0,3	974	0,3
Autres	546	0,8	1 637	0,8	3 042	1,1
Total	64 536	100,0	210 343	100,0	279 229	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

Parmi les actifs occupés résidant dans la zone d'étude, 10 % travaillent à Montargis et 10 % à Amilly, l'agglomération montargoise constituant le principal pôle d'emploi de la zone. Parmi les actifs occupés résidant dans la zone de comparaison, 27 % travaillent à Orléans.

Tableau 2.4 : Principales communes de travail des résidents de la zone d'étude

Commune de travail	Flux	% flux
Montargis	6 483	10,0
Amilly	6 468	10,0
Pithiviers	4 838	7,5
Châlette-sur-Loing	4 020	6,2
Orléans	2 739	4,2
Villemandeur	2 102	3,3
Neuville-aux-Bois	1 290	2,0
Courtenay	1 110	1,7
Fleury-les-Aubrais	1 097	1,7
Beaune-la-Rolande	1 056	1,6

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

Tableau 2.5 : Principales communes de travail des résidents de la zone de comparaison

Commune de travail	Flux	% flux
Orléans	56 302	26,8
Fleury-les-Aubrais	9 456	4,5
Saint-Jean-de-Braye	9 341	4,4
Saran	8 252	3,9
Amilly	7 252	3,4
Montargis	7 041	3,3
Saint-Jean-de-la-Ruelle	6 640	3,2
Olivet	6 402	3,0
Pithiviers	5 895	2,8
Châlette-sur-Loing	4 315	2,1

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

Près de 94 % des emplois de la zone d'étude sont occupés par des actifs résidant dans le Loiret, dont 76,5 % dans la zone d'étude et 87,6 % dans la zone de comparaison. 1,6 % des emplois de la zone d'étude sont occupés par des actifs résidant dans un autre département de la région Centre. Ainsi, 95,4 % des emplois de la

zone d'étude sont occupés par des actifs résidant en région Centre. 2,5 % des emplois de la zone d'étude sont occupés par des actifs résidant en Île-de-France, contre seulement 1,8 % des emplois de l'espace de comparaison et 1,6 % des emplois du Loiret.

Tableau 2.6 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de résidence des employés de la zone

Lieu de travail	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
Lieu de résidence	Flux	% flux	Flux	% flux	Flux	% flux
Loiret	52 799	93,9	205 366	93,1	253 332	92,5
<i>dont zone d'étude</i>	43 043	76,5	53 675	24,3	53 675	19,6
<i>dont zone de comparaison</i>	49 275	87,6	182 873	82,9	182 873	66,8
Eure-et-Loir	569	1,0	2 019	0,9	2 425	0,9
Loir-et-Cher	149	0,3	3 690	1,7	6 118	2,2
Indre-et-Loire	52	0,1	848	0,4	972	0,4
Cher	61	0,1	716	0,3	1 576	0,6
Indre	35	0,1	198	0,1	213	0,1
Total Centre	53 665	95,4	212 837	96,5	264 636	96,6
Paris	71	0,1	479	0,2	530	0,2
Seine-et-Marne	858	1,5	1 596	0,7	1 885	0,7
Essonne	288	0,5	998	0,5	1 046	0,4
Val-de-Marne	83	0,1	241	0,1	245	0,1
Hauts-de-Seine	40	0,1	213	0,1	242	0,1
Seine-Saint-Denis	14	0,0	76	0,0	90	0,0
Yvelines	30	0,1	209	0,1	233	0,1
Val d'Oise	22	0,0	241	0,1	54	0,0
Total Île-de-France	1 406	2,5	4 053	1,8	4 325	1,6
Yonne	643	1,1	925	0,4	1 215	0,4
Autres	539	1,0	2 658	1,2	3 677	1,3
Total	56 253	100,0	220 473	100,0	273 853	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

II.3 - Une entrée dans la vie active précoce et des femmes davantage confrontées au chômage

En 2006, le taux d'activité des 15-64 ans de la zone d'étude (74,2 %) est légèrement supérieur à ceux des zones de référence, surtout grâce à l'activité masculine (78,5 % contre 69,7 % pour les femmes).

Jusqu'à 54 ans, les hommes de la zone d'étude connaissent des taux d'activité plus élevés, cette tendance s'inversant après. Chez les femmes, seules les moins de 25 ans de la zone d'étude enregistrent des taux d'activité supérieurs à ceux des autres espaces géographiques. Dans l'espace de comparaison, les 55-64 ans enregistrent des taux d'activité supérieurs à ceux du département.

Tableau 2.7 : Taux d'activité par sexe et tranche d'âge en 2006

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Hommes de 15 à 64 ans	78,5	76,7	77,2
15 à 19 ans	31,5	25,3	26,0
20 à 24 ans	87,2	72,8	75,6
25 à 29 ans	96,5	93,9	94,4
30 à 54 ans	96,2	95,5	95,7
55 à 59 ans	63,9	65,1	64,4
60 à 64 ans	13,4	15,5	14,7
Femmes de 15 à 64 ans	69,7	69,7	69,8
15 à 19 ans	19,6	17,5	17,4
20 à 24 ans	79,4	68,0	69,5
25 à 29 ans	86,6	86,7	86,8
30 à 54 ans	85,8	86,4	86,4
55 à 59 ans	56,0	60,6	59,4
60 à 64 ans	12,4	12,8	12,7
Ensemble population de 15 à 64 ans	74,2	73,2	73,5

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Au-delà de 55 ans, et quel que soit le sexe, le taux d'activité de la population de la zone d'étude est nettement inférieur à celui du reste du département.

En 2006, parmi la population de 15 à 64 ans, le taux de chômage au sein de la zone d'étude est plus élevé, surtout du fait du chômage féminin. Quelle que soit la tranche d'âge, le chômage féminin est plus important dans la zone d'étude et baisse graduellement avec l'extension de la zone d'observation.

Le taux de chômage des hommes de la zone d'étude est similaire à celui de la zone de comparaison. Plus élevé chez les moins de 25 ans, il l'est moins dans les tranches d'âge supérieures, devenant identique à celui du département.

Tableau 2.8 : Taux de chômage par sexe et tranche d'âge en 2006

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Hommes de 15 à 64 ans	8,4	8,4	8,0
15 à 24 ans	18,9	17,5	17,0
25 à 49 ans	6,9	7,2	6,9
50 à 64 ans	6,1	6,3	6,1
Femmes de 15 à 64 ans	12,3	10,8	10,5
15 à 24 ans	24,9	20,3	20,1
25 à 49 ans	11,4	10,4	9,9
50 à 64 ans	8,8	6,8	7,0
Ensemble population de 15 à 64 ans	10,2	9,6	9,2

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

II.4 - L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi plus faible dans la zone d'étude

Entre 2007 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté dans la zone d'étude, alors qu'il avait diminué entre 2006 et 2007. Ces évolutions sont similaires dans la zone de comparaison et le département, bien que plus accentuées.

Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi augmente fortement chez les hommes alors qu'il diminue légèrement chez les femmes, ce qui est spécifique à la zone d'étude. La hausse est également plus marquée chez les 15-24 ans, la zone d'étude enregistrant encore la hausse la moins soutenue. De même, cette zone est la seule à réduire le nombre de ses demandeurs d'emploi de longue durée.

Près de six demandeurs d'emploi sur dix de la zone d'étude relèvent de la catégorie des employés, une proportion légèrement supérieure aux zones de comparaison. Deux demandeurs d'emploi sur sept sont des ouvriers (qualifiés ou spécialisés). Toutefois, la proportion d'ouvriers spécialisés parmi les demandeurs d'emploi est plus élevée dans la zone d'étude.

Ces deux catégories professionnelles (employés et ouvriers) sont proportionnellement plus importantes parmi les demandeurs d'emploi dans la zone d'étude (85,9 % contre 80,8 % dans les zones de référence), alors que les ingénieurs, cadres et professions intermédiaires sont moins présents (9,8 % contre 14,7 %).

Tableau 2.10 : Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2008 par position professionnelle déclarée

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Manoeuvres	208	3,9	646	4,0	864	4,2
Ouvriers spécialisés	724	13,7	1 658	10,3	2 307	11,1
Ouvriers qualifiés	787	14,9	2 309	14,4	3 213	15,5
Employés	3 029	57,3	9 001	56,1	11 227	54,2
Professions intermédiaires	282	5,3	1 312	8,2	1 708	8,2
Ingénieurs et cadres	240	4,5	1 062	6,6	1 334	6,4
Non précisé	19	0,4	68	0,4	79	0,4
Ensemble	5 289	100,0	16 056	100,0	20 732	100,0

Source : ANPE, DEFIM catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite

Tableau 2.9 : Demandeurs d'emploi au 31 décembre par sexe et âge

	Zone d'étude			Zone de comparaison			Loiret		
	Effectifs 2008	Évolution 2008/2007 %	Évolution 2007/2006 %	Effectifs 2008	Évolution 2008/2007 %	Évolution 2007/2006 %	Effectifs 2008	Évolution 2008/2007 %	Évolution 2007/2006 %
Ensemble	5 289	10,0	- 6,7	16 056	12,5	- 11,2	20 732	14,2	- 10,9
dont depuis + 1 an	1 286	- 3,0	- 18,9	3 595	- 1,1	- 24,4	4 693	2,8	- 24,1
15 à 24 ans	1 133	14,0	- 6,7	3 305	21,8	- 12,4	4 369	26,1	- 12,3
25 à 49 ans	3 387	9,6	- 5,2	10 487	11,0	- 10,4	13 344	12,1	- 10,0
50 ans ou plus	769	5,9	- 12,8	2 264	7,0	- 12,9	3 019	8,4	- 13,1
Hommes	2 699	23,2	- 9,9	8 403	21,0	- 10,8	10 865	22,0	- 10,0
Femmes	2 590	- 1,1	- 4,0	7 653	4,4	- 11,6	9 867	6,7	- 11,8

Source : ANPE, DEFIM catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite

II.5 - Une population active peu diplômée

Quels que soient l'âge et le sexe, les actifs de la zone d'étude sont moins diplômés que ceux des autres zones. Ainsi, seuls 35,9 % de l'ensemble des actifs de la zone d'étude possèdent un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, contre 46,1 % pour l'aire de comparaison. À l'inverse, 17,5 % de la population active de la zone d'étude ne possède aucun diplôme, contre 14,4 % dans les zones de référence.

Dans chaque zone, la proportion des actifs de moins de 40 ans possédant un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur est plus forte que sur l'ensemble des générations.

Dans toutes les zones, les femmes sont, quel que soit l'âge, beaucoup plus nombreuses que les hommes à détenir au minimum le baccalauréat.

Tableau 2.11 : Diplôme le plus élevé des actifs de 15 ans ou plus

		%							
		Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP, BEP	Bac, brevet professionnel	Bac + 2 ans	Diplômes supérieurs	Ensemble
Zone d'étude	Ensemble des actifs	17,5	6,0	6,5	34,1	16,1	11,9	7,9	100,0
	Hommes	19,1	4,6	5,6	38,7	14,7	9,8	7,6	100,0
	Femmes	15,6	7,7	7,6	28,9	17,7	14,2	8,3	100,0
	Actifs de moins de 40 ans	17,7	0,8	5,6	31,5	19,8	15,5	9,1	100,0
	Hommes	20,0	0,8	5,8	35,5	18,0	12,6	7,2	100,0
	Femmes	15,0	0,7	5,4	26,8	22,0	19,0	11,2	100,0
Zone de comparaison	Ensemble des actifs	14,4	4,7	6,0	28,8	17,5	14,7	13,9	100,0
	Hommes	15,7	3,5	5,3	33,0	16,2	12,3	14,0	100,0
	Femmes	12,9	5,9	6,8	24,4	19,0	17,2	13,8	100,0
	Actifs de moins de 40 ans	14,0	0,7	4,9	25,7	20,6	18,4	15,6	100,0
	Hommes	16,1	0,7	5,3	29,6	19,1	15,4	13,7	100,0
	Femmes	11,7	0,6	4,6	21,4	22,2	21,7	17,8	100,0
Loiret	Ensemble des actifs	14,4	5,0	6,1	30,0	17,4	14,4	12,8	100,0
	Hommes	15,6	3,7	5,3	34,5	16,2	12,1	12,7	100,0
	Femmes	13,0	6,4	7,0	25,1	18,7	16,9	12,9	100,0
	Actifs de moins de 40 ans	14,0	0,7	5,1	26,9	20,6	18,2	14,6	100,0
	Hommes	16,1	0,7	5,3	30,9	19,2	15,3	12,6	100,0
	Femmes	11,7	0,6	4,8	22,3	22,2	21,5	16,8	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

II.6 - Les conditions d'emploi des salariés plus stables dans la zone d'étude

Avec 86 % de titulaires de la fonction publique et de contrats à durée indéterminée (CDI), l'emploi salarié est globalement plus stable dans la zone d'étude que dans les zones de référence. Les salariés de cette zone travaillent moins dans le cadre de contrats à durée déterminée (CDD) mais bénéficient davantage d'emplois aidés.

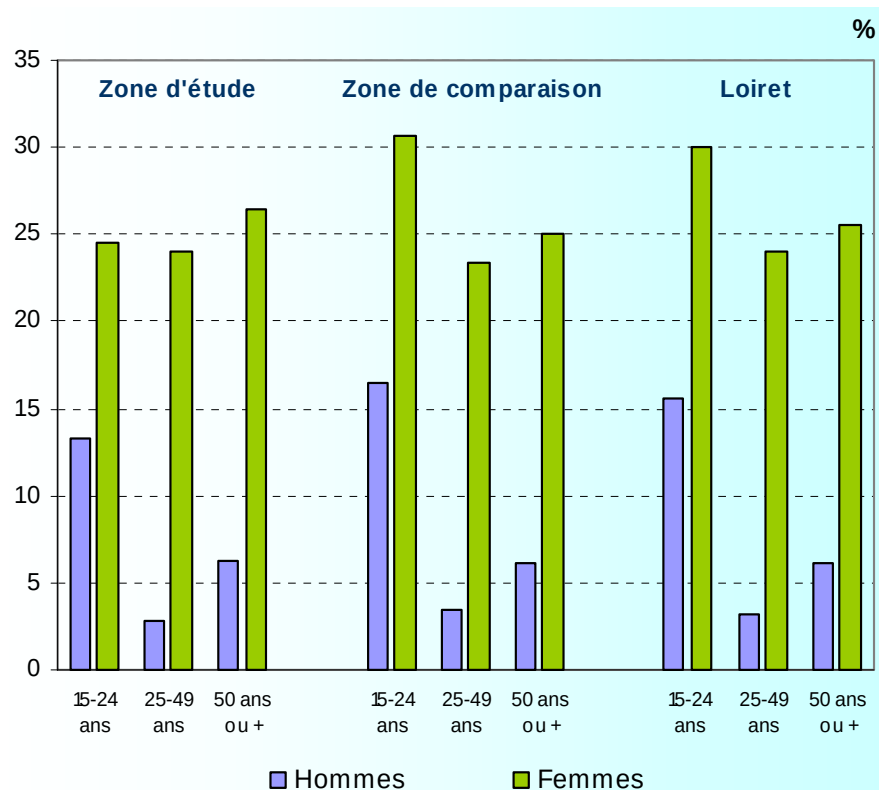
Le temps partiel est légèrement moins répandu dans la zone d'étude (14,3 % contre 14,9 % dans la zone de comparaison et dans le Loiret). Il est, quelle que soit la zone étudiée, plus fréquent chez les femmes : environ 25 % des femmes sont concernées, soit cinq fois plus que la population masculine. Chez les hommes, le temps partiel est un peu moins fréquent dans la zone d'étude.

Tableau 2.12 : Conditions d'emploi des salariés en 2006

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	49 549	86,0	163 511	84,9	216 795	85,3
Contrats à durée déterminée	4 024	7,0	16 203	8,4	20 816	8,2
Intérim	1 733	3,0	6 116	3,2	8 099	3,2
Emplois aidés	1 055	1,8	2 153	1,1	2 564	1,0
Apprentissage et stage	1 253	2,2	4 575	2,4	5 794	2,3
Ensemble des salariés de 15 ans ou plus	57 614	100,0	192 557	100,0	254 068	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Graphique 2.1 : Part des salariés à temps partiel par sexe et tranche d'âge en 2006



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

II.7 - Une dissemblance entre l'ouest et l'est de la zone d'étude

Un taux d'activité plus élevé dans l'ouest de la zone d'étude

Du point de vue de l'emploi et du chômage, la zone d'étude présente une dissemblance entre l'ouest et l'est.

La part d'actifs en emploi est plus élevée dans la zone Ouest et dépasse celle du Loiret et de la zone de comparaison. La part d'actifs salariés y est également plus élevée, similaire à la part du département. La zone Est présente un taux de chômage plus élevé, nettement supérieur à la zone de comparaison, au Loiret et à la région Centre.

Tableau 2.13 : Structure de la population active de 15 ans ou plus

	Zone Ouest		Zone Est		Zone d'étude	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Population active totale	26 704	100,0	45 305	100,0	72 009	100,0
dont actifs ayant un emploi	24 667	92,4	40 003	88,3	64 670	89,8
<i>dont salariés</i>	22 015	82,4	35 599	78,6	57 614	80,0
<i>non salariés</i>	2 652	9,9	4 404	9,7	7 056	9,8
dont chômeurs	2 037	7,6	5 302	11,7	7 338	10,2
<i>dont depuis plus d'un an</i>	817	3,1	2 393	5,3	3 210	4,5

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Le taux d'activité est plus élevé dans la zone Ouest, notamment pour les femmes entre 25 et 59 ans. Entre 20 et 24 ans et après 60 ans, ils sont identiques dans les deux zones. En revanche avant 20 ans, le taux d'activité des femmes est plus élevé dans la zone Est.

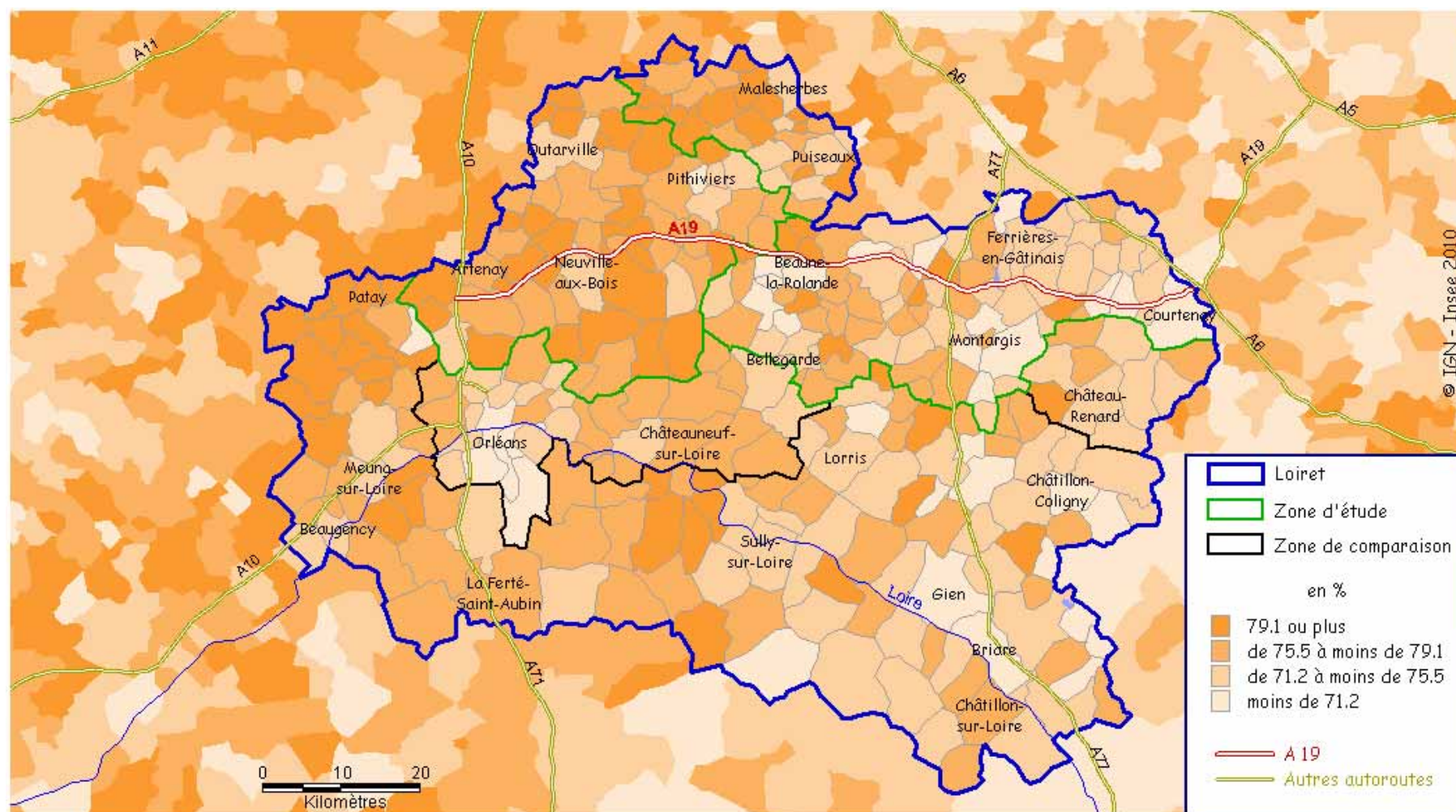
Le taux d'activité des hommes est également plus élevé dans la zone Ouest, hormis entre 15 et 24 ans, où le taux d'activité est supérieur ou égal dans la zone Est.

Tableau 2.14 : Taux d'activité par sexe et tranche d'âge

	%		
	Zone Ouest	Zone Est	Zone d'étude
Hommes de 15 à 64 ans	80,5	77,4	78,5
15 à 19 ans	30,1	32,2	31,5
20 à 24 ans	87,2	87,2	87,2
25 à 29 ans	97,0	96,3	96,5
30 à 54 ans	97,5	95,4	96,2
55 à 59 ans	65,8	62,9	63,9
60 à 64 ans	14,8	12,7	13,4
Femmes de 15 à 64 ans	72,6	68,2	69,7
15 à 19 ans	16,8	21,0	19,6
20 à 24 ans	79,4	79,5	79,4
25 à 29 ans	89,0	85,2	86,6
30 à 54 ans	88,5	84,2	85,8
55 à 59 ans	58,9	54,4	56,0
60 à 64 ans	12,4	12,4	12,4
Ensemble 15 à 64 ans	76,6	72,8	74,2

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Carte 2.1 : Part de la population active parmi les 15-64 ans



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Un chômage moindre dans l'ouest de la zone d'étude

Le taux de chômage est plus élevé dans la zone Est, pour les hommes comme pour les femmes. Sur l'ensemble de la population de 15 à 64 ans, la zone Est présente un taux de chômage supérieur de plus de 4 points à celui de la zone Ouest.

Toutefois, l'écart entre les taux de chômage des deux zones est plus important pour les femmes (près de 5 points d'écart contre 3,5 points pour les hommes).

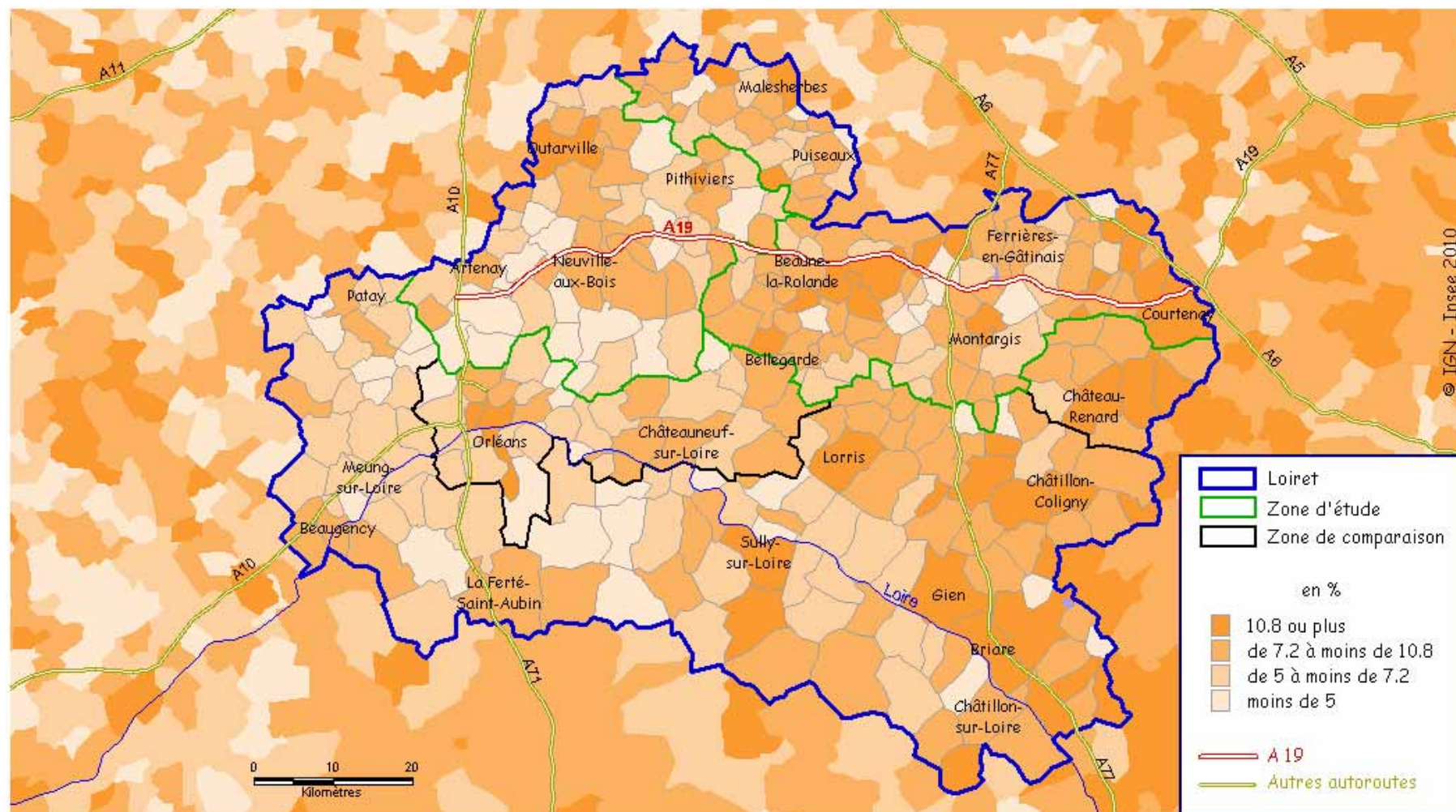
Pour les hommes comme pour les femmes, la tranche d'âge des 15-24 ans présente le taux de chômage le plus élevé dans les deux zones. C'est cependant sur la tranche d'âge des 25-49 ans que l'écart entre les deux zones est le plus important (4,1 points pour les hommes, 4,9 points pour les femmes).

Tableau 2.15 : Taux de chômage par sexe et tranche d'âge

	%		
	Zone Ouest	Zone Est	Zone d'étude
Hommes de 15 à 64 ans	6,2	9,7	8,4
15 à 24 ans	18,3	19,2	18,9
25 à 49 ans	4,4	8,5	6,9
50 à 64 ans	4,8	6,9	6,1
Femmes de 15 à 64 ans	9,3	14,1	12,3
15 à 24 ans	22,5	26	24,9
25 à 49 ans	8,3	13,2	11,4
50 à 64 ans	6,7	10	8,8
Ensemble 15 à 64 ans	7,6	11,8	10,2

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Carte 2.2 : Taux de chômage des 15-64 ans



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Les actifs résidant dans la zone Ouest se déplacent plus en dehors de la zone pour travailler

Les actifs occupés résidant dans la zone Ouest se déplacent beaucoup plus en dehors de cette zone pour aller travailler que les actifs occupés de la zone Est. La moitié des actifs occupés habitant dans la zone Ouest travaillent en dehors de la zone, alors que près des trois quarts des actifs occupés résidant dans la zone Est y travaillent également.

Ainsi, 78 % des emplois de la zone Est et seulement 65 % des emplois de la zone Ouest sont occupés par des actifs y résidant. Le nombre d'emplois est, comparativement au nombre d'actifs, plus important dans la zone Est. Ainsi la zone Est compte 93 emplois pour 100 actifs occupés alors que la zone Ouest n'en compte que 76.

Tableau 2.16 : Déplacements domicile-travail en 2006

	Zone Ouest		Zone Est		Zone d'étude	
		%		%		%
Actifs occupés au lieu de résidence	24 673	100,0	40 020	100,0	64 693	100,0
Résidant et travaillant dans la même commune	6 193	25,1	11 809	29,5	18 002	27,8
Résidant et travaillant dans la zone	12 105	49,1	29 142	72,8	42 656	65,9
Travaillant en dehors de la zone	12 568	50,9	10 878	27,2	22 037	34,1
Emplois au lieu de travail	18 664	100,0	37 396	100,0	56 060	100,0
Des actifs résidant dans la zone	12 105	64,9	29 142	77,9	42 656	76,1
Des actifs résidant en dehors de la zone	6 559	35,1	8 254	22,1	13 404	23,9
Nombre d'emplois par actif occupé	0,76		0,93		0,87	

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Les actifs résidant dans la zone Ouest y travaillent pour la moitié d'entre eux, et seulement 1,2 % travaillent dans la zone Est. 36,8 % travaillent dans le reste du Loiret, principalement dans la zone de comparaison.

Les actifs résidant dans la zone Est y travaillent pour 73 % d'entre eux. De manière symétrique, très peu travaillent dans la zone Ouest (2,7 %). Près de 9 % travaillent dans le reste du département, dont la moitié dans la zone de comparaison.

Les principales communes où travaillent les actifs résidant dans la zone Est sont Montargis (16,2 %), Amilly (16,1 %) et Châlette-sur-Loing (10,0 %). Dans la zone Ouest, les principales communes de travail des actifs résidents sont Pithiviers (17,3 %) , Orléans (9,3 %) et Neuville-aux-Bois (7,2 %).

Les actifs résidant dans la zone Ouest sont plus nombreux à travailler dans un autre département de la région (2,2 % contre 0,3 % dans la zone Est), notamment dans l'Eure-et-Loir (1,9 % des flux).

Tableau 2.17 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de travail des résidents de la zone

Lieu de résidence	Zone Ouest		Zone Est		Zone d'étude	
	Flux	% flux	Flux	% flux	Flux	% flux
Loiret	21 888	88,9	33 773	84,6	55 661	86,2
dont zone d'étude	12 835	52,1	30 208	75,7	43 043	66,7
dont zone Ouest	12 538	50,9	1 070	2,7	13 608	21,1
dont zone Est	297	1,2	29 138	73,0	29 435	45,6
dont zone de comparaison	21 449	87,1	32 226	80,7	53 675	83,2
Autres départements de la région	550	2,2	131	0,3	681	1,1
Total Centre	22 438	91,2	33 904	84,9	56 342	87,3
Île-de-France	2 020	8,2	5 166	12,9	7 186	11,1
Autres	156	0,6	852	2,1	1 008	1,6
Total	24 614	100,0	39 922	100,0	64 536	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

En revanche, les actifs résidant dans la zone Est travaillent plus en Île-de-France (12,9 % contre 8,2 % dans la zone Ouest). Les départements parisiens les plus attractifs pour les actifs de la zone Ouest sont l'Essonne et Paris (respectivement 4,5 % et 1,3 % des flux), tandis que les actifs de la zone Est vont davantage travailler en Seine-et-Marne ou à Paris (respectivement 5,7 % et 3,0 % des flux).

Tableau 2.18 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de résidence des employés de la zone

Lieu de travail	Zone Ouest		Zone Est		Zone d'étude	
	Flux	% flux	Flux	% flux	Flux	% flux
Loiret	17 762	93,3	35 037	94,1	52 799	93,9
dont zone d'étude	13 608	71,5	29 435	79,1	43 043	76,5
dont zone Ouest	12 538	65,9	297	0,8	12 835	22,8
dont zone Est	1 070	5,6	29 138	78,3	30 208	53,7
dont zone de comparaison	17 212	90,4	32 063	86,2	49 275	87,6
Autres départements de la région	679	3,6	187	0,5	866	1,5
Total Centre	18 441	96,9	35 224	94,7	53 665	95,4
Île-de-France	440	2,3	966	2,6	1 406	2,5
Autres	157	0,8	1 025	2,8	1 182	2,1
Total	19 038	100,0	37 215	100,0	56 253	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire

Parmi les actifs travaillant dans la zone Ouest, 65,9 % y résident également et seulement 5,6 % résident dans la zone Est. 3,6 % viennent d'un autre département de la région, principalement de l'Eure-et-Loir et 2,3 % résident en Île-de-France.

Les actifs travaillant dans la zone Est y résident pour 78,3 % d'entre eux, seulement 0,8 % résidant dans la zone Ouest. Ils sont très peu à habiter dans un autre département de la région (0,5 %) mais plus en dehors de la région.

Des actifs plus diplômés dans l'ouest de la zone

Globalement, les actifs de la zone Ouest sont plus diplômés que ceux de la zone Est. La proportion de non diplômés est supérieure d'environ 2 points à l'est de la zone d'étude, pour l'ensemble des actifs comme pour les actifs de moins de 40 ans. Parallèlement, la

part de diplômés du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur est plus élevée à l'ouest qu'à l'est, notamment pour les titulaires d'un bac + 2. Dans les deux zones, les femmes sont plus diplômées que les hommes.

Tableau 2.19 : Diplôme le plus élevé des actifs de 15 ans ou plus en 2006

									%
		Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP, BEP	Bac, brevet professionnel	Bac + 2 ans	Diplômes supérieurs	Ensemble
Zone Ouest	Ensemble des actifs	16,4	5,6	5,9	34,2	16,9	13,0	8,0	100,0
	Hommes	17,8	4,0	5,0	39,2	16,1	10,5	7,3	100,0
	Femmes	14,9	7,3	6,8	28,5	17,8	15,9	8,7	100,0
	Actifs de moins de 40 ans	16,3	0,7	5,0	30,6	20,4	17,3	9,7	100,0
	Hommes	18,6	0,7	5,5	34,8	19,6	13,3	7,5	100,0
	Femmes	13,6	0,8	4,4	25,8	21,3	21,9	12,2	100,0
Zone Est	Ensemble des actifs	18,1	6,3	6,9	34,0	15,6	11,2	7,9	100,0
	Hommes	19,9	4,9	5,9	38,4	13,8	9,4	7,8	100,0
	Femmes	16,1	7,9	8,0	29,1	17,7	13,2	8,1	100,0
	Actifs de moins de 40 ans	18,5	0,8	6,0	32,0	19,5	14,5	8,7	100,0
	Hommes	20,9	0,9	6,1	35,9	17,0	12,1	7,0	100,0
	Femmes	15,8	0,7	6,0	27,4	22,3	17,2	10,6	100,0
Zone d'étude	Ensemble des actifs	17,5	6,0	6,5	34,1	16,1	11,9	7,9	100,0
	Hommes	19,1	4,6	5,6	38,7	14,7	9,8	7,6	100,0
	Femmes	15,6	7,7	7,6	28,9	17,7	14,2	8,3	100,0
	Actifs de moins de 40 ans	17,7	0,8	5,6	31,5	19,8	15,5	9,1	100,0
	Hommes	20,0	0,8	5,8	35,5	18,0	12,6	7,2	100,0
	Femmes	15,0	0,7	5,4	26,8	22,0	19,0	11,2	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

III - L'appareil productif

La zone d'étude se caractérise par une part relativement importante des secteurs primaires et secondaires dans l'activité économique, même si le tertiaire reste comme partout l'activité principale.

Certains secteurs d'activité sont particulièrement présents en termes d'emplois, notamment grâce à l'implantation de grandes entreprises : l'industrie automobile, la construction, la branche « chimie-caoutchouc-plastique », la branche « pharmacie, parfumerie, produits d'entretien », l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, le commerce et la réparation automobile, la logistique d'entrepôt, les industries agricoles et alimentaires, le commerce de détail.

D'autres branches, souvent dans les services et présentes dans les grands pôles urbains, sont sous-représentées dans la zone : les services aux entreprises (conseils et assistance, services opérationnels, postes et télécommunications), l'industrie des équipements mécaniques, le commerce de gros, les activités financières.

Le secteur public, qui représente un emploi salarié sur cinq, est légèrement moins présent que sur l'ensemble du département du fait de la faiblesse de l'administration publique. Le poids de l'éducation est identique alors que celui de la santé et de l'action sociale est plus important que dans le département.

Les activités présentielle, mises en œuvre pour la satisfaction des besoins de la population locale, représentent près de six emplois sur dix. Leur poids dans la zone d'étude est plus faible que dans les autres zones du fait de la forte présence d'industries, de transports marchands, de logistique et de l'agriculture, domaines d'activité non présentiels produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone.

Les emplois offerts dans la zone sont plus fréquemment des emplois d'ouvriers du fait de la présence plus marquée de l'industrie et de la construction. Les artisans, commerçants et exploitants agricoles sont aussi très présents contrairement aux emplois occupés par les professions intermédiaires, les cadres et les professions intellectuelles supérieures.

L'ouest de la zone se caractérise par une forte activité agricole et industrielle. En revanche, les secteurs de la construction et surtout des services sont plus représentés dans l'est de la zone. Les services étant plus développés dans l'est de la zone d'étude, les activités présentielle prennent une place plus importante dans l'emploi.

La zone d'étude dispose d'une capacité d'accueil touristique assez importante. Elle comprend un nombre de lits d'hébergement touristique par habitant et une part des emplois touristiques supérieurs au département. Elle se caractérise aussi par une forte proportion de résidences secondaires. Le tourisme est plus développé dans l'est de la zone d'étude qui comprend les trois quarts des lits touristiques.

Les territoires agricoles de la zone d'étude occupent plus des trois quarts de l'ensemble du territoire, proportion plus élevée que dans les zonages de comparaison. La quasi-totalité de la surface agricole utilisée dans la zone d'étude est constituée de terres labourables, principalement exploitées pour la production de céréales. La prédominance des grandes cultures est beaucoup plus marquée dans l'ouest de la zone d'étude, du fait de la présence de la Beauce agricole sur une partie de cette zone.

III.1 - Description du tissu économique

Surreprésentation de l'industrie, moins d'emploi tertiaire

La typologie des emplois de la zone d'étude se démarque nettement de celle des zones de référence par une sous-représentation de l'emploi tertiaire (65,7 % en 2006 contre environ 70 % dans le Loiret et la région, et 74 % dans la zone de comparaison et en France métropolitaine). En revanche, la part des emplois relevant du domaine de l'industrie est plus élevée (21,9 % contre à peine 19 % dans le Loiret et la région). L'agriculture et la construction sont également plus représentées dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison ou le Loiret. La part d'emplois relevant de l'agriculture est équivalente au niveau régional.

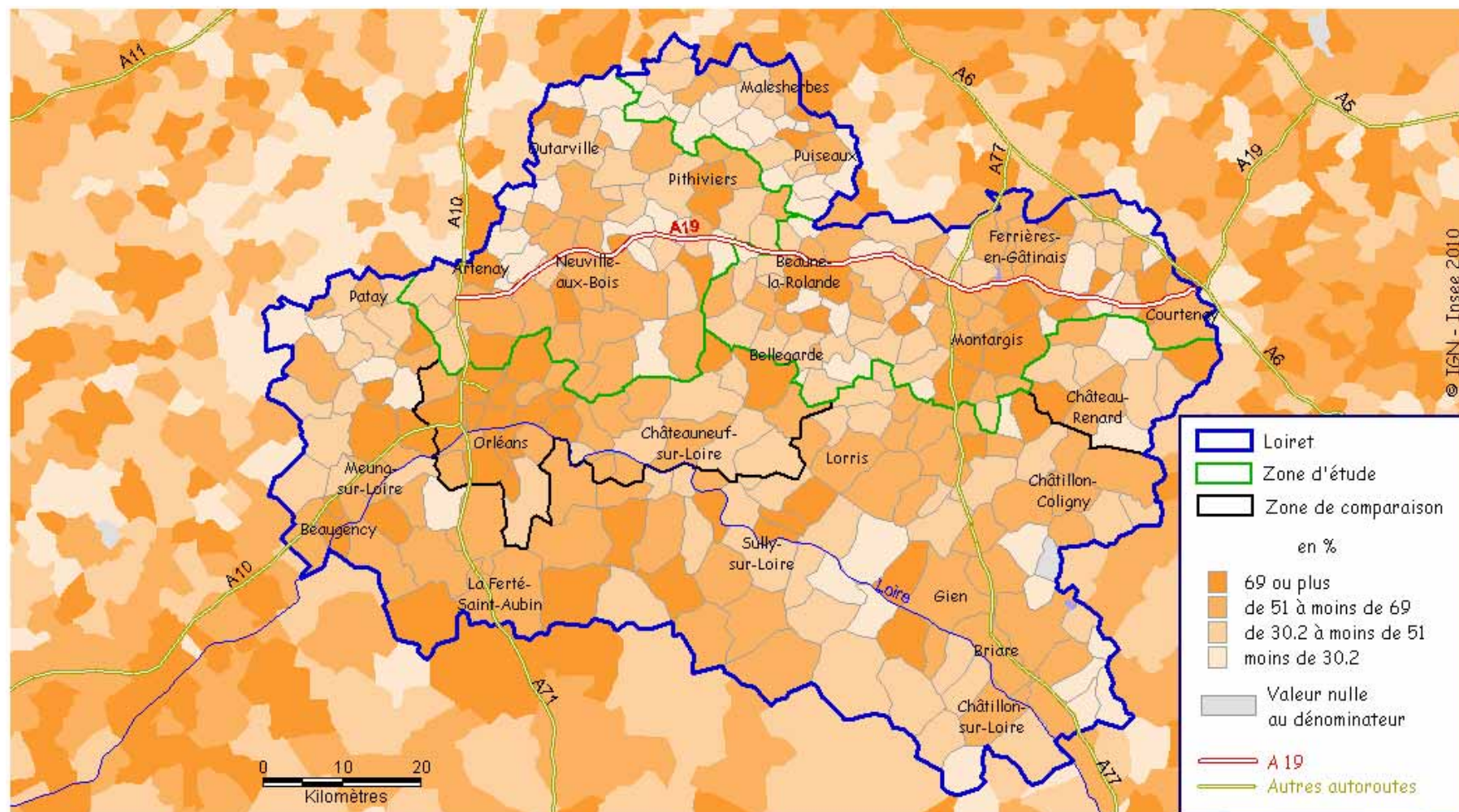
Toutefois, ce constat tend à s'atténuer. Les parts des secteurs industriel et agricole dans l'emploi diminuent dans les deux zones, mais de façon plus marquée dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison, tendant ainsi à réduire l'écart entre les deux zones. A contrario, la part du tertiaire augmente dans les deux zones, suivant ainsi la tendance nationale, mais un peu plus fortement dans la zone d'étude. En revanche, la part du secteur de la construction dans l'emploi évolue assez peu, et la zone d'étude conserve environ 1,5 point de plus que la zone de comparaison.

Tableau 3.1 : Emploi au lieu de travail en quatre grands secteurs

	Zone d'étude		Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
	Effectifs	%	%	%	%	%
1990	Agriculture	4 012	8,0	4,1	5,2	7,4
	Industrie	13 912	27,7	23,0	24,9	26,0
	Construction	4 596	9,2	7,8	8,0	7,6
	Tertiaire	27 698	55,2	65,2	62,0	59,1
	Ensemble	50 218	100,0	100,0	100,0	100,0
1999	Agriculture	2 820	5,4	2,8	3,7	5,2
	Industrie	13 199	25,4	19,6	21,5	22,2
	Construction	3 805	7,3	6,0	6,3	6,4
	Tertiaire	32 099	61,8	71,5	68,5	66,2
	Ensemble	51 923	100,0	100,0	100,0	100,0
2006	Agriculture	2 400	4,3	2,3	3,0	4,4
	Industrie	12 339	21,9	17,1	19,0	18,9
	Construction	4 573	8,1	6,5	6,7	7,0
	Tertiaire	36 958	65,7	74,1	71,2	69,7
	Ensemble	56 270	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Insee, Recensement de la population 1990 exploitations lourdes lieu de travail -
Recensements de la population 1999 et 2006 exploitations complémentaires lieu de travail

Carte 3.1 : Part du secteur tertiaire dans l'emploi



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

Moins d'activités présentes dans la zone d'étude

La sphère présente concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La sphère non présente concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Tout en étant majoritaires dans la zone d'étude, les emplois des activités présentes sont moins importants que dans les autres zones.

L'emploi salarié dans la zone d'étude dépend pour 21 % de l'implantation d'établissements du domaine public, quasi exclusivement dans la sphère présente, une part légèrement inférieure à celles des zones de référence.

Tableau 3.2 : Répartition de l'emploi par sphère d'activité en 2006

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret		Centre		France métropolitaine	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Activités présentes	32 681	58,1	134 697	61,1	163 931	59,8	623 824	62,0	16 151 936	63,9
Activités non présentes	23 589	41,9	85 841	38,9	110 011	40,2	381 662	38,0	9 109 235	36,1
Ensemble	56 270	100,0	220 538	100,0	273 942	100,0	1 005 486	100,0	25 261 171	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

Tableau 3.3 : Répartition de l'emploi salarié par sphère d'activité en 2006

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret		Centre		France métropolitaine	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Activités présentes	26 803	58,5	121 236	61,9	142 642	60,7	528 811	63,8	14 398 748	65,0
<i>dont établissements du domaine public</i>	9 491		43 175		50 311		196 715		5 183 933	
Activités non présentes	18 990	41,5	74 772	38,1	92 305	39,3	300 334	36,2	7 750 303	35,0
<i>dont établissements du domaine public</i>	100		945		1 131		2 199		82 474	
Ensemble établissements du domaine public	9 591	20,9	44 120	22,5	51 442	21,9	198 914	24,0	5 266 407	23,8
Ensemble	45 793	100,0	196 008	100,0	234 947	100,0	829 145	100,0	22 149 051	100,0

Source : Insee, Clap 2007 champ complet hors agriculture et défense

Plus d'emplois dans la fabrication et l'agriculture, moins dans la recherche et la gestion

En 2006, les emplois de conception, de recherche et de prestations intellectuelles sont moins fréquents en zone d'étude (3,6 %) que dans l'espace de comparaison (5,8 %), la grande majorité des laboratoires de recherche du Loiret se concentrant dans l'aire urbaine d'Orléans. De même, les activités de gestion et d'administration publique sont moins présentes dans la zone d'étude, cette zone n'incluant pas Orléans, qui accueille de nombreuses administrations de par son statut de capitale régionale.

À l'inverse, les emplois relevant du domaine de la fabrication, du bâtiment, de l'agriculture et des services de proximité sont plus présents dans l'aire d'étude.

La proportion d'emplois du transport et de la logistique est légèrement plus élevée dans la zone de comparaison (11,0 %) que dans celle d'étude (10,4 %).

Les fonctions comprenant le plus grand nombre d'emplois relevant de la sphère présentielle sont, dans la zone d'étude comme dans les zones de référence, les services de proximité, la distribution, l'administration publique, le bâtiment, la santé et l'action sociale. Les emplois des activités non préSENTIELLES concernent principalement le domaine de la fabrication, devant celui du transport et de la logistique.

Tableau 3.4 : Répartition de l'emploi par fonction et sphère d'activité en 2006

	Zone d'étude			Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
	Activités préSENTIELLES	Activités non préSENTIELLES	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble
Conception, recherche	0,3	3,9	1,8	3,1	3,0	2,2	2,8
Prestations intellectuelles	0,7	3,4	1,8	2,7	2,5	2,1	3,0
Agriculture	0,6	8,5	3,9	1,9	2,5	3,9	3,1
Bâtiment	11,8	2,0	7,7	6,1	6,3	6,9	6,5
Fabrication	3,1	34,4	16,2	12,0	13,1	12,9	10,2
Commerce inter-entreprises	0,7	5,0	2,5	3,4	3,3	2,9	3,5
Gestion	9,3	11,6	10,2	14,4	13,4	11,9	13,3
Transport, logistique	5,4	17,3	10,4	11,0	10,6	9,2	8,4
Entretien, réparation	9,2	7,2	8,4	7,3	7,8	8,1	7,4
Distribution	12,3	1,8	7,9	7,4	7,3	7,8	7,8
Services de proximité	14,2	2,3	9,2	7,9	8,3	9,2	9,6
Éducation, formation	8,2	0,3	4,9	5,1	4,9	4,9	5,3
Santé, action sociale	10,8	0,9	6,7	6,9	6,7	7,7	8,3
Culture, loisirs	1,2	0,8	1,0	1,4	1,3	1,4	2,1
Administration publique	12,1	0,7	7,3	9,4	9,0	8,8	8,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

Une spécialisation sectorielle à tendance industrielle

En 2007, dans la zone d'étude, l'activité* regroupant proportionnellement le plus d'emplois est la santé (11,3 %), devant la construction (8,1 %), le commerce de détail (8,0 %), l'administration publique (7,3 %) et l'éducation (6,6 %).

La construction et le commerce de détail regroupent proportionnellement plus d'emplois dans la zone d'étude que dans les zones de référence. Ces deux secteurs représentent respectivement 6,4 % et 7,4 % des emplois en France métropolitaine.

La part d'emplois dans le domaine de l'action sociale et de la santé est un peu plus importante dans la zone d'étude (11,3 %) que dans la zone de comparaison et le Loiret (10,7 %), mais moins qu'au niveau régional ou national (12,8 %).

En revanche, l'administration publique est nettement sous-représentée en termes d'emploi dans la zone d'étude par rapport aux zones de référence (7,3 % dans la zone d'étude contre environ 11 % dans le département et la région, et 10 % en France métropolitaine), ce qui s'explique par l'absence de l'aire urbaine d'Orléans qui accueille la majorité des administrations du département.

La part des emplois dédiés à l'éducation est équivalente à celles de la zone de comparaison, du Loiret et de la région, mais plus faible qu'au niveau national (7,3 %).

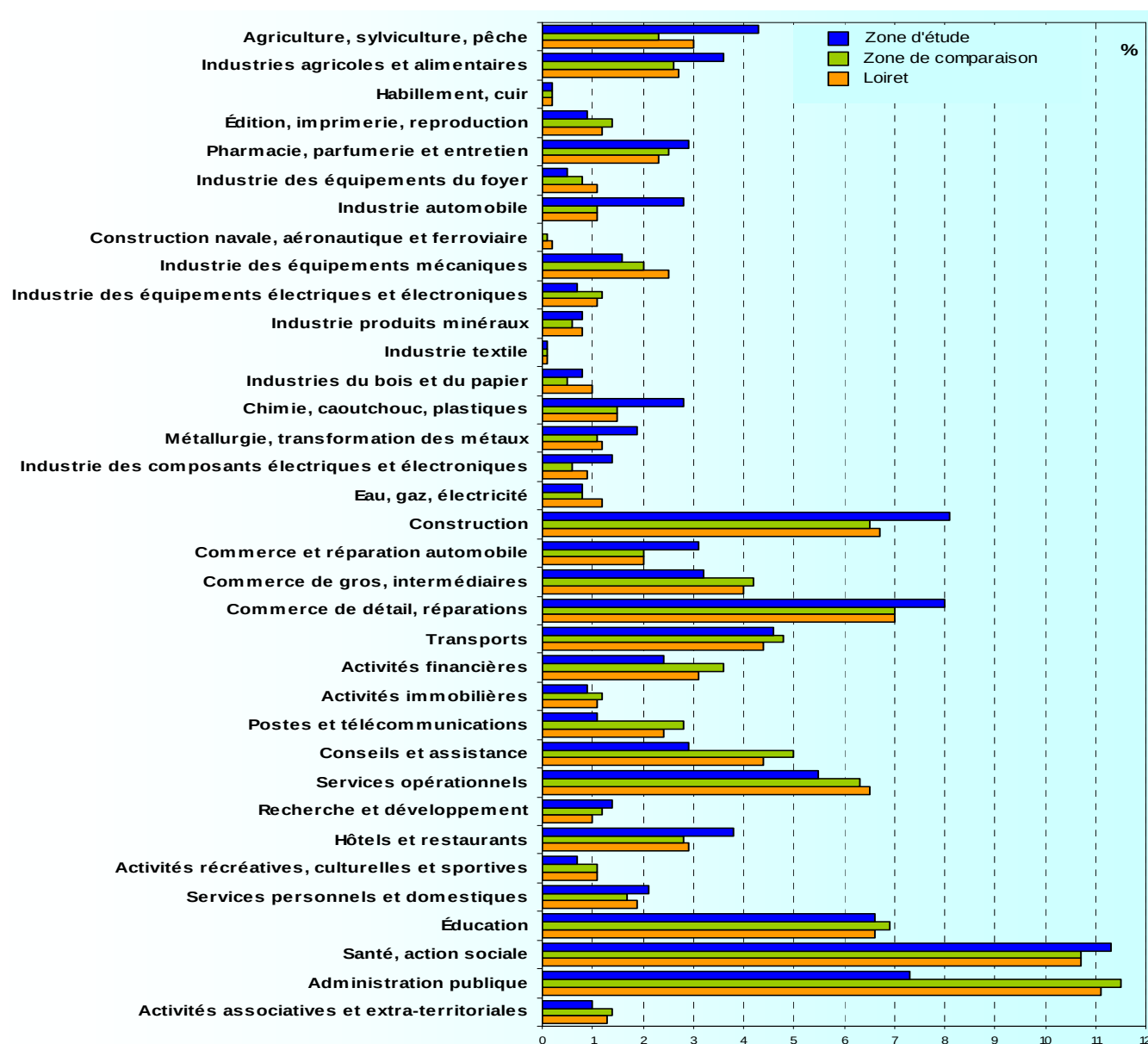
Le transport regroupe 4,6 % de l'emploi de l'aire d'étude pour 4,8 % dans l'aire de comparaison et 4,4 % dans le Loiret (3,9 % en région Centre et 4,5 % en France métropolitaine). Dans la zone d'étude, cette activité se place au 7^e rang des activités occupant le plus d'emplois. La part de l'activité du transport dans l'emploi a peu évolué entre 1999 et 2006, elle pourrait progresser suite à la mise en service de l'A19.

Pour le domaine du transport, il n'existe pas de différence majeure en termes d'emploi salarié entre les zones d'étude et de comparaison. Par contre, cette différence existe entre la zone d'étude et le Loiret, ainsi qu'avec la région Centre.

Les activités pour lesquelles la zone d'étude marque la plus forte spécificité sectorielle sont l'industrie automobile, l'industrie des composants électriques et électroniques, l'industrie et la fabrication de produits chimiques, caoutchoucs ou plastiques, la métallurgie et la transformation des métaux.

** Voir en annexe le détail des activités économiques*

Graphique 3.1 : Emploi au lieu de travail par activité économique



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

Huit établissements du transport sur dix dans le transport routier

Le domaine des transports regroupe 4,6 % de l'emploi total et 5,7 % de l'emploi salarié de la zone d'étude.

Dans la zone d'étude, à l'image de toutes les zones de comparaison, le transport routier, de voyageurs ou de marchandises, est majoritaire dans le domaine du transport.

Le secteur du transport routier de marchandises compte en proportion plus d'établissements dans la zone d'étude et la zone de comparaison que dans la région Centre et la France métropolitaine.

Le transport routier de voyageurs regroupe plus d'établissements dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison ou le Loiret, mais moins d'emplois salariés, du fait que la zone d'étude compte très peu de transports urbains de voyageurs.

Les établissements de manutention, entreposage et gestion d'infrastructures sont en proportion aussi présents dans la zone d'étude que dans la région, mais moins que dans la zone de comparaison et le Loiret. En revanche, ils représentent plus d'un tiers des effectifs salariés, proportion nettement plus élevée que dans les zones de référence (23,9 % dans le Loiret, 18,5 % en région Centre et 13,6 % en France métropolitaine). L'entreposage non frigorifique regroupe la majorité des établissements de ce domaine d'activité (82 % dans la zone d'étude, 69 % dans la zone de comparaison et 71 % dans le Loiret).

Le parc d'activités « Pôle 45 », situé sur l'A10 à proximité de la limite sud de la zone d'étude, mais en dehors de celle-ci, accueille de nombreuses entreprises et notamment quelques entreprises importantes dans le domaine du transport, telles que Calbersson (transport routier de marchandises) ou ND Logistique (transport et entreposage frigorifique).

Tableau 3.5 : Répartition par type d'activité dans le secteur du transport

Activité	Zone d'étude				Zone de comparaison				Loiret				Centre		France métropolitaine	
	Établissement		Effectifs au 31.12.07		Établissement		Effectifs au 31.12.07		Établissement		Effectifs au 31.12.07		Établissement	Effectifs	Établissement	Effectifs
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%				
Transports ferroviaires	9	3,1	189	7,3	20	2,3	971	9,1	33	2,9	1016	8,7	3,7	16,4	2,5	14,2
Transport routier de voyageurs	96	33,0	273	10,5	235	27,1	1576	14,8	340	29,5	1727	14,8	34,0	14,7	32,6	17,8
Transport routier (ou par conduites) de marchandises	131	45,0	943	36,3	389	44,9	3930	37,0	502	43,5	4432	37,9	39,5	38,2	38,2	32,1
Transports par eau	s.s	.	s.s	.	s.s	.	s.s	.	3	0,3	s.s	.	0,3	0,0	1,6	1,4
Transports aériens	s.s	.	s.s	.	s.s	.	s.s	.	5	0,4	s.s	.	0,4	0,1	0,8	6,7
Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	28	9,6	921	35,5	101	11,6	2496	23,5	127	11,0	2787	23,9	9,6	18,5	8,7	13,6
Agences de voyage	13	4,5	42	1,6	58	6,7	294	2,8	74	6,4	329	2,8	7,6	2,3	9,7	4,4
Organisation du transport de fret	13	4,5	228	8,8	60	6,9	1343	12,6	69	6,0	1382	11,8	4,8	9,9	6,0	9,9
Total transport	291	100,0	2 597	100,0	867	100,0	10 617	100,0	1 153	100,0	11 683	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s.s : secret statistique

Source : Insee, CLAP 2007

Une surreprésentation d'ouvriers dans la zone d'étude

Les ouvriers représentent la principale catégorie socioprofessionnelle de l'aire d'étude, dans une proportion bien supérieure à la zone de comparaison (32,6 % contre 26,0 %), suivie des employés.

Tableau 3.6 : Emploi au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret
	Effectifs	%	%	%	
Agriculteurs exploitants	1 604	2,8	1,1	1,6	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3 473	6,2	4,4	4,9	
Artisans	1 848	3,3	2,2	2,5	
Commerçants	1 317	2,3	1,7	1,8	
Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus	308	0,5	0,6	0,6	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5 083	9,0	14,4	13,4	
Professions libérales	577	1,0	1,2	1,2	
Cadres fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	2 019	3,6	5,7	5,2	
Cadres d'entreprise	2 487	4,4	7,5	7,0	
Professions intermédiaires	12 262	21,8	25,9	25,0	
Professions intermédiaires enseignement, santé, fonction publique	4 602	8,2	10,0	9,6	
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	3 555	6,3	8,6	8,0	
Techniciens	2 633	4,7	4,9	4,9	
Contremaîtres, agents de maîtrise	1 473	2,6	2,4	2,6	
Employés	15 516	27,6	28,1	27,8	
Employés de la fonction publique	6 078	10,8	10,9	10,8	
Employés administratifs d'entreprise	3 298	5,9	7,3	6,9	
Employés de commerce	2 557	4,5	4,7	4,6	
Personnels services directs aux particuliers	3 583	6,4	5,2	5,5	
Ouvriers	18 331	32,6	26,0	27,3	
Ouvriers qualifiés	9 995	17,8	15,1	15,6	
Ouvriers non qualifiés	7 805	13,9	10,3	10,9	
Ouvriers agricoles	531	0,9	0,6	0,8	
Total	56 270	100,0	100,0	100,0	

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

La troisième catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des professions intermédiaires, toutefois moins importante que dans la zone de comparaison (21,8 % contre 25,9 %).

Une autre distinction de la zone d'étude réside dans le fait que la proportion d'artisans, de commerçants ainsi que d'agriculteurs exploitants y est plus élevée.

En revanche, la zone d'étude connaît un déficit de cadres et de professions intellectuelles supérieures par rapport aux autres espaces géographiques (9,0 % contre 14,4 % dans la zone de comparaison et 13,4 % dans le Loiret).

Moins d'emplois salariés

La proportion d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs exploitants étant plus élevée dans la zone d'étude, l'emploi salarié y est proportionnellement moins implanté (89,2 %) que dans la zone de comparaison (92,5 %). Cette différence apparaît plus nettement pour les emplois à durée indéterminée et ceux relevant de la fonction publique.

Tableau 3.7 : Emploi au lieu de travail selon le statut

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret
	Effectifs	%	%	%	
Salariés	50 217	89,2	92,5	91,5	
dont emploi sans limite de durée					
(CDI, titulaires de la fonction publique)	42 593	75,7	79,0	78,1	
Non salariés	6 053	10,8	7,5	8,5	
Total	56 270	100,0	100,0	100,0	

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

III.2 - Démographie d'entreprises

Plus d'établissements sans salarié et moins dans les services

Au 1^{er} janvier 2008, la zone d'étude compte 6 800 établissements pour 21 600 dans la zone de comparaison. Les établissements de la zone d'étude représentent 24,1 % de l'ensemble départemental contre 76,4 % pour la zone de comparaison. Le stock d'établissements est constitué en majorité d'unités du secteur des services dans tous les territoires. À l'inverse des autres secteurs, le secteur des services est moins représenté dans la zone d'étude (46,6 %) que dans l'espace de comparaison (54,2 %).

La zone d'étude accueille davantage d'établissements sans salarié que la zone de comparaison (55,7 % contre 53,2 %). En revanche, le nombre d'établissements de plus de 50 salariés est plus important dans l'espace de comparaison que dans la zone d'étude (2,1 % contre 1,6 %). La zone d'étude compte 9 établissements d'au moins 250 salariés, soit 11,5 % du total départemental. Cette proportion s'élève à 84,6 % pour l'espace de comparaison, qui comprend l'agglomération d'Orléans.

Tableau 3.8 : Stock d'établissements par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2008

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Industrie	673	9,9	1 838	8,5	2 633	9,3
Construction	1 067	15,6	2 675	12,4	3 719	13,1
Commerce	1 906	27,9	5 389	24,9	7 004	24,7
Services	3 184	46,6	11 714	54,2	14 944	52,8
Ensemble	6 830	100,0	21 616	100,0	28 300	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) au 1^{er} janvier champ marchand non agricole

Parmi les établissements créés il y a au moins cinq ans, la part des établissements toujours actifs au 1^{er} janvier 2008 est plus élevée dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison ou dans le Loiret. Dans seulement trois secteurs, ce taux est plus faible dans la zone d'étude: l'industrie automobile, l'énergie et l'éducation, la santé et l'action sociale. Les secteurs détenant les taux les plus bas sont la construction et les services aux entreprises.

Tableau 3.9 : Stock d'établissements par tranche de taille au 1^{er} janvier 2008

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
0 salarié *	3 801	55,7	11 499	53,2	15 299	54,1
1 à 9 salariés	2 463	36,1	7 960	36,8	10 389	36,7
10 à 19 salariés	274	4,0	1 032	4,8	1 243	4,4
20 à 49 salariés	180	2,6	675	3,1	837	3,0
50 à 249 salariés	103	1,5	384	1,8	454	1,6
250 salariés et plus	9	0,1	66	0,3	78	0,3
Ensemble	6 830	100,0	21 616	100,0	28 300	100,0

* y compris non déclarés

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) au 1^{er} janvier champ marchand non agricole

Cinq entreprises industrielles parmi les dix plus gros employeurs de la zone d'étude

Parmi les vingt plus grands établissements de la zone d'étude figurent quatre mairies, deux centres hospitaliers et un lycée. Le plus gros employeur de la zone, avec plus de 1 000 salariés, est l'établissement Hutchinson, localisé à Châlette-sur-Loing et spécialisé dans la fabrication d'articles en caoutchouc. Parmi ces vingt plus gros employeurs se trouvent également trois entreprises de fabrication de médicaments, deux de fabrication d'équipements automobiles et un seul établissement dans le domaine du transport (entrepôt frigorifique). La majorité des vingt plus grands établissements est située dans l'est de la zone d'étude.

Parmi les cinquante plus grands établissements de la zone d'étude s'ajoutent cinq établissements dans le domaine de la santé et de l'action sociale, en sus des deux centres hospitaliers. Sont également recensés six établissements dans l'industrie agricole et alimentaire, dont Savane Brossard, un établissement de fabrication d'équipements automobiles, un établissement de fabrication de médicaments et deux établissements dans le domaine du transport, un d'entrepôt non frigorifique et un de transport ferroviaire. Les cinquante principaux établissements de la zone d'étude comptent également trois hypermarchés supplémentaires, deux établissements de commerce de gros et deux établissements de l'industrie des équipements mécaniques.

Tableau 3.10 : Les principaux établissements de la zone d'étude au 31 décembre 2007

Nom de l'établissement	Activité	Libellé commune	Tranche d'effectifs au 31.12.07
HUTCHINSON SNC	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	Châlette-sur-Loing	1 000-1 500
CENTRE HOSPITALIER AGGLO MONTARGOISE	Activités hospitalières	Amilly	1 000-1 500
LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE	Fabrication de médicaments	Gidy	750-1 000
THYSSENKRUPP SOFEDIT	Fabrication d'équipements automobiles	Amilly	250-500
HÔPITAL	Activités hospitalières	Pithiviers	250-500
MUTUELLE NAT HOSPIT PROF SANTE SOCIAL	Assurance relevant du code de la mutualité	Amilly	250-500
SANOFI WINTHROP INDUSTRIE	Fabrication de médicaments	Amilly	250-500
MAIRIE	Administration publique générale	Montargis	250-500
HUTCHINSON FLEXIBLES AUTOMOBILES SNC	Fabrication d'équipements automobiles	Amilly	250-500
CENTRE LECLERC	Hypermarchés	Amilly	250-500
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EN FORET	Enseignement secondaire général	Montargis	250-500
MAIRIE	Administration publique générale	Amilly	250-500
MAIRIE	Administration publique générale	Châlette-sur-Loing	250-500
SA ASC ASSISTANCE SECURITE CONSEIL	Enquêtes et sécurité	Montargis	250-500
LABORATOIRES 3M SANTE	Fabrication de médicaments	Pithiviers	250-500
STECO POWER	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	Outarville	100-250
SAVANE BROSSARD	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	Pithiviers	100-250
MAIRIE	Administration publique générale	Pithiviers	100-250
IBIDEN DPF FRANCE SAS	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	Courtenay	100-250
ITM LOGISTIQUE INTERNATIONAL	Entrepôt frigorifique	Amilly	100-250

Source : Insee, CLAP 2007

Une majorité de créations d'entreprises dans les services

En moyenne, entre 2006 et 2008, les créations d'entreprises au sein des territoires étudiés, en volume, s'opèrent surtout dans le secteur des services. Ce constat est cependant moins marqué dans la zone d'étude (43,2 %) que dans celle de comparaison (51 %).

Pour la même période, quelle que soit l'aire géographique, les taux de création moyens les plus soutenus concernent la construction, les activités immobilières, les services aux entreprises et le commerce. Le taux de création de l'ensemble des secteurs d'activité est un peu plus faible dans la zone d'étude.

Tableau 3.11 : Créations d'établissement par secteur d'activité - Moyenne 2006-2008

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Industrie	47	7,0	124	5,5	171	5,9
Construction	131	19,7	357	15,8	472	16,3
Commerce	201	30,1	629	27,8	806	27,8
Services	288	43,2	1 156	51,0	1 445	49,9
Ensemble	666	100,0	2 266	100,0	2 894	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) champ marchand non agricole

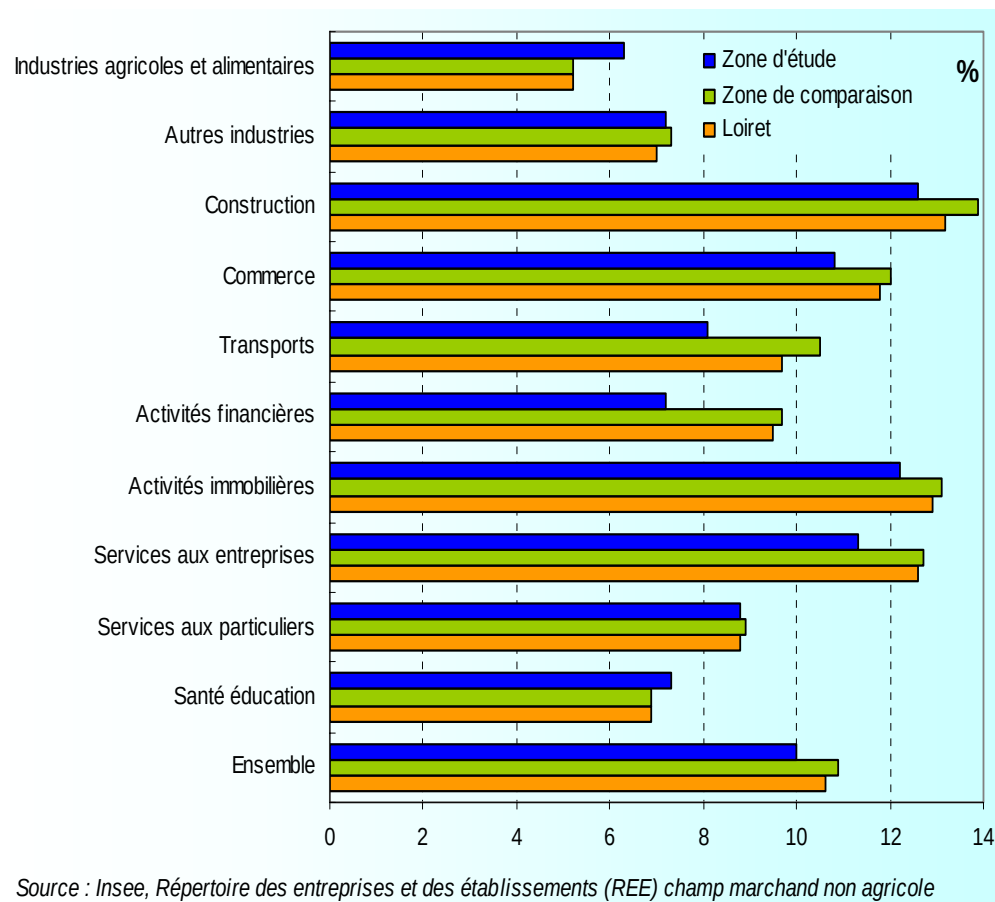
Tableau 3.12 : Taux de création d'établissement par secteur d'activité - Moyenne 2006-2008

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
	%		
Industrie	7,0	6,8	6,6
Construction	12,6	13,9	13,2
Commerce	10,8	12,0	11,8
Services	9,4	10,3	10,1
Ensemble	10,0	10,9	10,6

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) champ marchand non agricole

Le transport enregistre un taux de création moyen plus faible dans la zone d'étude (8,1 %) que dans la zone de comparaison (10,5 %). En revanche, les taux de création sont plus élevés dans les secteurs de l'industrie agricole et de la santé.

Graphique 3.2 : Taux de création d'établissement par secteur d'activité - Moyenne 2006 - 2008



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) champ marchand non agricole

Une pollution industrielle concentrée sur quelques sites

Les établissements les plus polluants (voir annexe) de la zone d'étude sont implantés sur deux communes distinctes (Artenay et Pithiviers). Les activités concernées sont la fabrication du sucre et la fabrication de produits pharmaceutiques. Les deux milieux concernés par la pollution industrielle sont l'air et l'eau.

Tableau 3.13 : Principaux établissements émetteurs de pollution

Commune	Raison sociale	Activité principale	Milieu de pollution	Polluants principaux	Coefficient de dépassement du seuil de déclaration obligatoire d'émission	Niveau d'émission par polluant sur une échelle nationale ^a
Amilly	NOVERGIE CENTRE OUEST SITE DE MONTARGIS	Enlèvement et traitement des ordures ménagères	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	2	2
Artenay	TEREOS	Fabrication de sucre	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	6,8	4
Artenay	TEREOS	Fabrication de sucre	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	3	3
Artenay	TEREOS	Fabrication de sucre	EAU	Demande chimique en oxygène (DCO)	3,5	3
Artenay	TEREOS	Fabrication de sucre	EAU	Demande biologique en oxygène (DBO5)	4,2	3
Autrui-sur-Juine	PROVA	Transformation du thé et du café	AIR	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	3,2	3
Bazoches-les-Gallerandes	PLACOPLATRE	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	AIR	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	1,5	2
Bazoches-les-Gallerandes	STCM B2	Commerce de gros de minerais et métaux	AIR	Mercure et ses composés (Hg)	2,5	2
Châlette-sur-Loing	HUTCHINSON SNC	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	AIR	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	2,7	3
Châlette-sur-Loing	HUTCHINSON SNC	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	EAU	Demande biologique en oxygène (DBO5)	1,6	2
Châlette-sur-Loing	HUTCHINSON SNC	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	EAU	Demande chimique en oxygène (DCO)	1,1	1
Châlette-sur-Loing	HUTCHINSON SNC	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	1,4	1
Pithiviers-le-Vieil	SUCRERIE DE PITHIVIERS LE VIEIL	Fabrication de sucre	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	2,9	2

D'autres activités se montrent polluantes dans d'autres communes de la zone d'étude, toutefois dans une moindre proportion. Il s'agit entre autres de la fabrication d'articles en caoutchouc, du commerce de gros de minerais et de métaux, de la transformation du thé et du café, ainsi que de la production d'aluminium.

Commune	Raison sociale	Activité principale	Milieu de pollution	Polluants principaux	Coefficient de dépassement du seuil de déclaration obligatoire d'émission	Niveau d'émission par polluant sur une échelle nationale ^a
Corbeilles	CRISTAL UNION ETABLISSEMENT DE CORBEILLES	Fabrication de sucre	EAU	Demande biologique en oxygène (DBO5)	3,6	3
Corbeilles	CRISTAL UNION ETABLISSEMENT DE CORBEILLES	Fabrication de sucre	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	4,7	3
Corbeilles	CRISTAL UNION ETABLISSEMENT DE CORBEILLES	Fabrication de sucre	EAU	Demande chimique en oxygène (DCO)	2,2	2
Corbeilles	CRISTAL UNION ETABLISSEMENT DE CORBEILLES	Fabrication de sucre	AIR	Oxydes de soufre (SOx - SO2 + SO3) (en eq. SO2)	2,4	2
Corbeilles	CRISTAL UNION ETABLISSEMENT DE CORBEILLES	Fabrication de sucre	AIR	Oxydes d'azote (NOx - NO + NO2) (en eq. NO2)	1,3	1
Fontenay-sur-Loing	LOIRET AFFINAGE	Production d'aluminium	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	1	1
Gondreville	BRABANT CHIMIE	Commerce de gros de produits chimiques	AIR	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	1	1
Pithiviers	ISOICHEM	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	AIR	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	19,2	4
Pithiviers	ISOICHEM	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	AIR	Monoxyde de carbone (CO)	4,9	3
Pithiviers	ORGAPHARM	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	AIR	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	5	2
Pithiviers	U I O M DE PITHIVIERS	Administration d'entreprises	AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	2,2	2
Pithiviers	3M SANTÉ	Fabrication de médicaments	AIR	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	1,1	1

(*) quartile (Q1,...,Q4) d'appartenance dans la distribution des émissions France entière

Sources : Meeddat, Base CORINTE (COmmunes à Risques Naturels et TEchnologiques) - Registre français des émissions polluantes (Base IREP)

Les risques industriels les plus élevés sont localisés à Artenay, Beaune-la-Rolande et Pithiviers. Les établissements concernés sont soumis à des servitudes élevées, en raison de leur caractérisation en

tant qu'activité polluante Seveso. Les communes sont ainsi tenues de prendre en compte l'existence de ces risques pour leurs projets d'urbanisation.

Tableau 3.14 : Installations industrielles à risques d'accidents majeurs relevant de la directive Seveso II

Commune	Nom de l'établissement	Établissement avec servitude (seuil haut) (1)	Établissement Seuil bas (2)
Artenay	ND Logistics (KMM) n° 2	X	
Artenay	TEREOS	X	
Beaune-la-Rolande	STORAPRO STOCKAGE	X	
Boisseaux	Coopérative Agricole de la Région de BOISSEAUX		X
Pithiviers	ISOCHEM	X	
Pithiviers	Orgapharm (ex MERCK SANTE (ex LIPHA))		X

La directive Seveso 2 vise les établissements potentiellement dangereux au travers d'une liste d'activités et de substances associées à des seuils de classement.

(1) Les installations avec servitude (seuil haut) : cette catégorie correspond aux installations soumises à autorisation

avec servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation. Elle inclut les installations dites "seuil haut" de la directive Seveso II.

(2) Les installations dites "seuil bas" : cette catégorie correspond au seuil bas de la directive Seveso II.

Source : Meeddat, Prévention des risques et lutte contre les pollutions (Inspection des installations classées) situation au 31.12.2007

Voir documentation en annexe

III.3 - Des caractéristiques productives différentes entre l'ouest et l'est de la zone d'étude

L'industrie plus présente à l'ouest, des services plus développés à l'est

En 2006, l'agriculture représente 5,9 % des emplois dans l'ouest de la zone contre 3,4 % à l'est. L'industrie est également plus présente à l'ouest qu'à l'est (27,6 % contre 19,0 %). En revanche, les secteurs de la construction et surtout des services sont plus représentés dans l'est de la zone. Les services regroupent ainsi 69,0 % des emplois à l'est contre 59,1 % à l'ouest.

Les services étant plus développés dans l'est de la zone d'étude, les activités présentielle prennent une place plus importante dans l'emploi. Elles représentent 61,6 % des emplois dans l'est de la zone contre 51,2 % à l'ouest.

Les fonctions de conception et recherche, agriculture, fabrication, transport et logistique sont plus développées dans l'ouest de la zone d'étude, tandis que les fonctions de gestion, de services de proximité et d'administration publique prennent une part plus importante dans l'emploi à l'est.

Du point de vue de la répartition des emplois salariés, les activités industrielles sont plus représentées dans l'ouest de la zone, notamment dans les domaines de l'automobile, de l'industrie agricole et alimentaire, de la pharmacie et de la parfumerie, des équipements mécaniques, du bois et du papier et des composants électriques et électroniques. Les activités de commerce de gros et de transport y sont également plus développées. Dans l'est de la zone, les activités de santé, action sociale, administration publique, ainsi que les activités financières, les services opérationnels et le commerce de détail prennent une place plus importante dans l'emploi salarié. L'industrie et la fabrication de produits chimiques,

en caoutchouc ou plastiques est également plus représentée dans l'est de la zone, probablement du fait de la présence d'Hutchinson à Châlette-sur-Loing.

Certaines catégories sociales sont plus représentées dans l'ouest de la zone, telles que les agriculteurs exploitants et les ouvriers, qualifiés ou non. Dans l'est de la zone, les artisans et commerçants, les employés de la fonction publique et les employés administratifs d'entreprise sont plus représentés.

L'est de la zone d'étude compte une part d'emplois salariés un peu plus élevée (89,7 % contre 88,3 % à l'ouest).

Plus d'établissements et de créations dans l'industrie à l'ouest

Au 1^{er} janvier 2008, l'ouest de la zone d'étude compte proportionnellement plus d'établissements dans l'industrie que l'est (12,4 % contre 8,7 %). En revanche, la part des établissements dans le commerce est plus importante dans l'est de la zone d'étude (29,9 % contre 23,4 %). La répartition par tranche d'effectif est similaire dans les deux zones.

Le taux de création moyen d'établissements entre 2006 et 2008 est légèrement plus fort dans l'est de la zone (10,3 % contre 9,6 %). Notamment, les taux de création dans la construction et les services y sont plus élevés, alors que le taux de création dans l'industrie est plus fort à l'ouest. En particulier, les taux de création dans les secteurs de l'industrie agricole et alimentaire et des activités immobilières sont plus importants à l'ouest, tandis que les activités de construction et de services (aux particuliers comme aux entreprises) ont connu des taux de création plus élevés dans l'est de la zone.

III.4 - Un tourisme de séjour au détriment d'un tourisme de passage

Un accueil touristique orienté vers la résidence secondaire

En 2009, la zone d'étude compte près de 35 000 lits, soit 34 % de la capacité d'accueil départementale.

La densité touristique (nombre de lits par km²) est inférieure dans la zone d'étude (15,8) par rapport à la zone de comparaison (17,1), mais légèrement supérieure à celle du Loiret (15,0). Néanmoins, le taux de fonction touristique, c'est-à-dire le nombre de lits pour 100 habitants, est largement supérieur le long du tracé de l'A19 (22,2 pour 12,2 dans la zone de comparaison).

Tableau 3.15 : Capacité d'accueil touristique

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Nombre de lits touristiques	34 667	59 436	101 704
Densité touristique (lits/km ²)	15,8	17,1	15,0
Taux de fonction touristique (lits/100 hab)	22,2	12,2	15,8

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale – Pôle de compétence tourisme données 2009

La structure de la capacité d'accueil touristique de la zone d'étude se caractérise par une forte proportion de résidences secondaires (90,3 % contre environ 80 % dans les zones de référence). À l'inverse, l'implantation d'hôtels et de campings est plus importante dans la zone de comparaison. Cette dernière est davantage orientée vers un tourisme de passage. La présence de nombreux établissements publics (sites touristiques) et privés (entreprises) dans l'agglomération Orléanaise contribue à la centralisation d'hôtels dans cette zone.

Tableau 3.16 : Structure de la capacité d'accueil touristique

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	Lits	%	Lits	%	Lits	%
Résidences secondaires	31 309	90,3	47 739	80,3	80 745	79,4
Hôtels	1 330	3,8	7 158	12,0	9 280	9,1
Campings	2 028	5,9	4 539	7,6	11 679	11,5
Ensemble	34 667	100,0	59 436	100,0	101 704	100,0

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale – Pôle de compétence tourisme données 2009

Ainsi, le nombre d'hôtels de la zone d'étude est bien inférieur à celui de l'aire de comparaison. Il s'agit en majorité, pour les deux territoires, d'hôtels de catégorie 2 étoiles. L'espace de comparaison recense plus de structures de niveau élevé, notamment de catégorie 3 étoiles.

Cette situation se double d'une capacité d'accueil en nombre de chambres bien supérieure. Pour 504 chambres en 2 étoiles et 29 chambres en 3 étoiles en zone d'étude, l'espace de comparaison totalise 1 975 chambres en 2 étoiles et 519 chambres en 3 étoiles. Cette situation se retrouve également pour l'hôtellerie de plein air.

Tableau 3.17 : Capacité d'accueil en hôtellerie et hôtelleries de plein air homologuées au 1^{er} janvier 2009

	Nombre d'hôtels			Nombre de campings		
	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
0 étoile	2	13	23	-	-	-
1 étoile	4	12	17	1	2	6
2 étoiles	19	54	81	7	12	28
3 étoiles	3	12	17	2	6	9
4 étoiles	1	2	4	1	1	2
Ensemble	29	93	142	11	21	45

Source : Insee, Pôle de compétence tourisme données 2009

L'emploi touristique légèrement plus développé dans la zone d'étude

Les effectifs salariés et non salariés de l'ensemble des activités caractéristiques du tourisme occupent une part légèrement plus importante dans l'emploi total au sein de la zone d'étude (2,6 % contre 2,2 % dans l'espace de comparaison). Cette différence est nette dans la restauration, où par ailleurs les non salariés représentent un quart des effectifs. La part de l'emploi touristique est équivalente dans la zone d'étude et dans la région Centre, mais nettement inférieure à la part métropolitaine (3,4 %).

Près d'un emploi touristique sur deux dans la zone d'étude est un temps partiel (46,5 %), une part plus élevée que dans la zone de comparaison et le Loiret. La zone d'étude accueille 273 établissements employeurs et 22 % des effectifs salariés liés au tourisme du département.

La saisonnalité de l'emploi existe quelle que soit l'aire géographique. Elle est toutefois plus marquée pour les activités d'hébergement en zone d'étude que dans l'espace de comparaison.

Tableau 3.18 : Effectifs salariés et non salariés dans les activités caractéristiques du tourisme en janvier 2006

	Zone d'étude				Zone de comparaison	Loiret
	Effectif salarié	Effectif non salarié	Part en % des non salariés	Part en % dans l'emploi total	Part en % dans l'emploi total	Part en % dans l'emploi total
Hébergement	301	58	16,2	0,6	0,5	0,6
Restauration	815	271	25	1,9	1,6	1,6
Autres activités	41	0	0	0,1	0,1	0,1
Ensemble des activités caractéristiques du tourisme	1 157	330	22,2	2,6	2,2	2,3

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire lieu de travail

Tableau 3.19 : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés

	Zone d'étude				Zone de comparaison			
	Nombre d'établissements employeurs	Effectif salarié moyen *	Part des emplois à temps partiel %	Amplitude saisonnière **	Nombre d'établissements employeurs	Effectif salarié moyen *	Part des emplois à temps partiel %	Amplitude saisonnière **
Hébergement	57	353	35,8	1,7	158	1 125	35,4	1,3
Restauration	205	935	49,4	1,1	664	3 352	48,7	1,1
Autres activités	11	89	57,7	1,2	54	308	33,6	1,4
Ensemble des activités caractéristiques du tourisme	273	1 377	46,5	1,3	876	4 785	44,6	1,2

* l'effectif salarié moyen prend en compte tous les jours de l'année, sans condition de statut ou de nombre d'heures de travail ce jour-là.

** effectif moyen du mois où l'emploi est maximum rapporté à celui où l'emploi est minimum

Sources : Insee, DADS 2007 fichier établissements et fichier postes

Un tourisme plus développé dans l'est de la zone

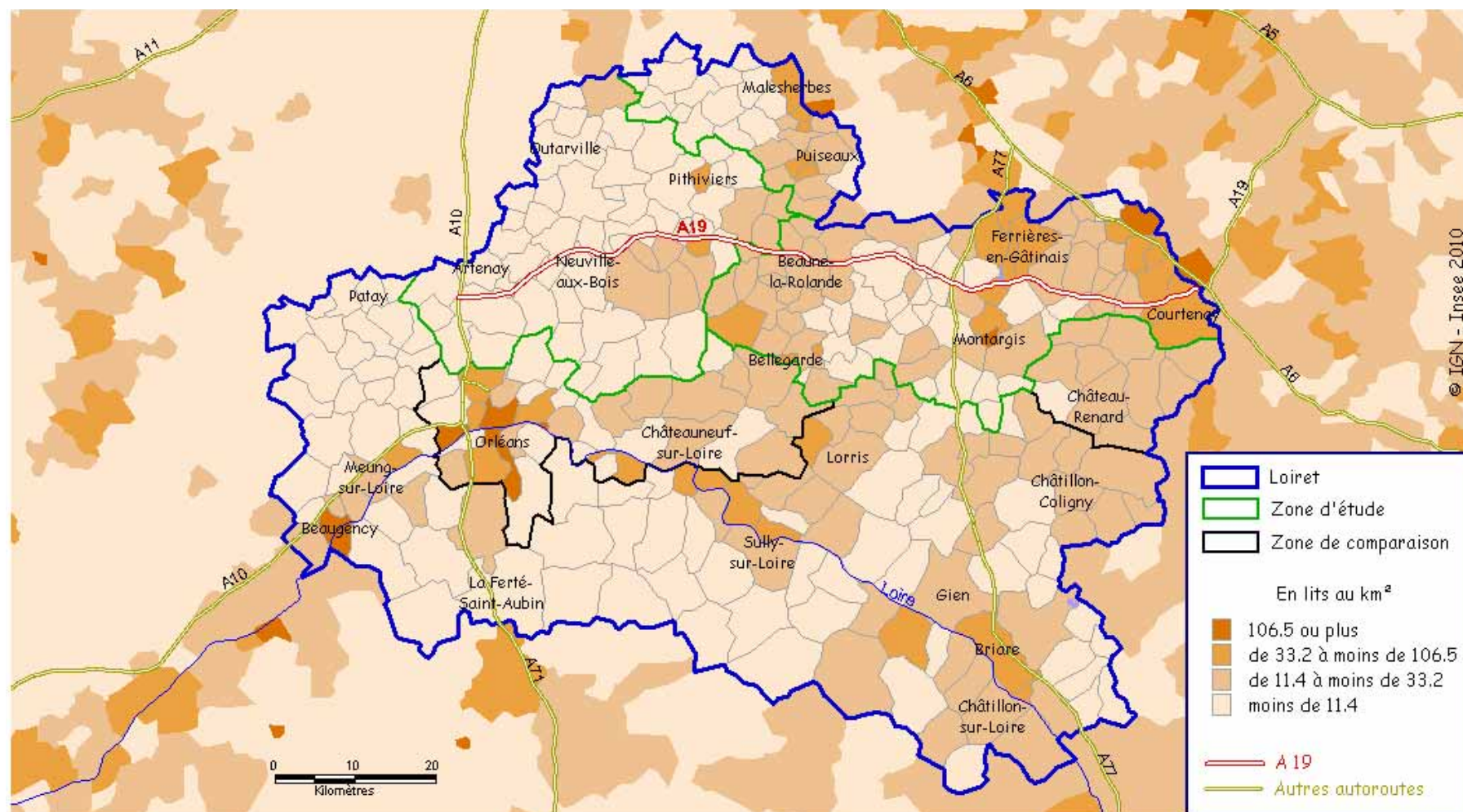
La capacité d'accueil touristique est nettement plus importante dans l'est de la zone d'étude, qui comprend les trois quarts des lits touristiques. Les zones Ouest et Est ayant une superficie équivalente, la densité touristique (nombre de lits au km²) est nettement supérieure à l'est (23,9 contre 7,5 dans l'ouest de la zone). Le nombre d'habitants est plus élevé en zone Est (environ le double de la zone Ouest). Toutefois, le taux de fonction touristique (nombre de lits pour 100 habitants) est encore supérieur dans la zone Est (26,1 contre 14,9 à l'ouest).

La structure de la capacité d'accueil touristique est semblable entre les deux zones. Néanmoins, l'ouest de la zone compte une part un peu plus importante de résidences secondaires et d'hôtels, et moins

de campings. La capacité d'accueil en hôtellerie et hôtellerie de plein air est toutefois nettement plus importante dans l'est de la zone que dans l'ouest. Ainsi, on dénombre 21 hôtels et 9 campings à l'est contre seulement 8 hôtels et 2 campings à l'ouest.

L'impact de l'emploi touristique dans l'emploi total est équivalent dans les deux zones (2,7 % à l'ouest, 2,6 % à l'est). La saisonnalité de l'emploi dans les activités touristiques (effectif moyen du mois où l'emploi est maximum rapporté à celui où l'emploi est minimum) est plus marquée à l'ouest qu'à l'est (1,6 contre 1,1 sur l'ensemble des activités touristiques). La saisonnalité des emplois est particulièrement forte dans l'hébergement dans l'ouest de la zone (2,9 contre 1,2 à l'est).

Carte 3.2 : Densité touristique



Sources : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale
Pôle de compétence tourisme données 2009

III.5 - Un territoire essentiellement agricole, dominé par les grandes cultures

Un territoire essentiellement composé de terres agricoles

En 2000, les territoires agricoles de la zone d'étude occupent 76,7 % de l'ensemble du territoire. Cette proportion est plus faible dans les zonages de comparaison (72,9 % dans l'aire comprenant l'agglomération d'Orléans et 68,2 % dans le Loiret.). Cette proportion est essentiellement due à la place donnée aux terres arables. Cette situation s'explique en grande partie par la forte présence de l'agriculture intensive dans l'ouest de la zone d'étude, frontière de la Beauce agricole.

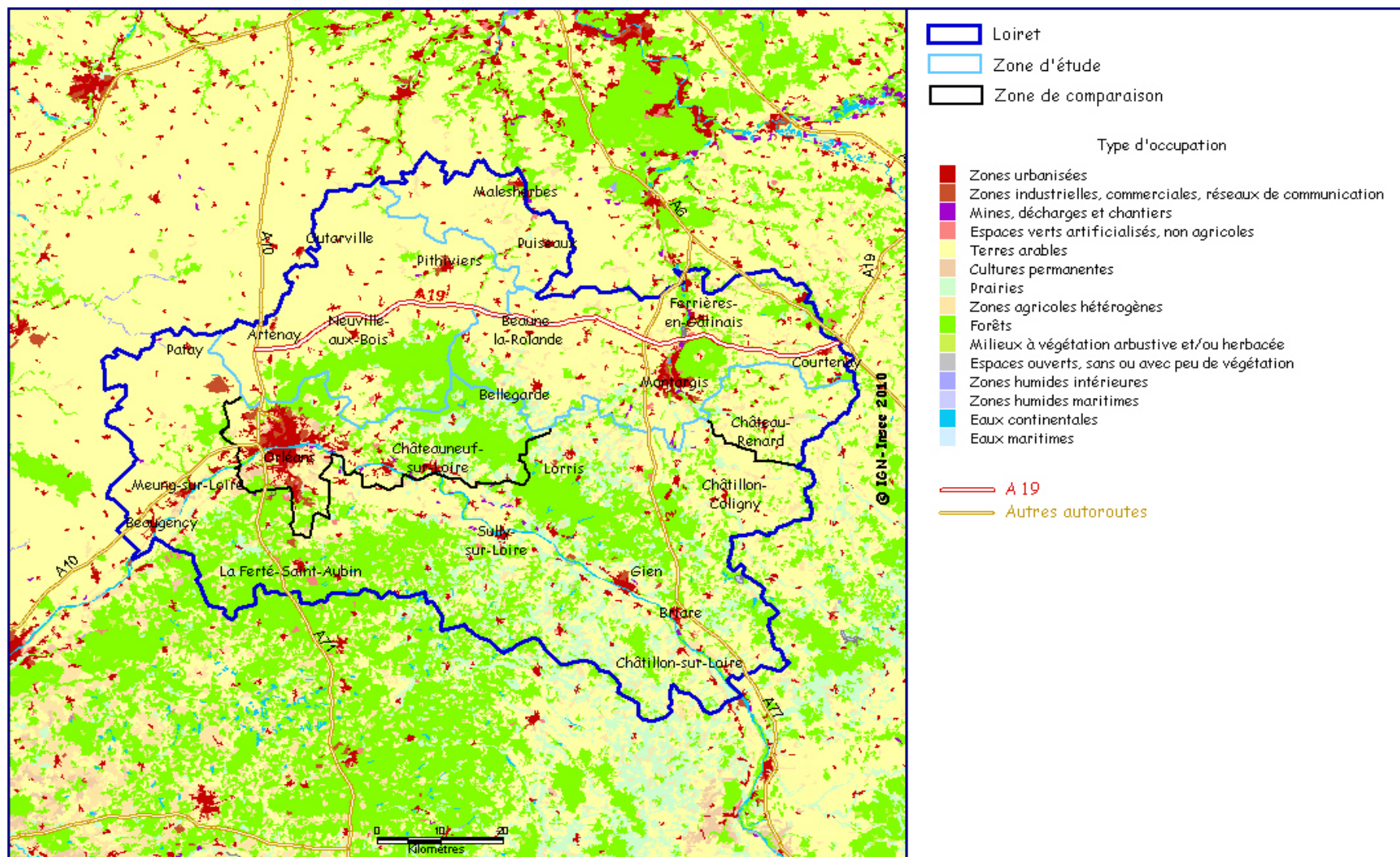
L'occupation du sol dans le territoire d'étude n'évolue que de manière négligeable entre 1990 et 2000, à la différence du reste du département, principalement pour les forêts, les terres arables et les territoires artificialisés.

Tableau 3.20 : Occupation du sol

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	2000 (%)	variation 2000/1990 (points)	2000 (%)	variation 1990/2000 (points)	2000 (%)	variation 2000/1990 (points)
1. Territoires artificialisés	4,4	0,1	6,6	0,3	5,1	0,3
1.1 Zones urbanisées	3,4	0,0	4,9	0,1	3,7	0,1
1.2 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	0,6	0,1	1,2	0,2	0,9	0,1
1.3 Mines, décharges et chantiers	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
1.4 Espaces verts artificialisés, non agricoles	0,2	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0
2. Territoires agricoles	76,7	- 0,1	72,9	- 0,2	68,2	- 0,2
2.1 Terres arables	70,5	- 0,2	63,9	- 0,2	54,3	- 0,4
2.2 Cultures permanentes	0,1	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0
2.3 Prairies	2,5	0,2	3,3	0,1	7,3	0,2
2.4 Zones agricoles hétérogènes	3,7	0,0	5,3	- 0,2	6,3	- 0,1
3. Forêts et milieux semi-naturels	18,7	0,0	20,1	- 0,1	25,9	0,0
3.1 Forêts	18,5	0,1	19,9	0,6	25,7	0,6
3.2 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	0,2	- 0,1	0,1	- 0,7	0,2	- 0,6
3.3 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
4. Zones humides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.1 Zones humides intérieures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.2 Zones humides maritimes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Surfaces en eau	0,2	0,0	0,5	0,1	0,8	0,0
5.1 Eaux continentales	0,2	0,0	0,5	0,1	0,8	0,0
5.2 Eaux maritimes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : UE - Meeddat CGDD SOeS, Corine Land Cover 1990 et 2000

Carte 3.3 : Occupation du sol



Deux tiers de la superficie de la zone d'étude utilisée pour l'agriculture

En 2000, l'étendue de la superficie agricole utilisée (SAU) dans la zone d'étude équivaut aux deux tiers de sa superficie alors que cette part est de 61,2 % dans l'espace de comparaison. La SAU de la zone d'étude a légèrement diminué entre 1988 et 2000 (- 1,1 %), beaucoup moins que dans la zone de comparaison (- 3,7 %) ou le Loiret (- 5,5 %).

La majorité de la SAU est constituée de terres labourables (98,2 % dans la zone d'étude), principalement exploitées pour la production de céréales.

L'extension du territoire de comparaison s'accompagne d'une diminution de la proportion de la SAU dans sa surface, du fait de l'introduction de zones urbanisées.

Tableau 3.21 : La superficie agricole utilisée (SAU)

	Zone d'étude		Zone de comparaison	Loiret
	ha	%	%	%
Terres labourables	148 456	98,2	96,9	95,0
<i>dont céréales</i>	100 820	66,7	64,3	61,6
Superficie toujours en herbe	2 310	1,5	2,3	4,1
Autres SAU	340	0,2	0,9	0,9
Total SAU des exploitations	151 106	100,0	100,0	100,0
Total des SAU communales	146 108			
Superficie totale de la zone	219 297			
Part de la SAU		66,6	61,2	54,1

Source : Agreste, 2000

Le nombre d'exploitations agricoles en baisse

Le nombre d'exploitations agricoles est en nette baisse dans les différentes zones étudiées, diminuant de plus de 40 % entre 1988 et 2000. Cette baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans le Loiret qu'à l'échelle nationale, où la diminution est de seulement 35 %.

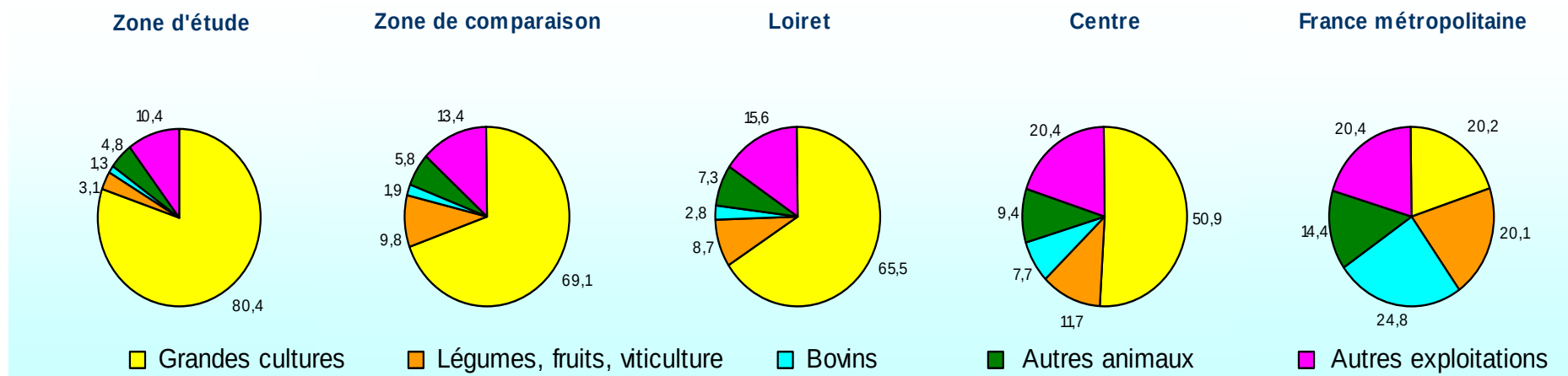
De grandes cultures prédominantes

Les grandes cultures représentent plus de 80 % des exploitations de la zone d'étude, soit beaucoup plus que dans la zone de comparaison (69 %), dans le Loiret (65 %), dans le Centre (51 %) et en France métropolitaine (20 %). Ce constat est fortement lié à la présence des terres de Beauce qui couvrent une grande partie de la zone d'étude.

Cette prédominance des grandes cultures par rapport aux autres catégories d'exploitations se retrouve également à l'échelle départementale mais de façon plus atténuée.

Les autres types d'exploitations sont par conséquent peu présents. Les maraîchages, les vergers et la viticulture représentent seulement 3,1 % des exploitations, contre près de 10 % dans la zone de comparaison (8,7 % dans le Loiret, 11,7 % en région Centre et plus de 20 % en France métropolitaine). L'élevage de bovins ou d'autres animaux représente 6,1 % des exploitations contre 7,7 % dans la zone de comparaison (10,1 % dans le Loiret, 17,1 % en région Centre et près de 40 % en France métropolitaine).

Graphique 3.3 : Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique en 2000



Importance de l'agriculture plus marquée à l'ouest

L'occupation du sol diffère légèrement entre l'est et l'ouest de la zone d'études. En effet, la zone Ouest compte une part un peu plus importante de territoires agricoles (77,5 % contre 75,9 %) et de forêts (19,8 % contre 17,6 %). Ceci s'explique par la présence d'une partie de la Beauce et de la forêt d'Orléans dans la zone Ouest. En revanche, la part des territoires artificialisés (zones urbanisées, zones industrielles ou commerciales) est plus élevée dans l'est de la zone (6,0 % contre 2,7 %), notamment du fait de la présence de l'agglomération montargoise, qui est plus étalée que l'agglomération pithivérienne.

La part de la surface agricole utilisée (SAU) est ainsi un peu plus importante dans l'ouest de la zone (71,1 % du territoire contre

62,3 % à l'est). La SAU de la zone Ouest est quasi exclusivement composée de terres labourables (99,2 % contre 97,2 % à l'est). En revanche, la surface toujours en herbe est un peu plus importante à l'est (2,5 % contre 0,6 % à l'ouest). Le nombre d'exploitations agricoles a diminué plus fortement à l'est qu'à l'ouest (respectivement - 48,2 % et - 32,7 %). De même, la SAU a diminué un peu plus fortement à l'est qu'à l'ouest, (- 1,9 % contre - 0,5 %).

La prédominance des grandes cultures est beaucoup plus marquée dans l'ouest de la zone, où elles représentent 90,2 % des exploitations, contre seulement 70,2 % dans l'est de la zone. À l'est, les exploitations pratiquant l'élevage de bovins ou d'autres animaux sont plus nombreuses.

IV - Conditions de vie

En 2006, la zone d'étude compte proportionnellement moins de résidences principales que la zone de comparaison et par conséquent plus de résidences secondaires et de logements vacants. Le nombre de logements augmente entre 1999 et 2006 dans les deux zones, le nombre de résidences principales augmentant au détriment des résidences secondaires.

Les occupants des résidences principales sont majoritairement propriétaires, cette part étant beaucoup plus importante dans la zone d'étude que dans le département, la région ou la France métropolitaine. Les résidences principales de la zone d'étude sont principalement des maisons, plus que dans la zone de comparaison. Les personnes résidant en appartement sont moins nombreuses dans la zone d'étude et plus souvent locataires, en HLM ou non. Le parc des résidences principales y est plus ancien que dans la zone de comparaison ou dans le Loiret.

Le revenu annuel moyen par foyer fiscal, qui augmentait régulièrement depuis 1996, tend à stagner depuis 2003. Il est moins élevé dans la zone d'étude que dans les zones de référence. Les salaires sont globalement plus faibles, le salaire brut horaire moyen des salariés étant inférieur à celui de la zone de comparaison et du Loiret.

La zone d'étude compte un ménage sur dix vivant avec un bas revenu, comme les zones de référence. Toutefois, la part du chômage chez les actifs de 20 à 59 ans et la part du chômage de longue durée sont plus élevées dans la zone d'étude que dans le Loiret ou la région, mais restent légèrement inférieures aux parts nationales. La zone d'étude est la seule pour laquelle on constate entre 2004 et 2007 une augmentation de la population vivant avec le RMI.

En 2008, le niveau d'équipement moyen observé des communes de la zone d'étude est inférieur à celui de la zone de comparaison et du Loiret. Dans les deux zones, comme dans le Loiret, le niveau d'équipement observé est inférieur au niveau théorique estimé en fonction de la population.

La zone d'étude compte 145 établissements d'enseignement primaire (maternelle et élémentaire) dépendant pour la quasi-totalité du secteur public. On y recense 17 collèges, dont deux relèvent du secteur privé et un est classé en ZEP, et 14 lycées, dont six d'enseignement général ou technologique, cinq d'enseignement professionnel et trois d'enseignement technologique ou agricole. La zone d'étude ne compte aucun établissement d'enseignement supérieur universitaire. Toutefois, le niveau d'équipements scolaires y est un peu plus élevé que dans le Loiret, notamment pour les établissements d'enseignement primaire, mais moins important qu'en région Centre. Les élèves et étudiants résidant dans la zone d'étude sont en grande majorité scolarisés dans cette zone et dans l'aire urbaine d'Orléans.

Le niveau de vie et les conditions de vie sont globalement meilleurs dans l'ouest de la zone d'étude, qui compte plus de résidences principales et plus de propriétaires habitant dans des maisons. La part de foyers fiscaux imposés est plus élevée dans l'ouest de la zone et le revenu annuel moyen par foyer fiscal y est plus important. La part de la population vivant avec un bas revenu est nettement moins élevée dans l'ouest de la zone, de même que la part du chômage de longue durée.

IV.1 - Moins de résidences principales mais plus de propriétaires dans la zone d'étude

Plus de résidences secondaires dans la zone d'étude

En 2006, en proportion, la zone d'étude possède moins de résidences principales (84,3 %) que la zone de comparaison (88,7 %). En revanche, elle dispose de plus de résidences secondaires (8,2 % contre 4,1 %) et de logements vacants (7,0 % contre 6,6 %).

Globalement, quel que soit l'espace géographique, le nombre de logements augmente entre 1999 et 2006. Toutefois, l'évolution de la répartition de chaque catégorie de logement diffère, le nombre de résidences principales et de logements vacants augmentant au détriment des résidences secondaires.

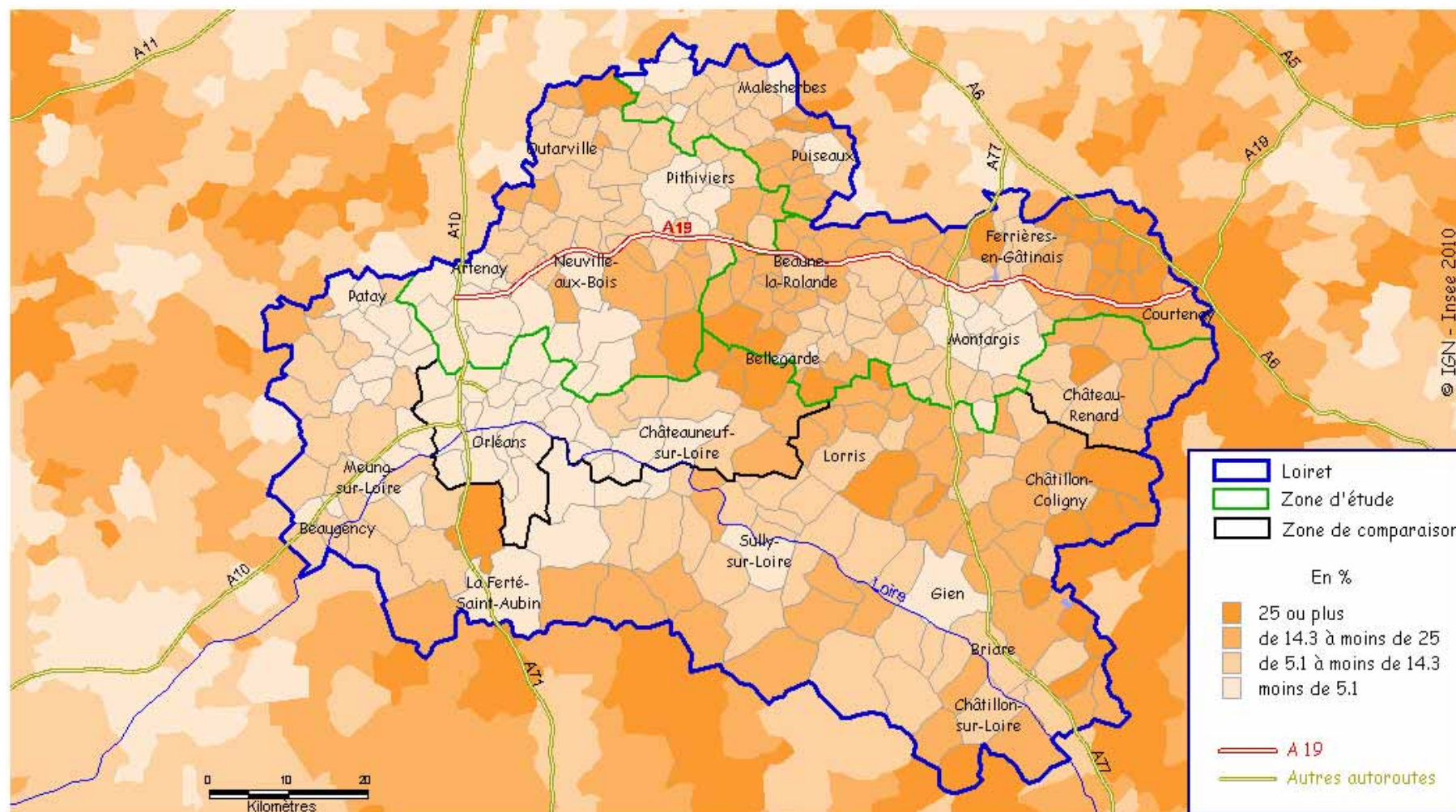
En 2006, le nombre de personnes par résidence principale, bien que diminuant régulièrement dans tous les territoires, est un peu plus élevé dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison (2,4 contre 2,3). Le nombre moyen de personnes par pièce, en diminution par rapport à 1999, est équivalent dans les trois territoires (0,56). Le nombre de pièces par résidence principale est légèrement plus élevé dans la zone d'étude (4,23) que dans la zone de comparaison (4,03). Dans la zone d'étude, le nombre de résidences principales d'au moins 4 pièces est proportionnellement plus élevé que dans la zone de comparaison (67,2 % pour 61,7 %).

Tableau 4.1 : Les différentes catégories de logements

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Nombre de logements	76 557	232 180	309 851
Résidences principales	64 503	205 868	271 106
Logements occasionnels	443	1 467	1 908
Résidences secondaires	6 262	9 548	16 149
Logements vacants	5 349	15 297	20 687
Répartition en %	100,0	100,0	100,0
Résidences principales	84,3	88,7	87,5
Logements occasionnels	0,6	0,6	0,6
Résidences secondaires	8,2	4,1	5,2
Logements vacants	7,0	6,6	6,7

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Carte 4.1 : Part des résidences secondaires



Le parc de résidences principales

En 2006, parmi l'ensemble des résidences principales, les occupants sont majoritairement propriétaires, cette part s'élevant à 67,5 % dans la zone d'étude contre environ 62 % dans le Loiret et la région Centre et 57,5 % en France métropolitaine. Les résidences principales de la zone d'étude sont plus qu'ailleurs des maisons (78,3 % pour 61,7 % dans la zone de comparaison) dont les occupants sont principalement propriétaires (65,0 % contre 51,2 %). Les personnes résidant en appartement sont moins nombreuses dans la zone d'étude, et le plus souvent locataires, en HLM ou non.

Dans la zone d'étude, un tiers des résidences principales de type maison se situent dans un pôle urbain (60 % dans la zone de comparaison) contre 80 % pour les appartements.

Dans la zone d'étude, les logements possèdent plus qu'ailleurs des emplacements de stationnement surtout dans les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées. Les ménages avec deux voitures ou plus sont plus nombreux dans la zone d'étude et les ménages sans voiture y sont moins nombreux.

Le parc des résidences principales est plus ancien dans la zone d'étude que dans la zone de comparaison ou dans le Loiret. Dans la zone d'étude, un tiers des résidences principales ont été achevées avant 1949, pour seulement un quart dans la zone de comparaison. La part de logements achevés après 1990 est inférieure dans la zone d'étude (13,9 % contre 17,0 % dans la zone de comparaison).

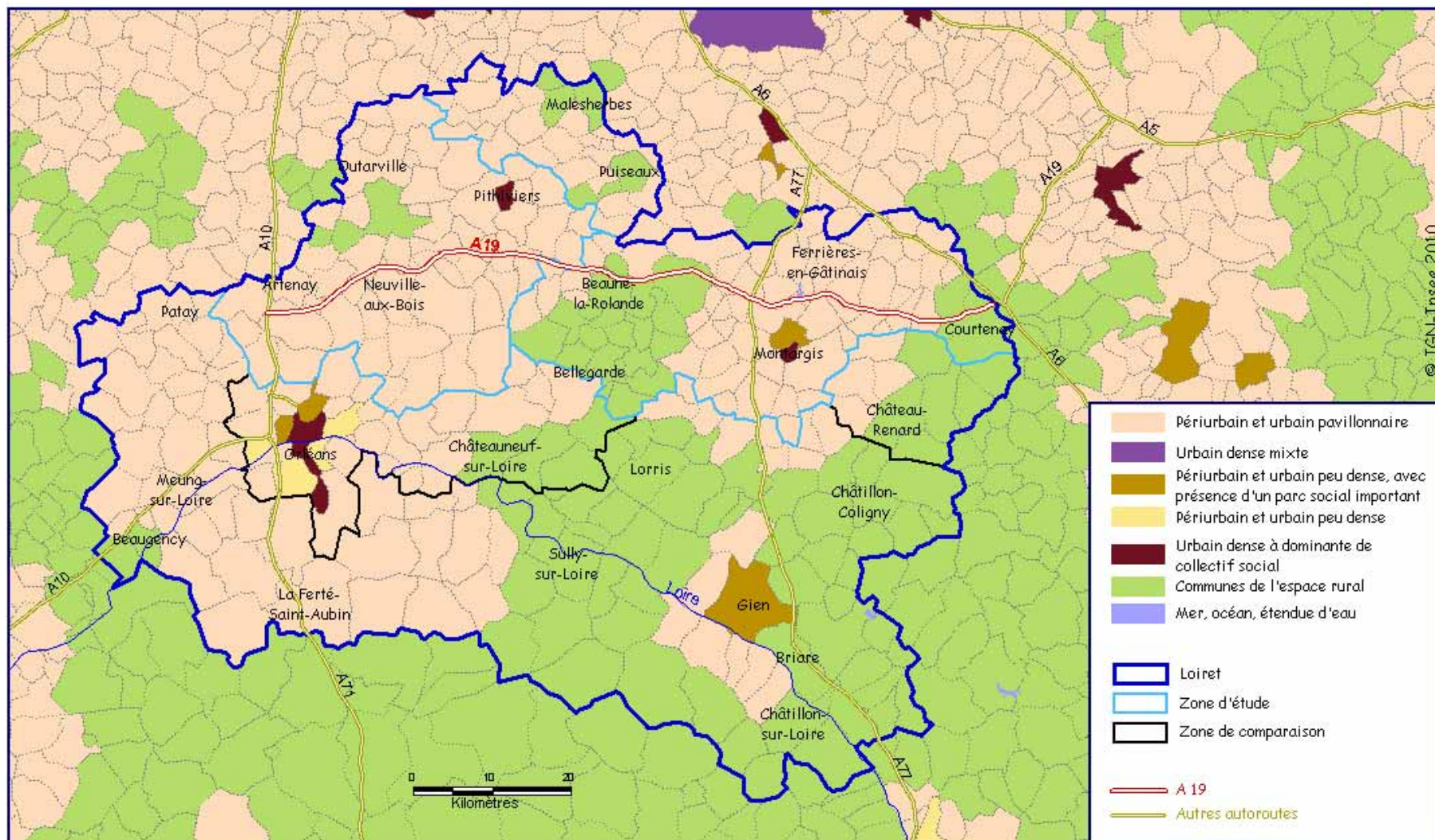
Tableau 4.2 : Parc des résidences principales selon le type de logement et le statut d'occupation

	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Maisons	50 529	78,3	127 044	61,7	183 117	67,5
Propriétaires	41 922	65,0	105 324	51,2	149 634	55,2
Locataires non HLM	4 969	7,7	12 629	6,1	20 219	7,5
Locataires HLM	2 470	3,8	6 382	3,1	8 998	3,3
Autres cas	1 168	1,8	2 709	1,3	4 266	1,6
Appartements	13 446	20,8	77 064	37,4	85 777	31,6
Propriétaires	1 487	2,3	15 496	7,5	16 179	6,0
Locataires non HLM	4 061	6,3	28 385	13,8	31 441	11,6
Locataires HLM	7 151	11,1	27 467	13,3	32 040	11,8
Autres cas	747	1,2	5 716	2,8	6 118	2,3
Autres logements	527	0,8	1 760	0,9	2 213	0,8
Ensemble résidences principales	64 503	100,0	205 868	100,0	271 106	100,0
Propriétaires	43 538	67,5	121 033	58,8	166 125	61,3
Locataires non HLM	9 156	14,2	41 506	20,2	52 231	19,3
Locataires HLM	9 772	15,1	34 255	16,6	41 605	15,3
Autres cas	2 037	3,2	9 075	4,4	11 146	4,1

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

Globalement, le niveau d'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales est plus élevé dans la zone d'étude, 30 % des propriétaires habitant leur logement depuis plus de vingt ans. 32,9 % des résidences principales de la zone d'étude sont occupées depuis plus de 20 ans par les mêmes résidents, contre 28,5 % dans la zone de comparaison.

Carte 4.2 : Typologie de l'habitat



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

IV.2 - Un niveau de vie moins élevé

Un revenu annuel moyen par foyer fiscal relativement faible

La personne de référence des ménages de la zone d'étude est, en général, moins qualifiée. Le revenu annuel moyen par foyer fiscal est également moins élevé dans cette zone (près de 21 000 euros) que dans les zones de comparaison (supérieur à 22 000 euros, sauf dans le Centre). Le revenu annuel moyen augmente régulièrement depuis 1996, mais tend à stagner depuis 2003. Dans la zone d'étude, il marque une baisse entre 2004 et 2005.

La zone d'étude, à l'instar de la région Centre et de la France, compte environ 45 % de foyers non imposés. Dans la zone de comparaison ou dans le Loiret, seuls 41 % des foyers fiscaux sont non imposés, ce qui est largement inférieur à la moyenne nationale (45,7 %).

La part des salaires dans le revenu fiscal des ménages est un peu plus faible dans la zone d'étude (62 % contre 65,9 % dans la zone de

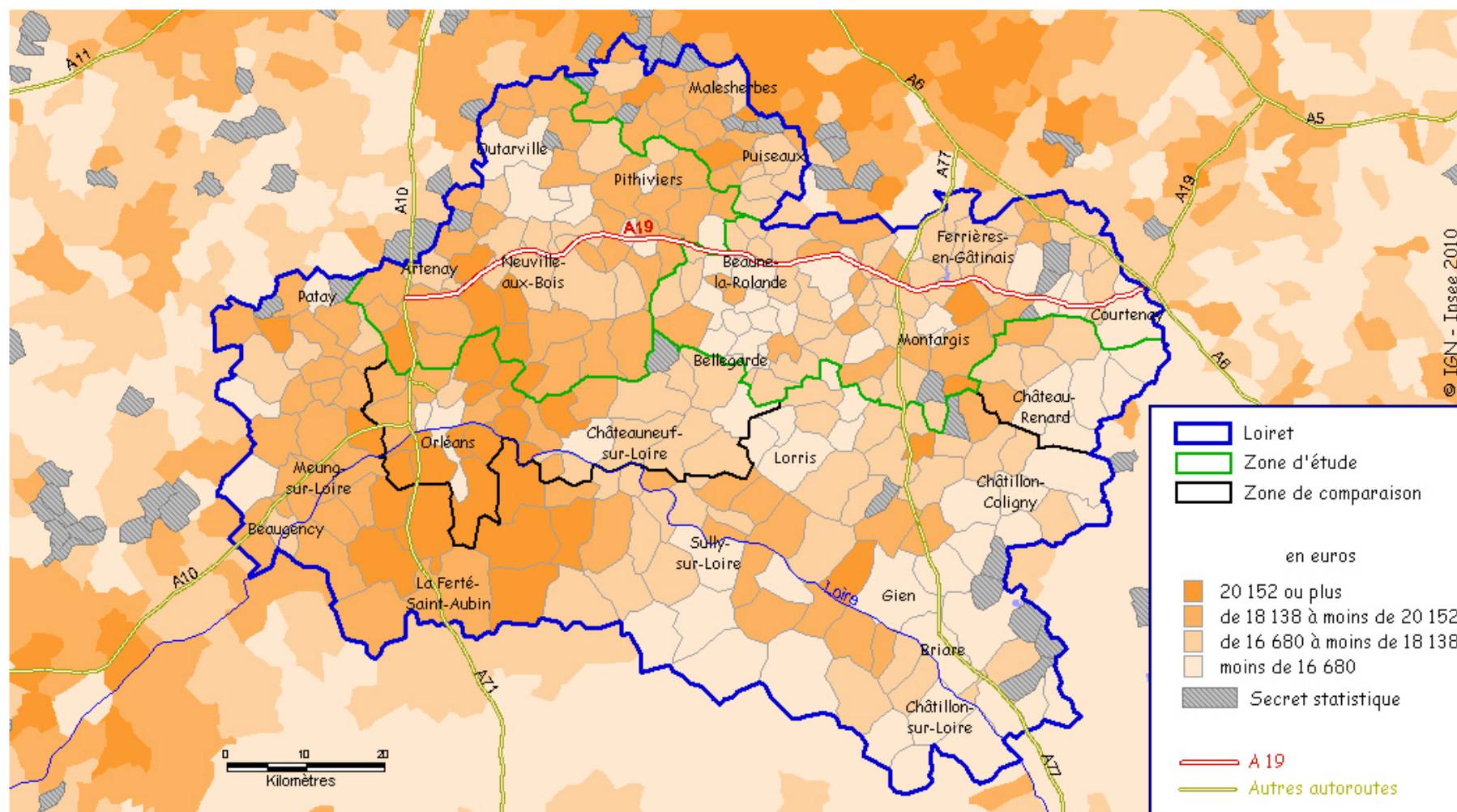
comparaison et 65,4 % dans le Loiret). En revanche, la part des pensions et retraites y est plus élevée (26,6 % dans la zone d'étude contre 24,0 % dans la zone de comparaison et 24,3 % dans le Loiret). Ceci s'explique par la plus forte proportion de retraités et la moindre représentation des salariés dans la zone d'étude.

Tableau 4.3 : Foyers fiscaux et revenus annuels moyens en 2006

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
Nombre de foyers fiscaux	87 681	268 575	357 314	1 408 044	34 479 418
Foyers fiscaux non imposés (en %)	44,1	40,7	41,0	44,6	45,7
Revenu annuel moyen par foyer fiscal (en euros de 2006)	20 948	22 327	22 313	21 077	22 162
Revenu annuel moyen par foyer fiscal imposé (en euros de 2006)	29 773	31 102	31 122	30 406	32 978
Revenu annuel moyen par foyer fiscal non imposé (en euros de 2006)	9 757	9 524	9 627	9 498	9 292

Sources : Insee ; DGI, Revenus des foyers fiscaux 2006

Carte 4.3 : Revenu médian par unité de consommation



Source : DGI, Revenus fiscaux des ménages 2006

Des salaires globalement plus faibles dans la zone d'étude, mais plus élevés pour les CSP dites supérieures

Globalement, en 2007, le salaire brut horaire moyen en euros est inférieur pour les salariés travaillant dans la zone d'étude (14,77 euros pour 15,93 euros dans la zone de comparaison). Seules deux activités, celles relevant des secteurs de l'industrie des biens de consommation (20,60 euros) et de l'énergie (22,59 euros) présentent des salaires bruts horaire plus élevés dans la zone d'étude. À l'inverse, les écarts les plus marqués sont observés pour les industries agricoles et alimentaires, les industries des biens d'équipement et l'administration.

Tableau 4.4 : Salaire brut horaire moyen par activité en euros

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Cadres fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	30,36	26,40	26,50
Cadres d'entreprise	30,35	29,32	29,60
Professions intermédiaires enseignement, santé, fonction publique	16,16	15,92	15,93
Professions intermédiaires administration et commerces d'entreprises	17,63	17,47	17,40
Techniciens	17,53	17,52	17,61
Contremaîtres, agents de maîtrise	18,72	18,52	18,72
Employés de la fonction publique	11,96	12,22	12,16
Employés administratifs d'entreprise	12,54	13,35	13,27
Employés de commerce	10,40	10,87	10,81
Personnels services directs aux particuliers	10,21	10,39	10,33
Ouvriers qualifiés	13,04	13,34	13,26
Ouvriers non qualifiés	11,22	11,26	11,23
Ensemble	14,77	15,93	15,77

Source : Insee, DADS 2007 fichier postes au lieu de travail

Dans la zone d'étude, les catégories socioprofessionnelles les plus élevées, des contremaîtres et agents de maîtrise aux cadres d'entreprise ou de la fonction publique, perçoivent un salaire brut horaire moyen supérieur à celui perçu par les mêmes catégories dans la zone de comparaison.

Tableau 4.5 : Salaire brut horaire moyen par catégorie socioprofessionnelle en euros

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Industries agricoles et alimentaires	14,28	17,25	16,46
Industries des biens de consommation	20,60	19,55	18,77
Industrie automobile	15,25	15,91	16,75
Industries des biens d'équipement	15,81	19,46	19,29
Industries des biens intermédiaires	15,20	15,73	15,92
Energie	22,59	21,32	23,27
Construction	14,40	15,54	15,26
Commerce	13,54	14,59	14,35
Transports	13,50	13,73	13,62
Activités financières	19,77	20,30	20,25
Activités immobilières	14,21	15,72	15,65
Services aux entreprises - intérim	12,31	12,46	12,45
Services aux entreprises - hors intérim	14,63	16,30	16,09
Services aux particuliers	11,64	12,26	12,10
Education, santé et action sociale	14,42	14,91	14,68
Administration	14,01	18,57	18,31
Ensemble	14,77	15,93	15,77

Source : Insee, DADS 2007 fichier postes au lieu de travail

IV.3 - La zone d'étude plus exposée à la précarité monétaire

Une part de ménages fragiles plus faible qu'au niveau national

Les zones de référence jusqu'au niveau régional présentent des caractéristiques semblables. En effet, environ 11 % de la population vit avec un bas revenu*. À l'échelle nationale, 12,7 % de la population vit avec un bas revenu.

En 2006, les familles monoparentales sont moins nombreuses dans la zone d'étude que dans les autres zones (9,6 % contre 13,1 % en France métropolitaine).

La région Centre compte donc une proportion de ménages fragiles plus faible que la moyenne nationale.

Tableau 4.6 : Ménages fragiles - ménages percevant un bas revenu

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
Population vivant avec un bas revenu	17 039	56 954	71 108	279 261	7 799 115
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	10,9	11,7	11	11,1	12,7
Part des locataires HLM dans le parc des résidences principales (en %)	15,1	16,6	15,3	15,5	14,9
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	9,6	11,6	10,9	10,9	13,1

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale et exploitation complémentaire ; Insee ; DGI, Revenus fiscaux 2006 ; Cnaf 2007

Une plus grande précarité des actifs

La part des chômeurs dans la population des 20-59 ans est un peu plus élevée dans la zone d'étude (8,5 %) que dans le Loiret (7,6 %) et la région Centre, mais reste toutefois moins importante qu'en France métropolitaine (9,0 %). Le même constat se fait au niveau du chômage de longue durée (43,7 % dans la zone d'étude contre

39,8 % dans le Loiret) et au niveau des couples avec un seul actif occupé parmi les familles d'employés et d'ouvriers. En revanche, la part des salariés à temps partiel est un peu moins élevée dans la zone d'étude, de même que la part des emplois salariés hors CDI.

* Voir en annexe les définitions liées à la précarité monétaire

Tableau 4.7 : Précarité des actifs

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
					%
Part des chômeurs dans la population des 20 à 59 ans	8,5	7,9	7,6	8,2	9,0
Part du chômage de longue durée (> 1 an)	43,7	40,2	39,8	42,5	44,2
Part des salariés à temps partiel	14,3	14,9	14,9	16,1	17,8
Part des jeunes (20-29 ans) sans diplôme	16,8	12,3	12,5	11,4	10,7
Part des emplois salariés hors CDI	14,0	15,1	14,7	14,7	15,0
Part de couples avec un seul actif occupé parmi les familles d'employés et d'ouvriers	24,0	22,3	22,2	21,9	24,6

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale et exploitation complémentaire

Une moindre diminution de la précarité dans la zone d'étude

La zone d'étude est la seule pour laquelle une augmentation de la population vivant avec le RMI est constatée de 2004 à 2007. Cette population y augmente de 1,6 % alors qu'elle diminue de 3,0 % dans la zone de comparaison et de 2,7 % dans le Loiret sur la même période.

De plus, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) diminue plus faiblement dans la zone étudiée que dans les autres territoires. Enfin, le chômage de longue durée y diminue fortement, mais moins que dans les autres zones.

Le recul de la population en situation de précarité est donc moins marqué dans la zone d'étude que dans les zones de référence.

Tableau 4.8 : Évolution des populations en situation de précarité entre 2004 et 2007

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret	Centre	France métropolitaine
					%
Population vivant avec le RMI	1,6	- 3,0	- 2,7	- 2,5	- 2,5
Nombre de DEFM	- 3,1	- 4,3	- 3,7	- 5,0	- 4,8
Chômage de longue durée	- 11,9	- 15,0	- 15,1	- 16,2	- 15,0

Sources : Cnaf 2004 à 2007 ; ANPE, DEFM catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite 2004 à 2007

IV.4 - Un meilleur niveau de vie à l'ouest de la zone d'étude

Plus de propriétaires à l'ouest

L'ouest de la zone d'étude compte plus de résidences principales (87,2 % du parc des logements contre 80,6 % à l'est) et par conséquent moins de résidences secondaires (6,1 % contre 9,2 % à l'est). Le nombre moyen de personnes par résidence principale est plus élevé à l'ouest de la zone (2,5 contre 2,2). Le nombre moyen de pièces par résidence principale est également supérieur (4,6 contre 4,1 à l'est).

L'ouest de la zone compte davantage de maisons (82,6 % des logements contre 76,2 % à l'est) et moins d'appartements (16,6 % contre 23,0 %). Les propriétaires sont plus nombreux à l'ouest (71,8 % contre 65,4 %), et les locataires sont par conséquent plus nombreux à l'est, notamment les locataires en HLM (16,5 % contre 12,3 % à l'ouest). Les ménages sans voiture sont plus nombreux dans l'est de la zone, tandis que les ménages possédant au moins deux voitures sont plus nombreux à l'ouest.

Des revenus plus élevés à l'ouest

La part de foyers fiscaux non imposés est plus élevée dans l'est de la zone (46,0 % contre 40,4 % dans l'ouest). Le revenu annuel moyen par foyer fiscal est plus faible à l'est de la zone, dépassant de peu les 20 000 euros, contre 22 300 euros à l'ouest de la zone. La part des salaires dans les revenus fiscaux des ménages est plus élevée dans l'ouest de la zone (66,8 % contre 59,3 % à l'est). En revanche, la

part des pensions et retraites est plus élevée à l'est (29,6 % contre 21,3 %). Ceci s'explique par la plus grande proportion de retraités parmi la population de la zone Est, et une plus forte part d'emplois salariés à l'ouest de la zone d'étude.

Le salaire brut horaire moyen est équivalent dans les deux zones. Toutefois, les salariés des activités immobilières et de l'industrie des biens d'équipement sont mieux rétribués dans l'est de la zone, tandis que les salariés des services aux entreprises sont mieux rétribués dans l'ouest. Les techniciens ont en moyenne un salaire plus élevé à l'ouest de la zone, alors que les cadres de la fonction publique sont mieux rémunérés à l'est.

Une précarité plus présente dans l'est de la zone

La part de la population vivant avec un bas revenu est nettement plus élevée dans l'est de la zone (12,7 % contre 7,7 % à l'ouest). Les parts des locataires HLM et des familles monoparentales y sont également plus élevées (16,5 % de locataires HLM contre 12,3 % à l'ouest, et 10,3 % de familles monoparentales contre 8,2 % à l'ouest).

Entre 2004 et 2007, la part des personnes vivant avec le RMI a augmenté dans l'est de la zone (+ 2,2 %) alors qu'elle a légèrement diminué à l'ouest (- 0,8 %). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi diminue dans les deux zones, mais davantage dans l'ouest (- 3,7 % contre - 2,8 % à l'est), de même que le chômage de longue durée (- 18,4 % à l'ouest contre - 11,2 % à l'est).

IV.5 - La zone d'étude moins bien équipée en services

Les communes de la zone d'étude globalement moins bien équipées

En 2008, le niveau d'équipement moyen observé des communes de la zone d'étude est inférieur à la zone de comparaison. Sur l'ensemble de la gamme d'équipements, les communes de la zone d'étude comptent, en moyenne, 10,7 équipements contre environ 13,5 dans la zone de comparaison et le Loiret. Toutefois, pour ces trois territoires, le niveau d'équipement observé est inférieur au niveau théorique, qui est estimé en fonction du nombre d'habitants. La présence de l'agglomération d'Orléans dans l'espace de comparaison explique en grande partie la situation de moindre équipement des communes de la zone d'étude.

Les équipements de la gamme de *proximité*, qui concernent des services aux particuliers, certains commerces, l'enseignement du 1^{er} cycle, certains domaines de la santé et du social, desservent une part moins importante de population de la zone d'étude que celle de l'espace de comparaison. Pour chacun des équipements de la gamme de proximité, le part de communes équipées est inférieure dans la zone d'étude.

La Poste, service de proximité par définition, se révèle être beaucoup moins ancrée dans la zone d'étude que dans l'espace de comparaison et dans le département. Ainsi, seulement 68,3 % des habitants de la zone d'étude vivent dans une commune bénéficiant de cet équipement, contre 85 % dans la zone de comparaison et 80,9 % dans le Loiret. L'écart est également marqué pour des équipements comme les banques, les épiceries et supérettes, les taxis et les professionnels de la santé.

Tableau 4.9 : Nombre moyen d'équipement par commune

Gamme d'équipement *		Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
de proximité (sur 24)	Observé	7,6	9,0	9,3
	Théorique (estimé en fonction de la population des communes)	8,5	9,7	9,9
intermédiaire (sur 27)	Observé	2,2	3,4	3,2
	Théorique (estimé en fonction de la population des communes)	3,0	4,1	4,0
supérieure (sur 36)	Observé	0,8	1,3	1,0
	Théorique (estimé en fonction de la population des communes)	1,4	2,0	1,9
Ensemble (sur 87)	Observé	10,7	13,6	13,5
	Théorique (estimé en fonction de la population des communes)	12,9	15,8	15,8

* voir en annexe la liste des équipements retenus dans la Base Permanente des Équipements et les résultats détaillés des zones étudiées

Sources : Insee, BPE 2008 - Recensement de la population 2006 exploitation principale

Cette situation est similaire pour les équipements de la gamme *intermédiaire*. Les équipements faisant défaut dans la zone d'étude par rapport à celle de comparaison apparaissent dans les services aux particuliers, principalement pour les soins de beauté, les blanchisseries et les vétérinaires ; dans les commerces, pour les magasins de vêtements, de bricolage et les bijouteries ; dans la santé et le social, pour les laboratoires d'analyse médicale, les pédicures et les orthophonistes. Pour cette gamme d'équipements, la zone de comparaison est mieux équipée que le Loiret.

La gamme *supérieure* des équipements des communes suit le même profil. Ainsi, l'aire de comparaison possède une gamme supérieure plus développée, notamment dans les domaines de la santé et du social, à l'exception des soins à domicile de personnes âgées plus présents dans la zone d'étude et dans le Loiret.

Distance à l'équipement

L'ensemble de la population de la zone d'étude se trouve à moins de 15 minutes d'un équipement de proximité.

Concernant les équipements de la gamme intermédiaire, la part de la population de la zone d'étude située à plus de 15 minutes de distance est faible, et globalement moins importante que pour la zone de comparaison, ce qui s'explique par l'étendue de chacune des deux zones. Néanmoins, plus d'une personne sur quatre résidant dans la zone d'étude se trouve à plus de 15 minutes d'un service d'aide aux personnes âgées, contre 9,2 % en zone de comparaison. Une personne sur dix l'est d'un commerce d'articles de sports et de loisirs, contre 3,4 % dans l'aire de comparaison, et 6,2 % dans le Loiret.

Pour les équipements de la gamme supérieure, il existe des écarts plus importants et plus nombreux entre les périmètres étudiés. Pour les équipements de la gamme supérieure relevant des domaines des services aux particuliers, du commerce ou de l'enseignement, toute la population de la zone d'étude est distante de moins de 30 minutes de ces équipements. En revanche, pour les équipements relevant du domaine de la santé et du social, la distance est souvent importante.

Ainsi, près d'une personne sur deux de l'aire d'étude réside à plus de 30 minutes de spécialistes en gynécologie médicale contre 17,3 % dans l'espace de comparaison et 15,9 % dans le Loiret. Entre 10 % et 20 % de la population de la zone d'étude se trouve éloignée d'équipements tels que spécialistes en psychiatrie, pédiatrie, orthoptie, oto-rhino-laryngologie, gynécologie obstétrique.

Gestion des déchets

La zone d'étude présente les mêmes caractéristiques que la France métropolitaine quant au nombre de déchetteries et de stations d'épuration rapporté au nombre d'habitants. Il y a en effet environ 7 déchetteries et 30 stations d'épuration pour 100 000 habitants dans ces deux zones.

Tableau 4.10 : Déchetteries, stations d'épuration, incinérateurs de déchets non dangereux

	Nombre de déchetteries (1)	Nombre de déchetteries pour 100 000 habitants	Nombre de stations d'épuration (2)	Nombre de stations d'épuration pour 100 000 habitants	Nombre d'incinérateurs de déchets non dangereux (1)	Nombre d'incinérateurs pour 100 000 habitants
Zone d'étude	10	6,4	48	30,8	2	1,3
Zone de comparaison	23	4,7	83	17,1	3	0,6
Loiret	45	6,8	163	25,3	4	0,6
Centre	253	9,6	1132	44,9	10	0,4
France métropolitaine	4 413	6,7	18 242	29,7	132	0,2

(1) Déchetteries et incinérateurs en 2009

(2) Stations d'épuration en 2005

Sources : Meeddat, CGDD, SOeS

Éducation : une absence de formations supérieures mais un équipement scolaire important

En 2008, la zone d'étude compte 145 établissements d'enseignement primaire dont 20,7 % sont des regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés (10,9 % de RPI concentrés dans la zone de comparaison) et 33,1 % sont des regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés (18,1 % dans la zone de comparaison)*. La zone d'étude compte ainsi neuf établissements d'enseignement primaire pour 1 000 enfants de 3 à 10 ans, contre seulement 7,8 dans la zone de comparaison et 8,2 dans le Loiret, mais 9,7 en région Centre. Parmi ces établissements, 9,7 % sont situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), contre 13,0 % dans la zone de comparaison. Dans la zone d'étude, la totalité des écoles maternelles dépendent du secteur public, ainsi que plus de neuf écoles élémentaires sur dix. En proportion, la zone de comparaison et le Loiret comptent un peu plus d'écoles primaires privées.

La zone d'étude compte 17 collèges, dont deux relèvent du secteur privé et un est classé en ZEP. Le nombre de collèges pour 1 000 enfants de 11 à 14 ans (2,1) est identique dans la zone d'étude, la zone de comparaison et le Loiret, moins élevé qu'en région Centre (2,4). Les élèves du privé représentent 5,7 % des 8 443 collégiens.

La zone de comparaison accueille 51 collèges, dont huit sont privés, et sept en ZEP. Sur les 24 722 collégiens de cette zone, 13,1 % dépendent ainsi du privé.

Les villes d'Amilly, Artenay, Bazoches-les-Gallerandes, Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Courtenay, Ferrières-en-Gâtinais, Neuville-aux-Bois, Trainou et Villemandeur accueillent chacune un collège. Les villes de Châlette-sur-Loing et Pithiviers en comptent chacune deux (dont un privé à Pithiviers) et la ville de Montargis dispose de trois collèges, dont un privé.

* Voir en annexe les définitions liées à l'éducation

Tableau 4.11 : Nombre d'établissements dans l'enseignement primaire et secondaire

	Zone d'étude	Zone de comparaison	Loiret
Écoles maternelles	36	130	159
dont secteur public	36	128	157
dont secteur privé	0	2	2
RPI dispersé maternelle	12	15	25
Écoles élémentaires	61	178	258
dont secteur public	57	160	231
dont secteur privé	4	18	27
RPI dispersé élémentaire	36	53	88
Total écoles maternelles et élémentaires y compris RPI	145	376	530
dont secteur public	141	356	501
dont secteur privé	4	20	29
Collèges	17	51	69
dont secteur public	15	43	58
dont secteur privé	2	8	11
Lycées d'enseignement général ou technologique et sections d'enseignement général et technologique	6	21	24
dont secteur public	4	14	16
dont secteur privé	2	7	8
Lycées d'enseignement professionnel et sections d'enseignement professionnel	5	16	19
dont secteur public	3	11	12
dont secteur privé	2	5	7
Lycées d'enseignement technologique / professionnel agricole	3	4	8
dont secteur public	3	3	4
dont secteur privé	0	1	4
Total lycées	14	41	51
dont secteur public	10	28	32
dont secteur privé	4	13	19

Source : Insee, BPE 2008

L'espace d'étude totalise 14 lycées, contre 41 en zone de comparaison. Il compte ainsi 1,4 lycée pour 1 000 personnes de 15 à 19 ans, comme en région Centre, contre 1,2 dans la zone de comparaison et le Loiret. L'ensemble des lycées regroupe 5 635 élèves dans la zone d'étude et 22 773 élèves dans la zone de comparaison (hors lycées d'enseignement technologique et professionnel agricole pour lesquels l'information sur le nombre d'élèves n'est pas disponible). Dans la zone d'étude, 4 lycées dépendent du privé, soit 28,6 % des établissements, qui regroupent 465 élèves, soit 8,2 % des lycéens. Dans la zone de comparaison, 13 lycées dépendent du secteur privé, soit 31,7 % des établissements, qui regroupent 3 884 élèves, soit 17,1 % des lycéens (toujours hors lycées d'enseignement technologique et professionnel agricole). Dans la zone d'étude, 6 lycées possèdent un internat et 1 lycée est classé en ZEP. Dans la zone de comparaison, quatre lycées proposent des classes préparatoires aux grandes écoles, tous en dehors de la zone d'étude, localisés dans l'agglomération d'Orléans.

Carte 4.4 : Répartition des collèges dans le Loiret



Carte 4.5 : Répartition des lycées d'enseignement général ou technologique



L'enseignement général ou technologique et les sections d'enseignement général ou technologique, avec 6 établissements dans la zone d'étude et 21 dans la zone de comparaison, représentent 42,9 % du total des établissements dans la zone d'étude, contre 51,2 % dans la zone de comparaison. Les deux tiers des établissements dépendent du public, dans la zone d'étude comme dans la zone de comparaison. Les lycées d'enseignement général ou technologique accueillent 4 107 élèves dans la zone d'étude et 18 283 élèves dans la zone de comparaison. Les six lycées d'enseignement général ou technologique de la zone d'étude sont localisés dans les villes de Châtelette-sur-Loing, Pithiviers, Villemandeur, et Montargis qui en accueillent trois, dont un privé.

L'enseignement professionnel et les sections d'enseignement professionnel, avec 5 lycées dans la zone d'étude et 16 dans la zone de comparaison, regroupent 35,7 % du total des établissements dans la zone d'étude et 39,0 % dans la zone de comparaison. La majorité de ces établissements dépendent du secteur public. Les lycées d'enseignement professionnel accueillent 1 528 élèves dans la zone d'étude, et 4 490 élèves dans la zone de comparaison. Le seul lycée de la zone d'étude classé en ZEP est un lycée d'enseignement professionnel. Les cinq lycées d'enseignement professionnel de la zone d'étude sont situés dans les villes de Châlette-sur-Loing, Montargis et Pithiviers.

Carte 4.6 : Répartition des lycées d'enseignement professionnel



Carte 4.7 : Répartition des lycées d'enseignement technologique ou agricole



L'enseignement technologique ou agricole, avec trois établissements dans la zone d'étude représente 21,4 % des lycées, contre 9,8 % dans la zone de comparaison.

La zone d'étude ne compte aucun établissement d'enseignement supérieur universitaire, mais quelques filières post-bac de type BTS sont dispensées dans certains lycées de la zone. Une structure non universitaire dispense des formations dans le domaine de la santé (Institut de formation en soins infirmiers de Montargis). L'agglomération d'Orléans concentre la quasi-totalité des formations supérieures.

Migrations alternantes domicile-études : peu d'échanges en dehors du Loiret

Les établissements de la zone d'étude accueillent moins d'élèves et d'étudiants qu'il n'y en réside. Parmi les 34 780 élèves et étudiants dont le lieu de résidence se situe dans la zone d'étude, 95 % sont scolarisés dans le Loiret, dont près de la totalité dans la zone de comparaison, qui englobe l'agglomération d'Orléans et donc la majorité des lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Parmi les élèves et étudiants résidant dans la zone d'étude et scolarisés dans le Loiret, 16,3 % sont scolarisés dans la commune de Montargis (environ 5 500 personnes), 10,1 % dans la commune de Pithiviers, 9,0 % à Châlette-sur-Loing, 7,1 % à Orléans (environ 2 400 élèves) et 6,2 % à Amilly. La région Île-de-France accueille 2,4 % des élèves et étudiants de la zone d'étude.

Tableau 4.12 : Déplacements domicile-études, analyse du lieu d'étude

Lieu de résidence	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
Lieu d'étude	Flux	% flux	Flux	% flux	Flux	% flux
Loiret	33 050	95,0	112 719	95,7	145 880	95,5
dont zone d'étude	29 625	85,2	31 529	26,8	32 853	21,5
dont zone de comparaison	32 748	94,2	111 623	94,8	118 391	77,5
Paris	279	0,8	965	0,8	1 082	0,7
Seine-et-Marne	227	0,7	353	0,3	393	0,3
Indre-et-Loire	196	0,6	778	0,7	1 016	0,7
Essonne	114	0,3	286	0,2	313	0,2
Autres départements région	174	0,5	662	0,6	1 388	0,9
Autres départements IDF	192	0,6	462	0,4	552	0,4
Autres	547	1,6	1 551	1,3	2 119	1,4
Total	34 779	100,0	117 776	100,0	152 743	100,0

Champ : est comptabilisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement, y compris apprentissage, pour l'année scolaire en cours

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Les élèves et étudiants résidant dans la zone de comparaison y sont en grande majorité scolarisés. Parmi les élèves et étudiants résidant dans la zone de comparaison et étudiant dans le Loiret, 37,7 % sont scolarisés à Orléans (environ 42 500 personnes). Les autres sont répartis dans le département, notamment sur les communes de Montargis, Saint-Jean-de-Braye, Olivet et Pithiviers.

Près de 34 000 élèves ou étudiants sont scolarisés dans la zone d'étude. Ils habitent pour 87,2 % d'entre eux dans la zone d'étude, pour 92,8 % dans la zone de comparaison et pour 96,7 % dans le Loiret. Une faible proportion réside en Seine-et-Marne ou dans un autre département de la région.

Parmi les 124 000 élèves et étudiants scolarisés dans la zone de comparaison, seulement 26,4 % résident dans la zone d'étude, 89,9 % dans la zone de comparaison et 95,4 % dans le Loiret.

Tableau 4.13 : Déplacements domicile-études, analyse du lieu de résidence

Lieu d'étude	Zone d'étude		Zone de comparaison		Loiret	
Lieu de résidence	Flux	% flux	Flux	% flux	Flux	% flux
Loiret	32 853	96,7	118 391	95,4	145 880	95,4
dont zone d'étude	29 625	87,2	32 748	26,4	33 050	21,6
dont zone de comparaison	31 529	92,8	111 623	89,9	112 719	73,7
Seine-et-Marne	359	1,1	594	0,5	691	0,5
Yonne	218	0,6	261	0,2	313	0,2
Eure-et-Loir	127	0,4	1 154	0,9	1 318	0,9
Loir-et-Cher	24	0,1	1 098	0,9	1 720	1,1
Indre-et-Loire	55	0,2	562	0,5	567	0,4
Cher	50	0,1	515	0,4	692	0,5
Autres	286	0,8	1 558	1,3	1 746	1,1
Total	33 973	100,0	124 134	100,0	152 927	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Tables des illustrations

Table des cartes

Carte 0.1 : Autoroute A19 Artenay-Courtenay - Plan de situation géographique.....	8
Carte 0.2 : Autoroute A19 Artenay-Courtenay - Zones d'étude	9
Carte 1.1 : Densité de la population	12
Carte 1.2 : Nombre de personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans	14
Carte 2.1 : Part de la population active parmi les 15-64 ans	34
Carte 2.2 : Taux de chômage des 15-64 ans.....	36
Carte 3.1 : Part du secteur tertiaire dans l'emploi.....	42
Carte 3.2 : Densité touristique	58
Carte 3.3 : Occupation du sol	60
Carte 4.1 : Part des résidences secondaires	66
Carte 4.2 : Typologie de l'habitat	68
Carte 4.3 : Revenu médian par unité de consommation.....	70
Carte 4.4 : Répartition des collèges dans le Loiret	78
Carte 4.5 : Répartition des lycées d'enseignement général ou technologique	78
Carte 4.6 : Répartition des lycées d'enseignement professionnel	79
Carte 4.7 : Répartition des lycées d'enseignement technologique ou agricole.....	79

Table des tableaux

Tableau 1.1 : Population et densité en 2006 selon le type d'espace	11
Tableau 1.2 : Répartition de la population par âge	13
Tableau 1.3 : Population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle	15
Tableau 1.4 : Nombre de personnes par ménage	16
Tableau 1.5 : Structure des ménages.....	16
Tableau 1.6 : Population de 1962 à 2006	17
Tableau 1.7 : Taux de variation de la population et contribution des soldes entre 1962 et 2006.....	18
Tableau 1.8 : Indicateurs de migration sur cinq ans	19
Tableau 1.9 : Principaux flux migratoires.....	19

Tableau 2.1 : Population active de 15 ans ou plus en 2006	25
Tableau 2.2 : Déplacements domicile-travail en 2006	26
Tableau 2.3 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de travail des résidents de la zone	27
Tableau 2.4 : Principales communes de travail des résidents de la zone d'étude	27
Tableau 2.5 : Principales communes de travail des résidents de la zone de comparaison	27
Tableau 2.6 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de résidence des employés de la zone	28
Tableau 2.7 : Taux d'activité par sexe et tranche d'âge en 2006	29
Tableau 2.8 : Taux de chômage par sexe et tranche d'âge en 2006	29
Tableau 2.9 : Demandeurs d'emploi au 31 décembre par sexe et âge	30
Tableau 2.10 : Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2008 par position professionnelle déclarée	30
Tableau 2.11 : Diplôme le plus élevé des actifs de 15 ans ou plus	31
Tableau 2.12 : Conditions d'emploi des salariés en 2006	32
Tableau 2.13 : Structure de la population active de 15 ans ou plus	33
Tableau 2.14 : Taux d'activité par sexe et tranche d'âge	33
Tableau 2.15 : Taux de chômage par sexe et tranche d'âge	35
Tableau 2.16 : Déplacements domicile-travail en 2006	37
Tableau 2.17 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de travail des résidents de la zone	38
Tableau 2.18 : Déplacements domicile-travail, analyse du lieu de résidence des employés de la zone	38
Tableau 2.19 : Diplôme le plus élevé des actifs de 15 ans ou plus en 2006	39
Tableau 3.1 : Emploi au lieu de travail en quatre grands secteurs	41
Tableau 3.2 : Répartition de l'emploi par sphère d'activité en 2006	43
Tableau 3.3 : Répartition de l'emploi salarié par sphère d'activité en 2006	43
Tableau 3.4 : Répartition de l'emploi par fonction et sphère d'activité en 2006	44
Tableau 3.5 : Répartition par type d'activité dans le secteur du transport	47
Tableau 3.6 : Emploi au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle en 2006	48
Tableau 3.7 : Emploi au lieu de travail selon le statut	48
Tableau 3.8 : Stock d'établissements par secteur d'activité au 1 ^{er} janvier 2008	49
Tableau 3.9 : Stock d'établissements par tranche de taille au 1 ^{er} janvier 2008	49
Tableau 3.10 : Les principaux établissements de la zone d'étude au 31 décembre 2007	50
Tableau 3.11 : Créations d'établissement par secteur d'activité -Moyenne 2006-2008	51
Tableau 3.12 : Taux de création d'établissement par secteur d'activité - Moyenne 2006-2008	51
Tableau 3.13 : Principaux établissements émetteurs de pollution	52

Tableau 3.14 : Installations industrielles à risques d'accidents majeurs relevant de la directive Seveso II	53
Tableau 3.15 : Capacité d'accueil touristique	55
Tableau 3.16 : Structure de la capacité d'accueil touristique	55
Tableau 3.17 : Capacité d'accueil en hôtellerie et hôtelleries de plein air homologuées au 1 ^{er} janvier 2009.....	55
Tableau 3.18 : Effectifs salariés et non salariés dans les activités caractéristiques du tourisme en janvier 2006	56
Tableau 3.19 : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés	56
Tableau 3.20 : Occupation du sol	59
Tableau 3.21 : La superficie agricole utilisée (SAU)	61
Tableau 4.1 : Les différentes catégories de logements	65
Tableau 4.2 : Parc des résidences principales selon le type de logement et le statut d'occupation	67
Tableau 4.3 : Foyers fiscaux et revenus annuels moyens en 2006	69
Tableau 4.4 : Salaire brut horaire moyen par activité en euros	71
Tableau 4.5 : Salaire brut horaire moyen par catégorie socioprofessionnelle en euros	71
Tableau 4.6 : Ménages fragiles - ménages percevant un bas revenu	72
Tableau 4.7 : Précarité des actifs	73
Tableau 4.8 : Évolution des populations en situation de précarité entre 2004 et 2007	73
Tableau 4.9 : Nombre moyen d'équipement par commune	75
Tableau 4.10 : Déchetteries, stations d'épuration, incinérateurs de déchets non dangereux	76
Tableau 4.11 : Nombre d'établissements dans l'enseignement primaire et secondaire	77
Tableau 4.12 : Déplacements domicile-études, analyse du lieu d'étude	80
Tableau 4.13 : Déplacements domicile-études, analyse du lieu de résidence.....	80

Table des graphiques

Graphique 1.1 : Évolution de la population entre 1962 et 2006	17
Graphique 1.2 : Taux de variation de la population et contribution des soldes entre 1999 et 2006.....	18
Graphique 1.3 : Bilan migratoire sur cinq ans par âge.....	20
Graphique 1.4 : Bilan migratoire sur cinq ans par catégorie socioprofessionnelle.....	21
Graphique 2.1 : Part des salariés à temps partiel par sexe et tranche d'âge en 2006.....	32
Graphique 3.1 : Emploi au lieu de travail par activité économique	46
Graphique 3.2 : Taux de création d'établissement par secteur d'activité - Moyenne 2006 - 2008	51
Graphique 3.3 : Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique en 2000	62

Annexes

Environnement - Définitions

Activités polluantes et classements afférents

Les mesures d'émission alimentant le tableau des établissements les plus polluants de la zone ont été réalisées en 2006. Pour chaque entreprise, pour chacun des polluants principaux émis dans l'air ou dans l'eau, le tableau indique outre la raison sociale et l'activité principale de l'établissement, le milieu de pollution, le nom du polluant principal puis :

- le coefficient de dépassement du seuil de déclaration obligatoire d'émission (rapport entre la quantité de polluant rejeté et la valeur du seuil à partir duquel la déclaration d'émission devient obligatoire) ;
- le niveau d'émission sur une échelle nationale qui est l'appartenance à un quartile de la distribution des émissions par établissement France entière.

27 polluants principaux ont été retenus pour l'air et 20 pour l'eau. La liste exhaustive de ces polluants, et pour chacun d'eux le milieu de rejet, le seuil de déclaration, les valeurs des quartiles exprimés en fonction de la valeur du seuil (*x fois le seuil*) et le nombre total d'établissements rejetant celui-ci figurent dans le tableau. Les polluants sont rangés dans l'ordre alphabétique.

Milieu de rejet	Nom du polluant	Seuil d'émission (en Kg/an) entraînant le dépôt d'une déclaration	Émissions Valeur minimum (x fois le seuil)	Émissions Quartile 1 (x fois le seuil)	Émissions Médiane 2 (x fois le seuil)	Émissions Quartile 3 (x fois le seuil)	Émissions Valeur Maximum (x fois le seuil)	Nombre d'établissements rejetant le polluant
AIR	Acide cyanhydrique (HCN)	200	1,1	3,8	8,8	33	40	7
EAU	Aluminium et ses composés (Al)	2000	1	1,3	3	21	9740,2	26
AIR	Ammoniac (NH3)	10000	1	1,3	1,6	2,3	104	805
AIR	Arsenic et ses composés (As)	20	1	2,2	3,8	7,6	43	48
EAU	Arsenic et ses composés (As)	5	1	2	4,8	18,1	433,4	52
EAU	Azote total (N)	50000	1	1,3	1,8	4,4	33	100
AIR	Cadmium et ses composés (Cd)	10	1	1,7	2,6	4,1	22	73
EAU	Cadmium et ses composés (Cd)	5	1	1,3	2,4	4,4	14,5	38
AIR	Chlore et composés inorganiques (HCl)	10000	1	1,3	2	5,2	60	51
AIR	Chlorure de vinyle (chloroéthylène - monochlorure de vinyle - CVM)	1000	1,3	8,1	12	40	142	10
EAU	Chlorures (Cl total)	2000000	1	1,6	3,1	10,4	364,9	39
EAU	Chrome et ses composés (Cr)	50	1	1,4	2,2	7,9	9935	59
EAU	Chrome hexavalent et ses composés	30	1	1,5	2,4	13,6	15,8	10
AIR	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	100000	1	1,4	2,1	3,6	31	335
EAU	Composés organohalogénés (AOX)	1000	1	1,6	2,6	6,8	95,8	51
EAU	Cuivre et ses composés (Cu)	50	1	1,5	4	10	189,8	90
EAU	Cyanures (CN total)	50	1,2	2,1	6,2	16,1	173,2	18
EAU	Demande biologique en oxygène (DBO5)	43000	1	1,6	2,7	6	136,3	540
EAU	Demande chimique en oxygène (DCO)	150000	1	1,6	2,4	4,8	118,1	552
AIR	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	1000	1	2,7	3,7	17	220	125
EAU	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	10	1	4,5	14,4	113	941,9	35
AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	10000000	1	1,7	3	6,6	143,5	238
AIR	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	10000000	1	1,7	3	6,6	1157,9	1062
EAU	Etain et ses composés (Sn)	200	1,1	1,3	2	20,7	34,7	8
EAU	Fer et ses composés (Fe)	3000	1	2,2	4,4	9	27305,9	39
AIR	Fluor et composés inorganiques (HF)	5000	1	1,5	4,6	13,6	46,7	28
EAU	Fluorures (F total)	2000	1	1,7	3,7	8,6	380	45
EAU	Hydrocarbures (C total)	10000	1	1,1	1,5	2,9	5,2	9
EAU	Manganèse et ses composés (Mn)	500	1	2,5	6,9	19,2	359,6	30
EAU	Matières en suspension (MES)	300000	1	1,3	2,6	7,2	832,5	74
AIR	Mercurure et ses composés (Hg)	10	1	1,5	2,9	6,5	43,9	78
EAU	Mercurure et ses composés (Hg)	1	1	1,7	3,2	10,4	87	48
AIR	Monoxyde de carbone (CO)	500000	1	1,5	2,8	5,6	174,6	52
EAU	Nickel et ses composés (Ni)	20	1	1,6	3,1	9,3	310	154
AIR	Oxydes d'azote (NOx - NO + NO2) (en eq. NO2)	100000	1	1,5	2,5	6,7	151	309
AIR	Oxydes de soufre (SOx - SO2 + SO3) (en eq. SO2)	150000	1	1,8	3,2	12	149	195
AIR	Particules de taille inférieure à 10 µm (PM10)	50000	1	3,3	4,6	9,4	20	23
EAU	Phénols (Ctotal)	20	1	3	5,8	28,2	3025	79
EAU	Phosphore total (P)	5000	1	1,3	1,8	3,5	51	187
AIR	Plomb et ses composés (Pb)	200	1	1,6	2,7	7,4	43	50
EAU	Plomb et ses composés (Pb)	20	1	1,5	2,6	6,9	924,1	66
AIR	Poussières totales (TSP)	150000	1	1,3	1,9	3,2	32	60
AIR	Protoxyde d'azote (N2O)	10000	1	1,4	2,4	6	516	100
EAU	Sulfates	1500000	1	1,5	3	7,4	81,2	34
AIR	Sulfure d'hydrogène (H2S)	3000	1	1,6	5,3	23	28	9
EAU	Titane et ses composés (Ti)	100	2,4	5	85,1	3050	7603,5	6
EAU	Zinc et ses composés (Zn)	100	1	1,5	2,6	6,9	501,9	168

Installations industrielles à risque d'accidents majeurs relevant de la directive Seveso II

La directive Seveso II vise les établissements potentiellement dangereux au travers d'une liste d'activités et de substances associées à des seuils de classement.

En France, c'est au travers de la législation des ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement (toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains) que cette directive a été rendue applicable aux exploitants.

La directive Seveso II concerne parmi les sites soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements où se situent une ou plusieurs installations à hauts risques utilisant des substances ou des préparations dangereuses.

Quel qu'en soit l'usage (fabrication, stockage, emploi, transfert, chargement et déchargement), c'est la présence dans l'établissement d'une substance dangereuse visée dans les annexes de la directive, en quantité supérieure aux seuils, qui détermine si on y est soumis ou non.

Deux types d'établissements y sont distingués :

Les établissements dits « seuils hauts » de la directive Seveso ou établissements dits A.S. - Autorisation avec servitudes d'utilité publique - concernent les entreprises mettant en œuvre les plus grandes quantités de substances dangereuses. Pour celles-ci :

- les dangers doivent être clairement identifiés (y compris les effets dominos) et l'analyse des risques doit être réalisée ;
- leur exploitant doit définir une politique de prévention des accidents majeurs et mettre en place un système de gestion de la sécurité pour son application ;
- des mesures techniques de prévention, élaborées par les inspecteurs des installations classées sur la base d'études de dangers, leur sont

imposées par arrêtés préfectoraux dans le cadre d'une procédure d'autorisation ;

- un programme d'inspection est planifié par l'inspection des installations classées ;
- des plans d'urgence sont élaborés pour faire face à un accident : POI (Plan d'opération interne) mis en œuvre par les exploitants, et PPI (Plan particulier d'intervention) mis en œuvre par le Préfet en cas d'accident débordant les limites de l'établissement ;
- une information préventive des populations concernées doit être organisée ;
- enfin, à l'intérieur des zones de risques définies par l'État, les communes sont tenues de prendre en compte l'existence de ces risques pour leur urbanisation future.

Les établissements dits « seuils bas » ont des contraintes moindres mais doivent élaborer une politique de prévention des accidents majeurs. La base utilisée a été mise à jour au 31.12.2007

Déchetteries, stations d'épuration et incinérateurs de déchets non dangereux

Déchetterie : c'est un espace aménagé, gardienné et clôturé, ouvert aux particuliers et éventuellement aux artisans et commerçants, pour le dépôt de certains de leurs déchets lorsqu'ils sont triés. Une déchetterie accueille notamment les matériaux qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, DEEE...). Suivant la nature des déchets, ceux-ci peuvent faire ensuite l'objet d'une valorisation matière ou énergétique, d'un recyclage, d'un compostage, d'une incinération, d'un traitement physico-chimique ou d'un stockage en décharges contrôlées.

Activités économiques en NES 36

A0 Agriculture, sylviculture, pêche
01 Agriculture, chasse, services annexes
02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes
05 Pêche, aquaculture, services annexes

B0 Industries agricoles et alimentaires
15 Industries alimentaires
16 Industrie du tabac

C1 Habillement, cuir
18 Industrie de l'habillement et des fourrures
19 Industrie du cuir et de la chaussure

C2 Édition, imprimerie, reproduction
22 Édition, imprimerie, reproduction

C3 Pharmacie, parfumerie et entretien
24.4 Industrie pharmaceutique
24.5 Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien

C4 Industries des équipements du foyer
29.7 Fabrication d'appareils domestiques
32.3 Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
33.4 Fabrication de matériels optique et photographique
33.5 Horlogerie
36 Fabrication de meubles ; industries diverses

D0 Industrie automobile
34 Industrie automobile

E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire
35 Fabrication d'autres matériels de transport

E2 Industries des équipements mécaniques
28.1 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
28.2 Fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières pour le chauffage central
28.3 Chaudronnerie
29.1 Fabrication d'équipements mécaniques
29.2 Fabrication de machines d'usage général
29.3 Fabrication de machines agricoles
29.4 Fabrication de machines-outils
29.5 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29.6 Fabrication d'armes et de munitions

E3 Industries des équipements électriques et électroniques
30 Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
31.1 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
32.2 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission
33.1 Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie
33.2 Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle
33.3 Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels

F1 Industries des produits minéraux
 13 Extraction de minerais métalliques
 14 Autres industries extractives
 26 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

 F2 Industrie textile

 F3 Industries du bois et du papier
 20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 21 Industrie du papier et du carton

 F4 Chimie, caoutchouc, plastiques
 24.1 Industrie chimique de base
 24.2 Fabrication de produits agrochimiques
 24.3 Fabrication de peintures et vernis
 24.6 Fabrication d'autres produits chimiques
 24.7 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
 25 Industrie du caoutchouc et des plastiques

 F5 Métallurgie et transformation des métaux
 27 Métallurgie
 28.4 Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
 28.5 Traitement des métaux ; mécanique générale
 28.6 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
 28.7 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
 37 Récupération

 F6 Industrie des composants électriques et électroniques
 31.2 Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
 31.3 Fabrication de fils et câbles isolés
 31.4 Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques
 31.5 Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage
 31.6 Fabrication d'autres matériels électriques
 32.1 Fabrication de composants électroniques

G1 Production de combustibles et de carburants
 10 Extraction de houille, de lignite et de tourbe
 11 Extraction d'hydrocarbures ; services annexes
 12 Extraction de minerais d'uranium
 23 Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires

 G2 Eau, gaz, électricité
 40 Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
 41 Captage, traitement et distribution d'eau

 H0 Construction
 45 Construction

 J1 Commerce et réparation automobile
 50 Commerce et réparation automobile

 J2 Commerce de gros, intermédiaires
 51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce

 J3 Commerce de détail, réparations
 52 Commerce de détail et réparation d'articles domestiques

 K0 Transports
 60 Transports terrestres
 61 Transports par eau
 62 Transports aériens
 63 Services auxiliaires des transports

 L0 Activités financières
 65 Intermédiation financière
 66 Assurance
 67 Auxiliaires financiers et d'assurance

M0 Activités immobilières

70 Activités immobilières

N1 Postes et télécommunications

64 Postes et télécommunications

N2 Conseils et assistance

72 Activités informatiques

74.1 Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion

74.2 Activités d'architecture et d'ingénierie

74.3 Activités de contrôle et analyses techniques

74.4 Publicité

N3 Services opérationnels

71 Location sans opérateur

74.5 Sélection et fourniture de personnel

74.6 Enquêtes et sécurité

74.7 Activités de nettoyage

74.8 Services divers fournis principalement aux entreprises

90 Assainissement, voirie et gestion des déchets

N4 Recherche et développement

73 Recherche et développement

P1 Hôtels et restaurants

55 Hôtels et restaurants

P2 Activités récréatives, culturelles et sportives

92 Activités récréatives, culturelles et sportives

P3 Services personnels et domestiques

93 Services personnels

95 Activités des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique

96 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre

97 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre

Q1 Éducation

80 Éducation

Q2 Santé, action sociale

85 Santé et action sociale

R1 Administration publique

75 Administration publique

R2 Activités associatives et extraterritoriales

91 Activités associatives

99 Activités extraterritoriales

Précarité, ménages fragiles et bas revenus - Définitions

Le thème de la précarité traite les principaux facteurs prédisposant la population des ménages à la précarité monétaire.

La **part de la population vivant avec un bas revenu** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenu (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à la population totale issue du RP 2006.

La **part des locataires HLM** dans le parc des résidences principales est établie à partir des données du RP 2006 (exploitation principale).

La **part des familles monoparentales** est établie sur l'ensemble des familles du RP 2006 (exploitation complémentaire).

Allocataire à bas revenus : un allocataire est dit à « bas revenus » lorsque le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population de référence. Il est calculé au niveau national à partir de l'Enquête revenus fiscaux (ERF) qui fait référence pour la mesure de la pauvreté monétaire. Le seuil des bas revenus est fixé à 845 euros par unité de consommation pour les données au 31 décembre 2006. À titre indicatif, un couple sans enfants ou une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans sont considérés à bas revenus si leurs ressources mensuelles sont au plus égales à 1 267,50 euros. Pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, ces ressources doivent être au plus égales à 1 774,50 euros.

Allocataire travailleur pauvre : en France, la définition officielle retenue par l'Insee : une personne est classée parmi les travailleurs pauvres si elle est déclarée active (ayant un emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois en emploi et si elle appartient à un ménage dont les revenus nets sont inférieurs à 60 % du revenu médian. À l'échelle locale, seules les statistiques détenues par les Caisses d'allocation familiales (Caf) permettent d'appréhender la pauvreté monétaire et les travailleurs pauvres.

Équipements et services - Liste des équipements de la BPE

Le fichier de la BPE (Base permanente des équipements) utilisé contient différents types d'équipements issus pour l'essentiel des sources suivantes :

ADELI (Automatisation des listes) pour les chirurgiens-dentistes et les auxiliaires médicaux. Le fichier des médecins, généralistes ou spécialistes est intégré depuis la BPE2005 ;

FINESS (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux) ;

RAMSESE (Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif) ;

SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements).

À partir de la BPE, une sélection de 87 types d'équipements a été retenue.

Les 87 équipements retenus sont répartis en trois gammes :

- gamme de proximité (24 équipements) ;
- gamme intermédiaire (27 équipements) ;
- gamme supérieure (36 équipements).

Certains types d'équipement correspondent à des regroupements effectués à partir des postes de la BPE. Il s'agit des équipements suivants :

- école maternelle : regroupement des écoles maternelles et des classes maternelles de regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;
- école élémentaire : regroupement des écoles élémentaires et des classes élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;

- lycées d'enseignement général et/ou technologique : regroupement de ces lycées et des sections d'enseignement général et/ou technologique des lycées professionnels ;

- lycées d'enseignement professionnel : regroupement de ces lycées et des sections d'enseignement professionnel des lycées d'enseignement général et/ou technique ;

- épicerie et supérette ;

- droguerie-quincaillerie et grande surface de bricolage ;

- gendarmerie et police.

Les équipements à caractère touristique, fournissant leurs services davantage à une clientèle de passage qu'à la population résidente, et obéissant de ce fait à des logiques d'implantation spécifiques sont éliminés. Il s'agit des agences de voyage, des hôtels homologués, des campings homologués et des activités d'information touristique.

La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements vont permettre d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population.

La méthode de classification utilisée (nuées dynamiques successives) est celle qui a été préconisée par le groupe de travail sur l'utilisation de la BPE. Elle optimise la coprésence dans les communes des équipements appartenant à la même gamme, tout en assurant un nombre suffisant de types d'équipements dans chaque gamme.

Base Permanente des Équipements - Répartition des 87 équipements en trois gammes

GAMME DE PROXIMITE (24 équipements)	GAMME INTERMEDIAIRE (27 équipements)	GAMME SUPERIEURE (36 équipements)
La Poste	Trésorerie	ANPE
Banque, caisse d'épargne	Orthophoniste	Spécialiste en gynécologie médicale
Infirmier	Gendarmerie -Police	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Réparation automobile et de matériel agricole	Pédicure, podologue	Agence de travail temporaire
Masseur kinésithérapeute	Pompes funèbres	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Maçon	Laboratoire d'analyses médicales	Hypermarché
Pharmacie	Ambulance	Spécialiste en psychiatrie
Plâtrier peintre	Personnes âgées : hébergement	Produits surgelés
Taxi	Personnes âgées : services d'aide	Spécialiste en ophtalmologie
Menuisier, charpentier, serrurier	Vétérinaire	Poissonnerie
Plombier, couvreur, chauffagiste	Blanchisserie, teinturerie	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
Electricien	Garde d'enfant d'âge préscolaire	Parfumerie
	Sage-femmes	Spécialiste en pédiatrie
	Soins de beauté	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Entreprise générale du bâtiment	Supermarché	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
Coiffure	Orthoptiste	Lycée d'enseignement professionnel
	Personnes âgées : soins à domicile	Enfants handicapés : soins à domicile
Restaurant	Magasin de vêtements	Etablissement de santé de court séjour
	Enfants handicapés : hébergement	Etablissement de santé de moyen séjour
Agence immobilière	Magasin d'équipements du foyer	Etablissement de santé de long séjour
Epicerie et supérette	Magasin de chaussures	Etablissement psychiatrique
Boulangerie	Magasin d'électroménager	Cinéma
Boucherie, charcuterie	Magasin de meubles	Urgences
Fleuriste	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Maternité
	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Centre de santé
Ecole maternelle	Horlogerie, bijouterie	Structures psychiatriques en ambulatoire
Ecole élémentaire	Collège	Spécialiste en cardiologie
Médecin omnipraticien	Opticien, lunetier	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Chirurgien dentiste		

Résultats détaillés des communes des zones étudiées

Équipement des communes - Gamme de proximité

Équipement de la gamme de proximité		Zone d'étude			Zone de comparaison			Loiret	Centre
		Nombre de communes équipées	% de communes	% de population	Nombre de communes équipées	% de communes	% de population	% de population	% de population
Services aux particuliers	La Poste	32	23,5	68,3	63	29,9	85	80,9	77,2
	Banque, caisse d'épargne	22	16,2	58,9	46	21,8	79,4	73,5	66,8
	Réparation automobile et de matériel agricole	66	48,5	83,2	105	49,8	91,8	89,8	84,4
	Maçon	80	58,8	85	129	61,1	93,1	90,6	86,4
	Plâtrier, peintre	65	47,8	82,3	108	51,2	91,8	89,8	84,9
	Menuisier, charpentier, serrurier	72	52,9	80,9	120	56,9	90,9	89,8	86,6
	Plombier, couvreur, chauffagiste	70	51,5	83,4	119	56,4	91,9	89,9	87
	Électricien	56	41,2	76,8	99	46,9	88,8	86,6	81,5
	Entreprise générale du bâtiment	28	20,6	53,9	55	26,1	73,5	64,3	55,6
	Coiffeur	48	35,3	77,2	89	42,2	89,9	87,5	82,5
	Restaurant	60	44,1	78,1	99	46,9	89,1	88	85,3
	Agence immobilière	30	22,1	53,3	65	30,8	80,7	76,6	71,4
Commerces	Épicerie, supérette	26	19,1	56,3	55	26,1	76,5	73,7	66,8
	Boulangerie	49	36	77,3	88	41,7	89,6	87,9	84,3
	Boucherie, charcuterie	35	25,7	67,5	65	30,8	83	78,5	73,5
	Fleuriste	22	16,2	57,9	47	22,3	79,4	74,2	66,7
Enseignement	École maternelle et RPI dispersé maternelle	38	27,9	67,5	69	32,7	84,6	78,5	70,3
	École élémentaire et RPI dispersé élémentaire	75	55,1	88	128	60,7	95,1	94,7	92,9
Santé-Social	Médecin omnipraticien	35	25,7	71,3	68	32,2	86,9	82,8	77,2
	Chirurgien dentiste	20	14,7	58,2	48	22,7	81,1	74,8	66,5
	Infirmier	27	19,9	63,3	62	29,4	84,6	80,6	74
	Masseur kinésithérapeute	20	14,7	57,4	46	21,8	80,1	75,4	70,1
	Pharmacie	28	20,6	66,5	58	27,5	84,7	80,5	74,3
Transports	Taxi	35	25,7	58,6	70	33,2	81,2	80,4	72,9

Sources : Insee, BPE 2008 - Recensement de la population 2006 exploitation principale

Équipement des communes - Gamme intermédiaire

Équipement de la gamme intermédiaire		Zone d'étude			Zone de comparaison			Loiret	Centre
		Nombre de communes équipées	% de communes	% de population	Nombre de communes équipées	% de communes	% de population	% de population	% de population
Services aux particuliers	Police, gendarmerie	11	8,1	29,3	19	9	39,9	39,8	47,5
	Trésorerie	8	5,9	26,1	14	6,6	39,8	38,4	43,1
	Pompes funèbres	7	5,1	37,6	21	10	62	54,3	51,5
	Contrôle technique automobile	14	10,3	49	29	13,7	69,4	61	54,5
	École de conduite	14	10,3	50,6	34	16,1	72,2	65,9	58,2
	Vétérinaire	13	9,6	43,9	29	13,7	69,9	60,3	53,6
	Blanchisserie, teinturerie	7	5,1	30,2	22	10,4	61,7	54,7	52,7
	Soins de beauté	10	7,4	36,4	32	15,2	70,9	66,4	61,9
Commerces	Supermarché	15	11	52,5	33	15,6	69,5	65,8	60,1
	Librairie, papeterie	16	11,8	51,5	35	16,6	71,4	65	60
	Magasin de vêtements	11	8,1	42,2	30	14,2	66,1	60,9	55,4
	Magasin d'équipements du foyer	9	6,6	36,7	20	9,5	59,8	53,5	51,1
	Magasin de chaussures	6	4,4	36,5	15	7,1	52,6	48,5	46,7
	Magasin d'électroménager	14	10,3	44,9	28	13,3	65,1	55,9	50
	Magasin de meubles	15	11	44,8	28	13,3	64	56,6	47,4
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	9	6,6	38,4	24	11,4	62,3	53,3	50,7
	Droguerie, quincaillerie, bricolage	17	12,5	50,5	38	18	74,6	67,7	59,2
	Horlogerie, bijouterie	7	5,1	31,3	16	7,6	51,3	44,3	43,2
Enseignement	Collège	13	9,6	48,9	29	13,7	71,5	64,4	55,9
Santé-Social	Opticien, lunetier	6	4,4	30,4	19	9	59,9	52,3	44,4
	Orthophoniste	9	6,6	39,7	27	12,8	69,7	61,8	56,1
	Pédicure, podologue	12	8,8	35	32	15,2	67,3	60,6	56,6
	Laboratoire d'analyses médicales	5	3,7	21,5	17	8,1	56,7	49,9	46,7
	Ambulance	12	8,8	30,5	25	11,8	53,6	45,4	50,7
	Personnes âgées : hébergement	17	12,5	48,4	37	17,5	72,1	65,1	60,8
	Personnes âgées : service d'aide	11	8,1	20,4	22	10,4	44,9	42	29,1
	Garde enfants d'âge préscolaire	15	11	51,5	38	18	76,8	71,5	52,6

Sources : Insee, BPE 2008 - Recensement de la population 2006 exploitation principale

Équipement des communes - Gamme supérieure

Équipement de la gamme supérieure		Zone d'étude			Zone de comparaison			Loiret	Centre
		Nombre de communes équipées	% de communes	% de population	Nombre de communes équipées	% de communes	% de population	% de population	% de population
Services aux particuliers	ANPE	2	1,5	15,8	4	1,9	32,7	27	31,1
	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	5	3,7	25,8	12	5,7	47,4	39	31,2
	Agence de travail temporaire	8	5,9	35,3	17	8,1	52	45,4	41,1
Commerces	Hypermarché	4	2,9	22,8	10	4,7	47,6	36	35,9
	Produits surgelés	3	2,2	21,5	6	2,8	34,1	28,9	28
	Poissonnerie	3	2,2	15,7	8	3,8	36,7	29,1	26,5
	Parfumerie	5	3,7	23,7	14	6,6	53,7	46,4	40,7
Enseignement	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	4	2,9	28,1	9	4,3	45,6	37,8	33,7
	Lycée d'enseignement professionnel	3	2,2	24,1	9	4,3	48,7	40,2	35,2
Santé-Social	Établissement de santé de court séjour	5	3,7	27,1	9	4,3	44,6	38,9	34,9
	Établissement de santé de moyen séjour	4	2,9	25,8	9	4,3	45,2	39,3	34,6
	Établissement de santé de long séjour	3	2,2	14,5	6	2,8	14,2	13,9	16,6
	Établissement psychiatrique	1	0,7	7,5	6	2,8	35,2	27	29,4
	Urgences	2	1,5	13,1	4	1,9	31,4	26	28,7
	Maternité	2	1,5	13,1	4	1,9	31,4	26	25,3
	Centre de santé	1	0,7	10,1	6	2,8	40	32,5	32,8
	Structures psychiatriques en ambulatoire	1	0,7	7,5	1	0,5	2,4	1,8	14,9
	Spécialiste en cardiologie	2	1,5	15,8	6	2,8	41	33,2	34,7
	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	2	1,5	11,7	6	2,8	38,6	31,5	32,3
	Spécialiste en gynécologie médicale	1	0,7	5,7	4	1,9	31,1	25,8	22,7
	Spécialiste en gynécologie obstétrique	1	0,7	10,1	5	2,4	39,2	31,9	32,3
	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	2	1,5	15,8	6	2,8	41	33,2	27,2
	Spécialiste en psychiatrie	1	0,7	10,1	4	1,9	29,8	25,3	30,9
	Spécialiste en ophtalmologie	2	1,5	15,8	7	3,3	42,6	36,6	35,4
	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	1	0,7	10,1	4	1,9	35,3	29	27
	Spécialiste en pédiatrie	2	1,5	10,7	5	2,4	34,5	25,9	30,9
	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	2	1,5	15,8	7	3,3	42,6	36,5	36,4
	Sage-femmes	3	2,2	23,3	6	2,8	39,1	33,5	31,8
	Orthoptiste	1	0,7	10,1	4	1,9	34,8	28,9	30,5
	Personnes âgées : soins à domicile	6	4,4	23	7	3,3	11,7	14,7	34
	Enfants handicapés : hébergement	5	3,7	27,1	11	5,2	45,7	38,3	34,4
	Enfants handicapés : soins à domicile	3	2,2	17,1	10	4,7	46,9	38,8	32,8
	Adultes handicapés : hébergement	8	5,9	22,9	17	8,1	49,9	41,6	37,7
	Adultes handicapés : services	4	2,9	16,3	7	3,3	35,6	29,2	27,6
	Travail protégé	4	2,9	15,3	11	5,2	46,8	38,1	33,6
Loisirs	Cinéma	2	1,5	15,8	3	1,4	28,4	25,8	28,4

Sources : Insee, BPE 2008 - Recensement de la population 2006 exploitation principale

Éducation - Définitions

Les valeurs obtenues dans les tableaux proviennent de la BPE 2008, alimentée pour ce qui concerne les données d'éducation par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (RAMSESE).

Écoles maternelles et élémentaires

Écoles maternelles

- écoles maternelles
- écoles maternelles d'application

École comportant au moins trois classes d'application. Ce sont des classes dont le titulaire est un maître-formateur. Cette classe reçoit des stagiaires de l'I.U.F.M. en formation.

- écoles maternelles annexes d'IUFM

Certaines écoles anciennement rattachées aux écoles normales d'instituteurs (y compris budgétairement) sont des écoles dites « annexes ». Il n'y a en général que des classes d'application dans ces écoles.

- écoles maternelles spécialisées

Établissements et enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Écoles élémentaires

- écoles de niveau élémentaire
- écoles élémentaires d'application (Voir supra)
- écoles élémentaires annexe d'IUFM (Voir supra)
- écoles de niveau élémentaire spécialisées (Voir supra)
- écoles régionales de premier degré

Les **ERPD** permettent la scolarisation en internat des enfants dont les parents exercent une profession non sédentaire (bateliers, forains, intermittents du spectacle), ont des horaires irréguliers en raison de

leurs obligations professionnelles, se trouvent momentanément en difficulté, sont dispersés pour diverses raisons, exercent à l'étranger.

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

En milieu rural, la scolarisation est souvent organisée à l'échelle d'un regroupement pédagogique intercommunal. Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées (construction, équipement et fonctionnement, à l'exception de la rémunération du personnel enseignant qui est à la charge de l'État).

Le RPI doit présenter l'ensemble des niveaux de scolarisation de la maternelle au CM2, le plus souvent sous une direction unique.

On distingue deux types de RPI :

- le RPI concentré comportant une seule école implantée dans une des communes ayant conclu l'accord. Tous les niveaux scolaires sont sur un même site ;
- le RPI dispersé comportant une ou plusieurs classes implantées dans plusieurs communes, l'ensemble fonctionnant sur le plan pédagogique comme un groupe scolaire. Les élèves sont ainsi regroupés par niveau scolaire sur plusieurs sites.

Chaque élément de ce groupe scolaire figure dans la BPE comme équipement distinct avec son propre identifiant. Aucun indicateur ne permet de repérer les écoles contribuant au fonctionnement d'un RPI parmi lesquelles sont répartis les divers niveaux pédagogiques d'un cursus d'enseignement, maternel ou élémentaire.

Par conséquent, un regroupement intercommunal dispersé est dans la BPE une école qui accueille une ou plusieurs classes (il n'y a aucune information sur le nombre de classes) dans le cadre d'un RPI dispersé.

Zones d'éducation prioritaire (ZEP)

L'éducation prioritaire constitue une réponse aux difficultés sociales et scolaires concentrées dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé. Les moyens du système éducatif y sont renforcés pour assurer la réussite scolaire des élèves.

Les zones d'éducation prioritaire ont été créées en 1981 sous l'appellation « zones prioritaires ». En 1990 est créée la fonction de coordonnateur de ZEP et inscrit la politique d'éducation prioritaire dans la politique de la ville.

En 1997 sont créés les réseaux d'éducation prioritaires (REP) et les contrats de ZEP deviennent désormais « contrat de réussite ». Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) associent des établissements qui mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves. Ils constituent des bassins cohérents à taille humaine, permettant un pilotage de proximité. Ce sont enfin des pôles visibles et reconnus en termes de partenariat avec les collectivités locales et le milieu associatif notamment.

Chaque ZEP élabore dorénavant un contrat de réussite reposant sur un diagnostic identifiant les causes de réussite et d'échec. Les contrats de réussite scolaire passés entre les responsables de chaque réseau avec les autorités académiques fixent les objectifs pédagogiques du réseau, dans le cadre de priorités nationales. Il appartient aux responsables locaux, avec l'ensemble des partenaires concernés, de définir les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces contrats de réussite scolaire prévoient également les procédures et les critères d'évaluation en vue de leur régulation.

Dernier texte en vigueur à ce jour, la circulaire de 2006, renforce le dispositif dans les établissements les plus défavorisés, avec des dispositifs baptisés « ambition réussite ». Ces REP renforcés sont donc baptisés Réseau « Ambition Réussite » (RAR).

Établissements scolaires relevant du secteur privé

Les établissements privés peuvent être hors contrat, ou bien liés à l'État par un contrat simple (pour les écoles primaires) ou un contrat d'association.

- Établissement hors contrat

Le contrôle de l'état se limite aux titres exigés du directeur et des maîtres, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs, à la prévention sanitaire et sociale. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

- Le contrat simple

Il concerne les écoles primaires ou spécialisées. Les classes doivent avoir fonctionné pendant au moins cinq ans, et les locaux doivent répondre aux exigences de salubrité. L'enseignement des matières de base est organisé par référence aux programmes et aux horaires de l'enseignement public. Les maîtres sont nommés par l'autorité privée et salariés de droit privé, mais rémunérés par l'État.

- Le contrat d'association

Les conditions préalables sont plus exigeantes : un besoin scolaire reconnu doit exister, les locaux et installations doivent être appropriés. L'enseignement est dispensé dans les mêmes conditions que dans le système public, et les professeurs ont la qualité d'agents publics. Les pouvoirs publics prennent en charge tout ou partie des dépenses de fonctionnement des établissements privés, en échange d'obligations de service public.